

Université de Montréal

**La genèse et le développement des partis politiques au Bas-Canada (1791-1840)**

par  
Eve Bourgeois

Département de science politique  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)  
en août

2014,

© Eve Bourgeois,

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

**La genèse et le développement des partis politiques au Bas-Canada (1791-1840)**

présenté par:

Eve Bourgeois

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Frédéric Bastien,	président-rapporteur
Jean-François Godbout,	directeur de recherche
Christine Rothmayr Allison,	membre du jury

Mémoire accepté le: 5 novembre 2014

## RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse à la formation des partis politiques et l'origine de la loyauté partisane à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada entre 1791 et 1840. Pour ce faire, le présent mémoire fait une analyse systématique de tous les votes tenus en Chambre grâce à l'indice de loyauté et à la méthode de la Classification optimale (*Optimal Classification*) développée par Poole (2005). Il soutient la thèse selon laquelle l'ethnicité est la principale source de division entre les députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada lors des premières législatures et que c'est plutôt l'opposition entre les réformistes constitutionnels et les conservateurs favorables à l'ancien régime qui explique les divisions entre les députés lors des deux dernières législatures. Il soutient également que le statut social des députés, le type de comté dans lequel ils sont élus, l'occupation civile des députés ou leur expérience parlementaire n'expliquent pas l'opposition entre les députés lors des votes au Parlement. Ce mémoire émet également l'hypothèse selon laquelle les partis politiques ont peu d'impact sur le comportement législatif de leurs membres : les députés sont libres de voter selon leurs préférences individuelles sans véritable discipline partisane.

**Mots clés :** Bas-Canada, institutions politiques, Assemblée législative, partis politiques, comportement législatif.

## ABSTRACT

This thesis investigates the development of political parties and the origin of party loyalty in the legislative Assembly in Lower-Canada between 1791 and 1840. To do so, this thesis conducts a systemic analysis of the legislative behaviour of the Members of Parliament with the loyalty index and the *Optimal classification* developed by Poole (2005). It demonstrates that language is the most salient issue of division among MPs in the first Parliaments, and that constitutional issues (reformists against conservatives) are the primary causes of conflict in the two last Parliaments. Moreover, we found that there is no clear divide between MPs according to their social status, the type of district in which they are elected, their occupation or their parliamentary experience. Finally, we also hypothesize that Members of Parliament do not tend to organize along party lines; instead they vote according to their individual preferences.

**Keywords:** Lower-Canada, Political institutions, Legislative Assembly, Political parties, Legislative behaviour.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> . . . . .	<b>iii</b>
<b>ABSTRACT</b> . . . . .	<b>iv</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> . . . . .	<b>v</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> . . . . .	<b>viii</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> . . . . .	<b>ix</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b> . . . . .	<b>xii</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> . . . . .	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE</b>	<b>4</b>
1.1 Cadre théorique . . . . .	4
1.2 Thèses sur la formation des alliances et des partis politiques au Bas-Canada	8
1.2.1 Conflits ethniques . . . . .	8
1.2.2 Position constitutionnelle . . . . .	11
1.2.3 Intérêts économiques et commerciaux . . . . .	13
1.2.4 Intérêts régionaux . . . . .	15
1.3 Hypothèses de recherche . . . . .	16
<b>CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES DONNÉES</b> . . . . .	<b>19</b>
2.1 Variables utilisées pour l'analyse des votes . . . . .	19
2.2 Les votes enregistrés au Bas-Canada . . . . .	25
<b>CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA LOYAUTÉ DES DÉPUTÉS</b> . . . . .	<b>30</b>
3.1 Méthodologie . . . . .	30

3.2	Résultats . . . . .	31
3.2.1	Affiliation partisane des députés . . . . .	32
3.2.2	Langue des députés . . . . .	34
3.2.3	Occupation civile des députés . . . . .	36
3.2.4	Statut des députés et type de comtés dans lequel ils sont élus . . . . .	38
3.2.5	Expérience parlementaire des députés . . . . .	39
3.3	Discussion des résultats . . . . .	40
<b>CHAPITRE 4 : ANALYSE DE LA CLASSIFICATION OPTIMALE . . . . .</b>		<b>44</b>
4.1	Méthodologie . . . . .	44
4.2	Résultats . . . . .	46
4.2.1	Affiliation partisane des députés . . . . .	49
4.2.2	Appartenance linguistique des députés . . . . .	55
4.2.3	Appartenance religieuse des députés . . . . .	59
4.2.4	Occupation civile des députés . . . . .	60
4.2.5	Statut social des députés, type de comté et expérience parlementaire . . . . .	62
4.3	Discussion des résultats obtenus . . . . .	62
<b>CHAPITRE 5 : DISCUSSION DES RÉSULTATS . . . . .</b>		<b>69</b>
5.1	Opposition ethnique . . . . .	69
5.2	Opposition constitutionnelle . . . . .	70
5.3	Opposition économique . . . . .	71
5.4	Opposition régionale . . . . .	72
5.5	La genèse des partis politiques au Bas-Canada . . . . .	73
<b>CHAPITRE 6 : CONCLUSION . . . . .</b>		<b>77</b>
6.1	Contributions . . . . .	78
6.2	Limites de la recherche . . . . .	79
6.3	Recherches futures . . . . .	80

<b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE A : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'AP- PARTENANCE PARTISANE DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE B : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'AP- PARTENANCE LINGUISTIQUE DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>90</b>
<b>ANNEXE C : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'AP- PARTENANCE RELIGIEUSE DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE D : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'OC- CUPATION CIVILE DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE E : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DU STA- TUT SOCIAL DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE F : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DU TYPE DE COMTÉ DANS LEQUEL LES DÉPUTÉS SONT ÉLUS</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE G : CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'EX- PÉRIENCE PARLEMENTAIRE DES DÉPUTÉS . . . . .</b>	<b>104</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

2.1	Distribution des sièges pour les législatures du Bas-Canada . . . .	22
2.2	Tableau récapitulatif des législatures au Bas-Canada . . . . .	26
3.1	Loyauté des députés en fonction de leur affiliation partisane et de leurs caractéristiques . . . . .	43
4.1	Pourcentage de votes correctement prédits et erreur associée . . .	48



## LISTE DES FIGURES

1.1	Illustration du vote partisan des députés . . . . .	6
3.1	Loyauté des députés en fonction de leur affiliation partisane . . . .	33
3.2	Loyauté des députés en fonction de leur appartenance linguistique	34
3.3	Loyauté des députés en fonction de leur occupation civile . . . . .	37
3.4	Loyauté des députés en fonction de leur statut social et du type de comté qu'ils représentent . . . . .	38
3.5	Loyauté des députés en fonction de leur expérience parlementaire	39
4.1	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonc- tion de l'affiliation partisane des députés. . . . .	50
4.2	Classification optimale pour la 14 <sup>e</sup> et la 15 <sup>e</sup> législature en fonction de la position des députés face aux 92 Résolutions . . . . .	52
4.3	Classification optimale pour la 14 <sup>e</sup> et la 15 <sup>e</sup> législature en fonction de la faction partisane à laquelle appartiennent les députés. . . . .	53
4.4	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonc- tion de l'appartenance linguistique des députés. . . . .	57
4.5	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonc- tion de l'appartenance religieuse des députés. . . . .	64
4.6	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonc- tion de l'occupation civile des députés. . . . .	65
4.7	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonc- tion du statut social des députés. . . . .	66
4.8	Classification optimale pour les 1 <sup>re</sup> , 14 <sup>e</sup> , et 15 <sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus. . . . .	67
4.9	Classification optimale pour les 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés. . . . .	68

A.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés. . . . .	87
A.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés. . . . .	88
A.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés. . . . .	89
B.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés. . . . .	90
B.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés. . . . .	91
B.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés. . . . .	92
C.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés. . . . .	93
C.2	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés. . . . .	94
D.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés. . . . .	95
D.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés. . . . .	96
D.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés. . . . .	97
E.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés. . . . .	98
E.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés. . . . .	99
E.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés. . . . .	100

F.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus. . . . .	101
F.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus. . . . .	102
F.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus. . . .	103
G.1	Classification optimale pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés. . . . .	104
G.2	Classification optimale pour les 4 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés. . . . .	105
G.3	Classification optimale pour les 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés. . . . .	106

## LISTE DES SIGLES

Ang.	Anglophone
Ang. catho.	Anglophone catholique
Autres occup.	Autres occupations
Bur.	Parti des bureaucrates
Can.	Parti Canadien
Cul.	Cultivateur
Fran.	Francophone
Légis.	Législature
Mar.	Marchand
Non Seig.	Non seigneur
Not.	Notable
Nouv.	Nouveau
Seig.	Seigneur
Serv. civil	Servant civil

## **REMERCIEMENTS**

Merci à mon conjoint, ma famille et mes amis pour leur soutien quotidien.  
Un merci spécial à mon directeur de recherche pour son temps, son support ainsi que ses précieux commentaires et conseils.

## INTRODUCTION

Les études menées sur le comportement législatif des députés à la Chambre des communes du Canada confirment la présence d'une forte discipline de parti dans la majorité des votes y étant tenus (Malloy, 2003, Godbout et Høyland, 2011, 2013). Pour mieux comprendre l'évolution de ce phénomène qui domine aujourd'hui la politique canadienne, il est pertinent d'étudier la genèse des institutions et des partis politiques lors des toutes premières années de notre démocratie. Dans cette logique, la présente recherche propose de reculer jusqu'en 1791, date à laquelle l'*Acte constitutionnel* accorde à la colonie du Bas-Canada sa première Assemblée législative pour expliquer la formation des premiers partis politiques et l'origine de la loyauté partisane lors des votes tenus à la Chambre d'Assemblée<sup>1</sup> du Bas-Canada entre 1791 et 1840.<sup>2</sup>

Si quelques recherches ont déjà étudié la vie parlementaire coloniale (Valois, 1960, Cornell, 1962, Grenier, 1966, Hare, 1973, 1975, 1993, 1997, Ouellet, 1980), celles-ci se sont limitées à l'analyse des votes sur des enjeux particuliers comme le choix de l'orateur de l'Assemblée, les questions sur la politique linguistique ou l'expulsion de certains membres de la Chambre. Aucune d'entre elles n'a effectué une analyse complète et systématique de tous les votes tenus en Chambre en raison de l'absence de données et d'outils informatiques adéquats au moment de ces publications. Une analyse longitudinale de ces Parlements est toutefois nécessaire pour éclaircir le processus par lequel les partis politiques se sont développés. En effet, les historiens comprennent encore mal comment les associations partisans se sont créées au Bas-Canada. Ils reconnaissent néanmoins que deux formations émergeront en tant que partis politiques pendant la période couverte par l'*Acte constitutionnel* (Canada, Bibliothèque et Archives, 2005) : le Parti des

---

<sup>1</sup>Les termes « Chambre d'Assemblée » et « Assemblée législative » sont tous les deux acceptés et ils seront utilisés comme synonymes dans le présent texte (Québec, Assemblée nationale, 2014b).

<sup>2</sup>La loi constitutionnelle de 1791 divise le territoire en deux parties : le Haut et le Bas-Canada, ces territoires correspondent aujourd'hui au sud de l'Ontario et du Québec respectivement (Londres, Loi constitutionnelle de 1791). Cette division disparaîtra avec l'Acte d'Union de 1840 qui unira les deux provinces sous un seul Parlement.

bureaucrates<sup>3</sup> et le Parti canadien (qui deviendra par la suite le Parti patriote).<sup>4</sup> La présente recherche vise ainsi à combler partiellement cette lacune en répondant à la question de recherche suivante : quels sont les enjeux responsables des divisions et des coalitions parmi les députés lors des votes tenus à l'Assemblée législative du Bas-Canada ? L'objectif est d'identifier les sources d'opposition entre les députés et d'éclaircir le processus par lequel les alliances entre les élus ainsi que les partis politiques se sont formés. Pour ce faire, nous étudions le comportement législatif des députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée pour toute la période du Bas-Canada.

Pour remplir ces objectifs, le présent mémoire se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre présente d'abord la théorie formelle d'Aldrich (1995) sur la formation des partis politiques qui est retenue dans le cadre de cette recherche. Ensuite, celui-ci expose les deux principales thèses émises dans la littérature à propos des sources d'oppositions entre les députés et de la naissance des partis politiques à l'époque coloniale : la première thèse stipule que la source principale des divisions est liée au conflit ethnique alors que la seconde soutient plutôt que la source des oppositions prend naissance entre les réformistes constitutionnels et les conservateurs favorables à l'ancien régime. Le deuxième chapitre fait une brève description des données à propos des caractéristiques des députés élus pour chaque législature ainsi que des votes tenus en Chambre. Le troisième chapitre utilise l'indice de loyauté entre les députés, c'est-à-dire l'observation d'un comportement similaire ou non entre les membres d'un groupe parlementaire ou d'une coalition, pour étudier les sources de division lors des votes tenus en Chambre. Celui-ci est calculé en fonction de certaines caractéristiques des députés à travers les différentes législatures (ces caractéristiques comprennent le parti auquel les élus sont affiliés, leur appartenance linguistique et religieuse, leur occupation civile, leur expérience

---

<sup>3</sup>Le Parti des bureaucrates était également appelé le Parti tory ou le Parti ministériel en raison de sa proximité avec le gouvernement dont les membres étaient nommés par le gouverneur général sans aucune obligation d'y nommer des élus de l'Assemblée législative (la convention du gouvernement responsable fût accordée en 1848 seulement, soit après la révocation de l'*Acte constitutionnel*).

<sup>4</sup>Pour éviter toute confusion, l'appellation « Parti canadien » sera conservée tout au long du texte même lorsque le Parti portera le nom de « patriote » lors des dernières années du Bas-Canada. Notons qu'à l'époque, le terme « Canadien » désigne les Canadiens français alors que le terme « Britannique » désigne plutôt les immigrants venus d'Angleterre.

parlementaire, leur statut social ainsi que le type de comté dans lequel ils sont élus).<sup>5</sup> Les résultats montrent que les députés appartenant au Parti canadien, les députés n'ayant pas d'affiliation partisane ainsi que les francophones ont une loyauté particulièrement élevée. Le quatrième chapitre poursuit l'étude des votes enregistrés grâce au modèle spatial de la classification optimale (*Optimal Classification*) qui positionne les députés les uns par rapport aux autres sur un plan cartésien en fonction de leur comportement législatif (Poole, 2005).<sup>6</sup> Les résultats indiquent que l'appartenance linguistique des députés est la source principale de division lors des premières législatures alors que ce sont plutôt les enjeux constitutionnels qui opposent les élus lors des deux dernières législatures. Le cinquième chapitre offre une discussion sur les résultats obtenus ainsi que leurs implications empiriques et soutient que l'effet des partis politiques est somme toute négligeable sur le comportement législatif de leurs membres. Enfin, l'analyse se termine par une conclusion qui résume les thèses émises dans ce mémoire, les contributions faites, les limites de l'analyse ainsi que des pistes à explorer pour des recherches futures.

---

<sup>5</sup>Le terme « comté » sera utilisé dans le cadre de ce texte pour désigner les circonscriptions électorales puisque c'est le nom qu'elles avaient à l'époque (Albert et Dumas, 1992).

<sup>6</sup>Les détails méthodologiques pour l'indice de la loyauté et de la classification optimale sont expliqués aux chapitres 3 et 4 respectivement.



## CHAPITRE 1

### CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

La présente étude débute par la présentation du cadre théorique retenu dans cette recherche, une brève revue de la littérature sur les facteurs de divisions entre les députés, ainsi que les données et la méthodologie. Toutefois, avant d'introduire la théorie de John Aldrich sur le développement des formations partisans, il est nécessaire de fournir une brève définition de ce qui est compris comme un parti politique à l'époque du Bas-Canada. Il est important de noter que malgré leur appellation, les partis politiques de l'époque ne correspondent pas à la conception moderne des formations politiques ; ils regroupent plutôt « des tendances d'opinions, des clubs populaires, des associations de pensée ou des groupes parlementaires » (Duverger, 1967, 1). En conséquence, une définition très large des partis politiques sera retenue dans le cadre de ce mémoire pour tenir compte de la réalité présente au Bas-Canada. Ainsi, nous définissons le terme « parti politique » comme étant des groupes d'individus se présentant sous une bannière commune lors des élections ou, lorsqu'élus, témoignent d'une loyauté en tant que groupe parlementaire au moment des votes tenus à l'Assemblée législative.

#### 1.1 Cadre théorique

Pour comprendre la formation des alliances entre les députés, nous utilisons la théorie formelle d'Aldrich (1995) selon laquelle la formation des partis politiques à l'intérieur d'un Parlement s'explique par le désir des députés de diminuer l'incertitude relative aux votes tenus en Chambre. Ainsi, en créant des alliances plus ou moins durables, les députés s'assurent d'un certain appui envers les projets qu'ils proposent et peuvent alors adopter les politiques publiques désirées. Lorsque ces associations sont stables à travers le temps, elles permettent l'avancement de projets qui, sans cette solidarité, n'obtiendraient pas l'appui d'une majorité de députés (Aldrich, 1995, 36).<sup>1</sup> Dans le même esprit,

---

<sup>1</sup>Lorsque ces alliances sont plutôt créées de manière *ad hoc* pour chaque enjeu, il y a alors beaucoup de « logrolling » parmi les députés pour obtenir la majorité nécessaire pour adopter chaque projet désiré.

Cox et McCubbins (1993, 2007) considèrent qu'en plus de faire adopter la législation de leur choix, la création de coalitions entre les députés leur permettra de contrôler l'agenda parlementaire ce qui leur permet d'influencer à leur avantage l'ordre des projets de loi ou des motions qui seront présentés à la Chambre (Cox et McCubbins, 2007, 213-34).<sup>2</sup> Ces coalitions sont donc la résultante d'un choix rationnel afin d'augmenter la prévisibilité du comportement législatif des députés (Aldrich, 1995, 35-36). Cette théorie apparaît d'autant plus pertinente que les partis politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle seraient « nés dans le cadre parlementaire », c'est-à-dire d'une union entre les membres élus du Parlement, plutôt que parmi l'électorat (Pelletier, 2009, 199-204).

La prémisse sous-jacente au présent mémoire stipule que les partis politiques affecteront le comportement législatif de leurs membres ainsi que l'organisation de la Chambre d'assemblée afin d'adopter le programme politique avancé par les formations partisans. En effet, si les partis politiques sont significatifs, les activités parlementaires et les votes tenus au Parlement doivent être différents que ce qui aurait eu lieu en l'absence de ces partis. Sans quoi, l'existence et le rôle des formations politiques sont impossibles à falsifier ou à confirmer (Krehbiel, 1993, 235). Empiriquement, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle une certaine loyauté parmi les membres d'une même coalition parlementaire devait être présente afin de favoriser l'adoption des projets de loi mis de l'avant par ladite coalition (en obligeant par exemple leurs députés à voter d'une certaine manière afin que les politiques mises de l'avant par le parti puissent être adoptées).

La vérification de cette hypothèse est toutefois difficile à faire comme le démontre Krehbiel (1993, 2000). En effet, si la tendance générale dans la littérature explique l'importance des partis politiques sur la législation adoptée par le fait que leurs membres votent de manière cohésive (Kam, 2001, 89), Krehbiel soutient plutôt que la cohésion parmi les députés affiliés à un parti peut être autant la résultante de l'imposition d'une ligne directrice lors des votes par la direction du parti que la résultante de préférences communes au sein du caucus. La figure 1.1 illustre ces deux possibilités.<sup>3</sup> Pour une po-

---

<sup>2</sup>Un exemple de cet avantage est de mettre les politiques du parti qui ont les meilleures chances d'être adoptées ou qui servent le mieux les intérêts du parti au début de l'agenda parlementaire (Cox et McCubbins, 2007, 213-34).

<sup>3</sup>La figure provient de l'article *Where's the Party?* écrit par Krehbiel (1993). Elle a été modifiée afin

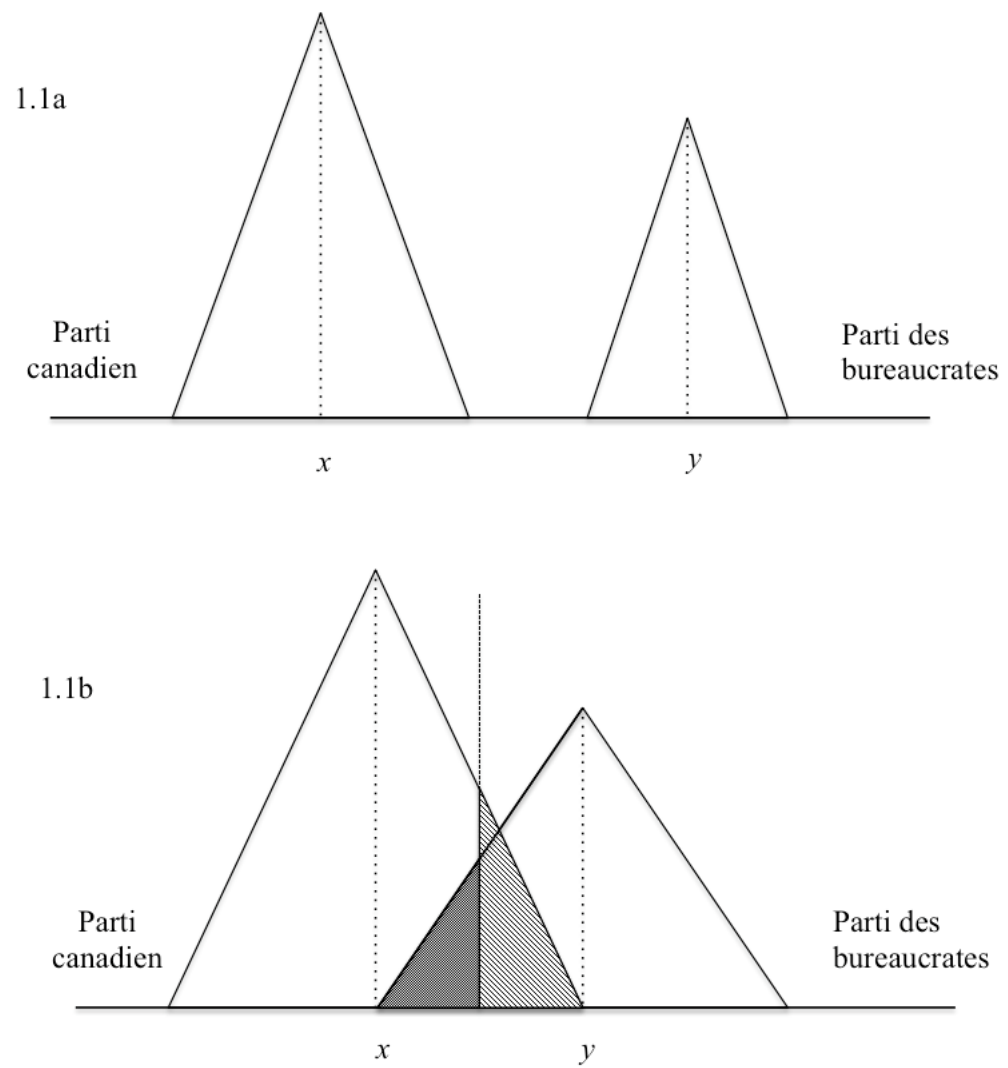


Figure 1.1 – Illustration du vote partisan des députés

litique donnée, les points  $x$  représentent l'option défendue par le Parti canadien et les points  $y$  représentent l'option défendue par le Parti des bureaucrates et les triangles par-dessus ces points montrent la distribution des préférences des membres de chaque parti autour de l'option privilégiée par leur parti (la distribution des préférences s'apparente à une courbe normale autour de la moyenne et de la médiane représentées par les points  $x$  et  $y$  en fonction des partis politiques auquel les députés sont affiliés). Dans la figure 1.1a, on observe que tous les députés (canadiens et bureaucrates) appuieront l'option défendue par leur parti puisque celle-ci se trouve plus près de leur préférence personnelle que l'option défendue par le parti opposé.<sup>4</sup> Ainsi, les députés votent avec la politique favorisée par leur parti politique, non pas parce qu'ils sont contraints par leur parti, mais bien parce que c'est l'option qui se trouve le plus près de leur préférence. Or, dans la figure 1.1b, les députés qui se situent dans la partie hachurée du graphique se trouvent plus près de l'option défendue par le parti politique opposé que celle défendue par le parti politique auquel ils sont affiliés. Si les députés dans la partie hachurée du graphique appuient la politique défendue par leur parti politique, ils votent alors contre leur préférence personnelle et, dans ce cas, les formations politiques ont un impact sur le comportement législatif de leur membre par l'imposition d'une discipline de parti.

Malheureusement, il est extrêmement difficile de déterminer si les députés votent avec leur parti politique parce qu'ils sont forcés de le faire ou parce qu'ils partagent des préférences communes avec les autres membres affiliés au parti. Kam (2001, 2006) contourne ce problème en procédant à des entrevues avec de nombreux députés élus à la Chambre des communes du Canada. Il note que le comportement législatif des députés ne peut pas être expliqué uniquement par les préférences des députés (Kam, 2001, 91), les partis politiques réussissent à influencer le comportement des députés lors des votes tenus au Parlement grâce à l'attribution de nominations et de ressources parmi les élus de leur formation politique (Kam, 2006, 562). Étant donné l'impossibilité de conduire

---

d'inclure les partis politiques du Bas-Canada plutôt que de prendre en exemple le Parti républicain et le Parti démocrate présents au Congrès américain.

<sup>4</sup>Plus un député est situé près du point  $x$ , plus celui-ci appuie la position du Parti canadien ; inversement plus un député est positionné loin du point  $x$ , plus celui-ci désapprouve la politique prônée par le Parti canadien. La même logique s'applique pour la distribution des préférences en fonction de la politique favorisée par le Parti des bureaucrates (représentée par le point  $y$ ).

des entrevues dans le cas qui nous concerne, nous étudierons l'évolution de la loyauté entre les différents groupes parlementaires et la distribution graphique de l'idéologie des députés en fonction de leur comportement législatif. Ce faisant, nous espérons savoir si les députés votent en fonction de leurs préférences personnelles ou s'ils sont plutôt influencés par le parti politique auquel ils appartiennent. Si les partis politiques ont bel et bien une influence sur leurs députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée, celle-ci sera perceptible entre autres par l'indice de la loyauté : l'indice de la loyauté sera plus élevé entre les députés affiliés au Parti des bureaucrates et entre les membres du Parti canadien respectivement que les députés n'ayant pas d'affiliation partisane (l'influence des partis politiques sur le vote de leurs membres est sujette à changement pendant la période à l'étude puisque c'est à ce moment que les partis politiques prennent naissance). De plus, il faut noter qu'en l'absence de la responsabilité ministérielle,<sup>5</sup> la pression pour supporter le gouvernement ne sera pas aussi forte que celle observée aujourd'hui, ce qui pourra affecter à la baisse la loyauté des députés membres d'un parti politique.

## **1.2 Thèses sur la formation des alliances et des partis politiques au Bas-Canada**

Plusieurs thèses ont été émises par les historiens sur les enjeux divisant les députés lors des Parlements coloniaux et, dans la même logique, sur les enjeux responsables des coalitions entre les députés. Cette section expose les facteurs responsables des alliances entre les députés du Bas-Canada et identifie les variables qui seront utilisées dans la suite de l'analyse. Les enjeux identifiés par la littérature peuvent être regroupés en quatre catégories : l'ethnicité des députés, leur position constitutionnelle, leurs occupations civiles ainsi que les intérêts commerciaux reliés à celles-ci et leurs intérêts régionaux.

### **1.2.1 Conflits ethniques**

La thèse prédominante dans la littérature stipule que l'opposition ethnique est la principale source de division parmi les députés. Cette thèse est surtout défendue par

---

<sup>5</sup>Le gouvernement responsable sera accordé à la colonie en 1848 pendant la période couverte par l'*Acte d'Union*.

John Hare (1973, 1975, 1993, 1997), qui a étudié le comportement législatif des députés lors de 147 votes tenus à la Chambre d'assemblée entre 1793 et 1812 (Hare, 1973, 369).<sup>6</sup> Étant donné que la population du Bas-Canada est très majoritairement d'origine française ou britannique<sup>7</sup>, le concept d'ethnicité réfère ici à la langue et à la religion des députés. Puisqu'à l'époque, presque tous les francophones étaient catholiques alors que les anglophones étaient protestants (à l'exception notamment de certains Irlandais qui étaient également catholiques), il est extrêmement difficile de distinguer l'influence de la religion et de la langue sur le comportement législatif des élus.

L'origine de cette hypothèse remonte à l'époque même du Bas-Canada alors que Lord Durham écrit dans son rapport de 1839 suite aux rébellions des patriotes : «I expected to find a contest between a government and a people : I found two nations warring in the bosom of a single state : I found a struggle not of principles, but of race» (Durham, 1963, 23). Cette hypothèse est également partagée par d'autres penseurs plus modernes tels que Pierre Elliott Trudeau (1958), Jean-Pierre Wallot (1960) ou Renaud Séguin (2005). En effet, Trudeau affirme que les Canadiens-français n'ont jamais voulu de la démocratie et qu'une fois imposée par les autorités britanniques, ceux-ci l'ont utilisée dans le seul but d'assurer leur survie par l'utilisation des institutions démocratiques. S'inscrivant dans la même logique que Trudeau, Wallot soutient que les deux groupes ethniques se livrent un combat pour la survie de leur communauté. Il estime que la rancœur des anglophones provient en partie du fait que la minorité anglaise désirait contrôler l'administration de la colonie, mais qu'elle s'en vit empêcher par la majorité canadienne qui bloqua leur aspiration à la direction coloniale :

Lorsque, sur un même territoire, deux peuples s'affrontent avec les mêmes intérêts et les mêmes aspirations, i.e. devenir une nation, le moindre conflit, à quelque domaine qu'il touche, englobe en dernier ressort ces deux sociétés entières. Pour chacune d'elles, la survivance et l'épanouissement dépendent de la mise en tutelle, de l'écrasement ou de l'effritement de l'autre » (Wallot, 1960, 68).

<sup>6</sup>Entre 1793 et 1812, plus de 350 votes enregistrés ont eu lieu lors de cette période.

<sup>7</sup>Les habitants provenant des États-Unis sont considérés comme étant d'origine britannique.

Suivant cette pensée, Wallot soutient que la querelle des prisons<sup>8</sup> qui déchira les députés au sein de l'Assemblée législative du Bas-Canada durant les années 1805, 1806 et 1807, « devint le symbole de la lutte pour la suprématie du Bas-Canada entre les deux groupes ethniques qui l'habitaient » (Wallot, 1960, 74-75). Suite à cet épisode, le conflit racial restera présent au Parlement et plusieurs autres épisodes viendront renforcer les tensions ethniques selon Wallot (1960). En effet, Wallot (1960) et Hare (1973) estiment que l'épisode de la querelle des prisons marque la fin de la coexistence pacifique entre les deux groupes ethniques. La tension entre les deux communautés s'étendra également à l'extérieur du Parlement suite à la création des journaux partisans (*The Quebec Mercury*, *Le Canadien*, *Le Courrier de Québec* et *Le Vrai Canadien*) qui apparaissent à la même période. La solution au conflit racial était pour plusieurs membres de la minorité anglaise l'union des Canada afin de mettre les Canadiens en position minoritaire ce qui permettrait aux Britanniques de prendre le contrôle de la colonie comme désiré (Wallot, 1960). Pour sa part, Séguin propose quant à lui une version plus modérée lorsqu'il parle d'une « polarisation ethno-linguistique dominante après 1827 » (Séguin, 2005, 99). Selon ce dernier, bien que le choix des candidats soit important, le facteur ethnique reste crucial comme en témoignent les votes des Irlandais majoritairement en faveur des Canadiens en raison de leur appartenance conjointe au catholicisme (Séguin, 2005, 99).

Dans les faits, il semble y avoir une division ethnique claire au sein de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada dès les premières années suivant l'instauration du parlementarisme (Hare, 1973). Dans une lettre écrite par le député John Richardson, celui-ci soutient que dès 1793,

la session commença avec un esprit de parti résolu de la part des députés canadiens, car ils eurent une réunion privée où il fut décidé que dans aucun

---

<sup>8</sup>La querelle des prisons illustre le conflit entourant la source de financement des nouvelles prisons qui devaient être construites dans la colonie. Ce conflit est exposé en détail plus loin dans le chapitre.

cas un Anglais ne devait être élu Orateur. [...] Le même principe qui les a induits à tenir cette première réunion privée a jusqu'à maintenant gouverné toutes leurs façons d'agir » (Brouard et Saint-Pierre, 1981, 57-58).

Dans le même esprit, Richardson estime que le quorum fixé à 36 a été adopté afin de protéger les intérêts des Canadiens : « ils craignent que si le nombre est ramené à 26, les Anglais soient beaucoup plus nombreux qu'eux aux séances, et par le fait même obtiennent la majorité » (Brouard et Saint-Pierre, 1981, 59).

### 1.2.2 Position constitutionnelle

Une deuxième thèse reçoit également l'appui de plusieurs auteurs. Celle-ci suggère plutôt que la source des alliances politiques naît de l'opposition entre les réformistes constitutionnels et les conservateurs favorables à l'*Acte constitutionnel* de 1791. Il s'agit donc, selon cette hypothèse défendue entre autres par Lionel Groulx (1937), Maurice Patry (1968) et Henri Brun (1970), d'une opposition que nous pouvons qualifier d'idéologique :

l'aspect racial du conflit demeura secondaire [...], le fait que la majorité, dans le Bas-Canada, n'ait pas été d'origine britannique, a eu l'effet d'un stimulant, et non d'un obstacle en faveur du développement d'institutions parlementaires locales (Brun, 1970, 255-56).

À l'appui de cette hypothèse, il convient de noter que des demandes de réformes constitutionnelles avaient également lieu à la même époque au Haut-Canada bien que la province était ethniquement très homogène (Massicotte, 2009, 265). De plus, plusieurs anglophones étaient favorables au Parti canadien au Bas-Canada. C'est le cas notamment de John Neilson qui appuya le Parti canadien dès sa première élection en 1818 jusqu'en 1834 où il s'en dissocia suite à la radicalisation d'une de ces factions (Chassé *et al.*, 2003).



La source des demandes de réformes constitutionnelles provient en partie des faiblesses de l'*Acte constitutionnel* qui confère au gouverneur et à ses conseillers le pouvoir de bloquer les projets votés par la Chambre d'assemblée (Vaugeois et Lacoursière, 1976). En effet, pour qu'un projet de loi soit adopté, il devait recevoir l'approbation de la Chambre d'assemblée, du Conseil législatif (dont les membres étaient nommés par le gouverneur général) et du gouverneur général lui-même. Ainsi, il était toujours possible pour le Conseil législatif (principalement composé de Britanniques) et le gouverneur d'empêcher l'adoption des projets de la Chambre d'assemblée (principalement composée de Canadiens). Cette situation est considérée par Groulx (1960) de « parlementarisme truqué » qui mènera les Canadiens à réclamer des réformes constitutionnelles dont l'élection des membres du Conseil législatif et le gouvernement responsable.<sup>9</sup> Si une situation similaire a lieu dans le Haut-Canada, celle au Bas-Canada se double d'un conflit ethnique : « le Conseil exécutif est le porte-parole de la minorité [britannique], alors que la Chambre d'assemblée se compose de représentants de la majorité [canadienne]. Lorsque la majorité de l'Assemblée propose quelque chose non conforme aux idées de la minorité, celle-ci se sert des places qu'occupent ses représentants pour s'opposer » (Vaugeois, 1962, 51). Cette citation illustre bien l'interaction entre l'ethnicité des députés et leur rôle au sein du Parlement. Dans un tel contexte, les questions ethniques sont donc fortement reliées aux questions constitutionnelles. Néanmoins, devant les blocages répétés du gouverneur ou de l'exécutif et devant la volonté de la Chambre d'assemblée, il est possible que certains députés anglophones favorables aux demandes de réformes du Parti canadien se joignent à ceux-ci lors de leurs revendications constitutionnelles.

---

<sup>9</sup>Il est important de prendre note que différentes factions se dessinent parmi les réformistes à partir de 1830, alors que les conflits entre la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif prennent de l'envergure. Des factions plus modérées du Parti canadien s'opposeront ainsi à plusieurs reprises aux factions plus radicales.

### 1.2.3 Intérêts économiques et commerciaux

En plus des deux thèses énoncées ci-haut, il a été émis que le contexte économique ainsi que les intérêts financiers et commerciaux des députés étaient une source d'opposition importante au Bas-Canada. Pour Fernand Ouellet, la crise politique, qui commence au début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'étend jusqu'à la révocation de l'*Acte constitutionnel*, prend racine dans les difficultés économiques de la colonie qu'il considère comme la source première des conflits politiques qui eurent lieu au Bas-Canada et qui menèrent aux rébellions de 1837-1838 (Ouellet, 1966, Paquet et Wallot, 1972). Il s'agit donc d'un problème relié aux changements de la structure économique auxquels faisait face la colonie à l'époque (diminution de l'importance du commerce des fourrures et de plusieurs céréales, augmentation de l'importance de l'industrie forestière, etc.) et de la crise agricole dont souffre le Bas-Canada à partir de 1805 jusqu'en 1838 plutôt qu'un conflit politique ou constitutionnel (Ouellet et Hamelin, 1962).

La première crise agricole qui frappa le Bas-Canada eut lieu en 1805 et celle-ci fut suivie de plusieurs autres crises importantes en 1812, 1816, 1818, 1828 ainsi qu'en 1833 qui affaiblirent le rendement des récoltes et leur qualité (Ouellet et Hamelin, 1962, 30). Plusieurs causes ont été identifiées : des pratiques agricoles peu efficaces, une invasion de mouches à blé, le renversement de la conjoncture économique, la concurrence américaine ainsi que la faible qualité des moyens de transport (canaux et routes) pour l'acheminement des récoltes (Ouellet et Hamelin, 1962, 32). La situation se détériore à partir de 1816 et la classe marchande demande plusieurs types de réformes qui visent d'une part l'amélioration du rendement des terres du Bas-Canada ainsi que des moyens de transport pour permettre l'accroissement du commerce et, d'autre part, une restructuration sociale et juridique de la colonie (Ouellet et Hamelin, 1962, 29). Les demandes des marchands suscitèrent l'opposition des seigneurs ainsi que des agriculteurs cana-

diens<sup>10</sup> : alors que les marchands britanniques demandaient l'abolition du système seigneurial, plusieurs Canadiens plaidaient pour une application plus rigide de celui-ci.<sup>11</sup>

Ainsi, Ouellet et Hamelin (1962) affirment :

Par tout ce qu'elle comporte d'aspects économiques, démographiques, sociaux, politiques et culturels, la crise agricole se situe au centre des principaux problèmes de la première moitié du 19e siècle. Aussi, la révolution de 1837-38 apparaît-elle, en grande partie, comme une réponse détournée aux problèmes posés par l'action conjointe des tensions démographiques et de la crise agricole. [...] C'est pour avoir sous-estimé la signification des bouleversements économiques du temps et avoir accepté sans critique l'interprétation de certains contemporains, que notre historiographie a été entraînée à exagérer le rôle des faits politiques et constitutionnels (Ouellet et Hamelin, 1962, 31-33).

Le facteur économique n'est cependant pas totalement indépendant de l'ethnicité ou de la question constitutionnelle dans la mesure où les intérêts des marchands britanniques étaient généralement très bien représentés dans l'entourage du gouverneur (Vaugeois et Lacoursière, 1976). En effet, Wallot soutient que « cette division d'intérêts correspondait presque parfaitement au découpage bi-ethnique du Bas-Canada. Les Canadiens favorisaient l'agriculture et les Britanniques, le commerce » (Wallot, 1960, 68).

Dans le même esprit, Hare note également que de 1792 à 1814 : « La grande différence

---

<sup>10</sup>L'opposition des seigneurs contre les marchands anglais était présente avant même l'adoption de l'*Acte constitutionnel*. Sous l'*Acte de Québec*, les seigneurs profitaient d'une position privilégiée puisqu'ils étaient les seuls à siéger au Conseil législatif de la province en tant que représentant de la population canadienne-française (Tousignant, 1971, 296). Dans un tel contexte, la majorité des seigneurs étaient réticents à l'idée d'obtenir une Chambre d'assemblée élue qui risquerait de mettre en péril leur situation. En 1784, alors qu'une pétition contenant plus de 2300 noms demande une Chambre élue, les seigneurs mènent une contre-pétition qui récolta environ 2400 noms sur les dangers d'une augmentation du fardeau fiscal qu'engendrerait une telle Chambre (les seigneurs craignaient que la propriété foncière soit taxée) (Deschênes, 1981).

<sup>11</sup>Ouellet et Hamelin (1962) s'étonnent également de l'absence d'opposition envers le système seigneurial qui accentuait les difficultés économiques de la population. Ils estiment que par leur force politique, les seigneurs ont été en mesure d'orienter le mécontentement des habitants envers l'Anglais, le symbole du capitalisme et « l'ennemi des institutions traditionnelles » (Ouellet et Hamelin, 1962, 27), plutôt qu'envers le système seigneurial qui était perçu comme la solution aux problèmes économiques de l'époque aux yeux de plusieurs.

entre la députation anglaise et canadienne réside dans l'importance de l'élément commercial anglais » (Hare, 1973, 363). Ainsi, les demandes constitutionnelles proposées par les réformistes qui consistaient à donner plus de pouvoir à la Chambre d'assemblée (ce qui revient donc à dire aux Canadiens qui en composaient la majorité) auraient également servi les intérêts agricoles de la majorité plutôt que les intérêts marchands de la minorité britannique. La querelle des prisons (1805–1807) est un épisode qui illustre bien cette opposition économique : pour financer la construction de nouvelles prisons, la députation canadienne propose de taxer le commerce alors que la députation britannique suggère plutôt d'instaurer une taxe sur la propriété terrienne (Wallot, 1960). Cette opposition économique divise ainsi d'un côté les marchands (qui composent principalement la députation anglophone) qui supportent le commerce contre les notables et les seigneurs (qui composent principalement la députation canadienne) qui luttent pour des politiques agricoles et pour la préservation du système seigneurial (Vaugeois et Lacoursière, 1976).

#### **1.2.4 Intérêts régionaux**

Un dernier facteur pouvant influencer le comportement législatif des députés est le type de comté (rural ou urbain) qu'ils représentent. Le contexte agricole difficile pourrait également servir d'élément de cohésion parmi les députés élus dans des comtés ruraux pour améliorer les conditions des agriculteurs et des familles touchées par la crise. Encore une fois, ce facteur n'est pas totalement indépendant des précédents puisque les campagnes sont majoritairement représentées par des députés canadiens (Hare, 1973, 365), ce qui peut expliquer en partie leurs préférences envers les politiques agricoles énoncées ci-haut. De plus, plusieurs comtés sont représentés par deux députés et certains candidats font campagne ensemble (Albert et Dumas, 1992). Il ne serait donc pas

surprenant de voir une certaine opposition entre les députés représentant des comtés ruraux et les députés représentant des comtés urbains en raison des intérêts économiques différents et des alliances faites en campagne électorale.

### 1.3 Hypothèses de recherche

À la lumière de la littérature citée plus haut et en fonction du cadre théorique retenu, nous formulons cinq hypothèses sur les sources de division parmi les députés lors des votes tenus à l'Assemblée législative du Bas-Canada (les hypothèses sont expliquées ci-dessous) :

*H1 : Il y aura une opposition constante entre les députés en fonction de leur appartenance ethnique.*

*H2 : Il y aura une opposition croissante entre les réformistes et les conservateurs constitutionnels à partir de la querelle des prisons (1805) jusqu'à la révocation de l'Acte constitutionnel.*

*H3 : Il y aura une division constante en fonction de l'occupation civile des députés.*

*H4 : Il y aura une opposition plus accentuée à partir du début de la première crise agricole (1805) entre les députés représentant des comtés ruraux et ceux représentant des comtés urbains.*

*H5 : Les partis politiques rassemblent des députés partageant des préférences ou une idéologie communes et ils ont peu ou pas d'impact sur le comportement législatif de leurs députés : leurs membres sont libres de se positionner selon leur bon vouloir lors des votes tenus au Parlement.*

Nous basons la première hypothèse sur les travaux de Hare (1973, 1975, 1993, 1997) et de Wallot (1960). Hare soutient que l'opposition ethnique débuta dès les premières années du parlementarisme au Bas-Canada puisque c'est à ce moment que les députés établissent le statut du français ainsi que les règlements parlementaires qui détermineront les procédures au sein de la Chambre d'assemblée. Cette opposition perdurera par la

suite comme en témoignent par exemple la querelle des prisons en 1805 (Wallot, 1960) et le projet d'union des deux Canada en 1822 (Hare, 1993) où les tensions entre les deux groupes linguistiques sont particulièrement importantes. La deuxième hypothèse est construite en fonction du fait que les conflits sont de plus en plus nombreux entre la Chambre d'assemblée et le gouvernement colonial à partir de la querelle des prisons (1805–1807) et du nombre croissant de demandes constitutionnelles lors des dernières années du Bas-Canada et qui menèrent aux rébellions des patriotes. En ce qui concerne la troisième hypothèse, nous croyons qu'il y aura une opposition relativement constante à travers le temps sur les questions touchant l'économie, les taxes ou le régime seigneurial opposant les marchands d'un côté contre les notables et les seigneurs de l'autre côté, les deux camps protégeant leurs intérêts financiers. La quatrième hypothèse est basée sur les besoins fort différents entre les régions rurales et urbaines et les demandes accrues des agriculteurs et des familles touchés par la crise pour répondre aux difficultés causées par celle-ci. Enfin, la cinquième hypothèse révisé l'analyse de Vaugeois (1992) qui stipule que, contrairement à aujourd'hui où les partis politiques dictent à leurs députés comment voter, à l'époque du Bas-Canada, « les députés votent librement, sans véritable ligne de parti » (Vaugeois, 1992, 157).<sup>12</sup> En soutien à cette hypothèse, il faut préciser que les formations politiques du Bas-Canada ne possédaient pas les outils à la disposition des partis politiques actuels pour s'assurer que leurs membres suivent les directives établies par le parti (soit par des nominations prestigieuses au sein du parti ou par financement des députés lors de leur campagne électorale). De plus, l'absence du gouvernement responsable nous assure que, dans le cas où une loyauté est observée, celle-ci n'est pas associée à un appui au gouvernement. Nous devons tout de même nous attendre à ce que l'impact des partis politiques sur le comportement des députés, s'il existe, soit beaucoup plus

---

<sup>12</sup>Vaugeois (1992) parle de cette situation comme d'une « période d'or » pour les députés en matière législative.

petit que ce que les recherches sur le Parlement actuel démontrent (Kam, 2001, 2006, Godbout et Høyland, 2011, 2013).

Il n'existe pas de consensus dans la littérature quant à la source principale des divisions qui mena à la formation des partis politiques. Les alliances entre les députés sont plutôt la résultante de l'interaction entre ces différents facteurs selon les enjeux soulevés. Cette situation s'explique par le fait qu'un groupe de députés peut partager plus d'une des caractéristiques énoncées ci-haut. Par exemple, les députés anglophones sont majoritairement des marchands élus dans des comtés urbains et dont les intérêts économiques sont assez bien protégés par le gouverneur et ses conseillers alors que les députés francophones ont plutôt des professions libérales, sont élus à la campagne et défendent majoritairement des intérêts agricoles. Néanmoins malgré la tendance générale, certains anglophones sont élus dans des comtés ruraux et pratiquent une profession libérale alors que plusieurs députés francophones sont élus dans des villes et pratiquent le commerce comme occupation civile. Par conséquent, nous serons en mesure de vérifier les hypothèses énumérées ci-haut par une étude complète et systématique des votes tenus à la Chambre d'assemblée. Puisque les enjeux traités à la Chambre d'assemblée expriment les priorités du jour, nous émettons le postulat que les votes enregistrés refléteront l'évolution des conflits et des clivages au sein de la Chambre et plus globalement au sein de la société offrant ainsi un outil unique pour réviser les thèses émises dans la littérature sur la formation des partis politiques au Bas-Canada (Lipset et Rokkan, 1967, Lijphart, 1977, Godbout et Høyland, 2013).<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup>Les données à propos du comportement législatif proviennent directement des *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada* disponibles en ligne (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1837).

## CHAPITRE 2

### PRÉSENTATION DES DONNÉES

Au chapitre précédent, nous avons vu les facteurs qui pouvaient influencer le comportement législatif des députés (l’affiliation partisane des députés, la langue, la religion, l’occupation civile, l’expérience parlementaire, le statut social et le type de comté dans lequel les députés sont élus). Le présent chapitre a pour objectif d’expliquer comment ces variables seront intégrées à l’analyse. Pour ce faire, la première section présente les facteurs identifiés et la distribution des députés en fonction de ceux-ci à travers les différentes législatures du Bas-Canada alors que la seconde section présente les votes enregistrés tenus à l’Assemblée législative.

#### 2.1 Variables utilisées pour l’analyse des votes

Pour comprendre les sources de division à la Chambre d’assemblée du Bas-Canada, nous nous intéressons à l’impact de différents facteurs sur le comportement législatif des députés. Ces facteurs comprennent l’affiliation politique des députés, leur langue, leur religion, leur occupation civile, leur expérience parlementaire, leur statut social et le type de comté qu’ils représentent. La distribution des sièges en fonction de ces catégories est rapportée dans le tableau 2.1. Les données incluses dans ce tableau proviennent du *Dictionnaire des parlementaires québécois* fourni par le site internet de l’Assemblée nationale du Québec (Québec, Assemblée nationale, 2013).

Certaines informations supplémentaires sont toutefois nécessaires pour bien comprendre comment les députés ont été classés dans ces catégories. Premièrement, les députés qui ont appuyé majoritairement le Parti canadien sont identifiés en tant que membre



du Parti canadien tout comme les députés ayant majoritairement appuyé le Parti des bureaucrates ont été identifiés comme membres de ce dernier (l'appui envers l'un ou l'autre des partis politiques est déterminé par le *Dictionnaire des parlementaires québécois*). Les députés pour lesquels aucune affiliation n'a été attribuée par le site de l'Assemblée nationale du Québec (Québec, Assemblée nationale, 2013) ou ceux ayant appuyé en alternance les deux formations politiques ont été classés dans la catégorie « Non-affilié ». Il faut également préciser que si des étiquettes partisans ont été attribuées à certains députés pour toutes les législatures, il est possible que les partis politiques ne fussent pas encore présents lors des premières législatures (voir la section 3.1 pour plus de détails). Deuxièmement, en ce qui concerne la langue, il est important de noter que dans quelques cas isolés, il était très difficile de connaître la langue favorisée par le député. C'est le cas par exemple des députés portant des noms ambigus (comme Philémon Wright) ou ayant des parents appartenant à des groupes linguistiques différents. Troisièmement, les députés anglophones appartenant à la religion catholique ont été identifiés afin de déterminer si ceux-ci votent en fonction de leur langue (soit avec la majorité anglophone et protestante) ou en fonction de leur religion (soit avec la majorité francophone et catholique). Quatrièmement, l'occupation civile des députés a été divisée en cinq catégories : les servants civils (cette catégorie comprend les députés ayant fait une carrière militaire, ceux ayant été juges de paix ou ayant obtenu plusieurs postes de commissaires et qui n'ont pas de profession claire en plus de ces activités) ; les marchands (cette catégorie comprend aussi les commerçants et les hommes d'affaires) ; les notables (cette catégorie comprend les avocats, les notaires, les médecins, les arpenteurs, etc.)<sup>1</sup> ; les cultivateurs et ceux ayant une autre occupation que celles susmentionnées (marins, tonneliers, rentiers, aubergistes, etc.). Lorsqu'un député avait plus qu'une occupation, nous avons

---

<sup>1</sup>Dans le cadre de ce mémoire, les seigneurs ne sont pas inclus dans la catégorie des « notables ».

retenu celle(s) qu'il exerçait lorsqu'il était député ou qui semblait être son occupation principale. Dans certains cas, nous avons attribué deux occupations à des députés, car il nous était impossible de savoir si une occupation était plus importante qu'une autre au moment où il siégeait à la Chambre d'assemblée. C'est le cas notamment de Jacques Deligny dont la seule information disponible concernant son emploi est qu'« il fut cultivateur et marchand » (Québec, Assemblée nationale, 2009). Dans ce contexte, il a été classé en tant que marchand et en tant que cultivateur. Cinquièmement, nous avons inclus les données sur l'expérience parlementaire des députés comme complément à l'analyse : les députés élus pour la première fois sont donc classés dans la catégorie « nouveau » alors que ceux qui ont déjà siégé au Parlement sont classés dans la catégorie « ancien ». Sixièmement, la catégorie « seigneur » désigne les députés qui sont propriétaires ou copropriétaires d'une seigneurie au moment des votes (le statut d'un député qui acquiert ou vend une seigneurie sera ajusté en fonction des législatures auxquelles il participe) contrairement à la catégorie « Non-seigneur » qui désigne les députés ne possédant pas de seigneurie. Septièmement, les députés sont divisés en fonction du fait qu'ils sont élus dans un comté rural ou dans un comté urbain (seuls les comtés dans les villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières sont considérés comme étant des comtés « urbains »). Enfin, il est important de noter que l'information concernant la vie des députés est absente dans plusieurs cas, ce qui nous empêche de les intégrer dans certaines analyses (par exemple, l'affiliation politique des députés n'était pas disponible pour plusieurs députés, ceux-ci ne font donc pas partie des analyses sur les membres du Parti canadien ou du Parti des bureaucrates) ; pour plusieurs députés, seule l'information à propos de leur naissance et de leur décès était disponible.

Étant donné que la distribution des sièges affectera l'analyse des résultats, il est important de comprendre la répartition des différents groupes de citoyens présents au Par-

Tableau 2.1 – Distribution des sièges pour les législatures du Bas-Canada

Légis.	Can.	Bur.	Non Affilié	Fran.	Ang.	Ang. catho.	Serv. civil	Mar.	Not.	Cul.	Autres occup.	Nouv.	Anc.	Seig.	Non Seig.	Rural	Urbain
1 <sup>re</sup>	22	19	10	35	16	1	11	25	10	1	4	51	0	19	32	37	14
2 <sup>e</sup>	28	15	9	36	17	0	6	22	14	5	8	36	16	12	41	39	14
3 <sup>e</sup>	29	18	5	36	14	1	7	19	15	8	6	26	26	13	40	38	13
4 <sup>e</sup>	28	20	5	33	18	0	9	21	15	5	5	27	25	14	41	36	16
5 <sup>e</sup>	30	16	4	35	14	0	6	20	15	6	6	18	32	10	40	36	14
6 <sup>e</sup>	32	15	1	38	12	1	4	17	19	6	6	9	39	12	38	36	14
7 <sup>e</sup>	33	9	11	41	15	2	5	21	19	10	8	16	40	10	46	41	15
8 <sup>e</sup>	31	4	18	33	17	3	6	23	20	6	6	31	22	8	47	39	15
9 <sup>e</sup>	29	8	18	42	13	0	4	25	19	6	7	13	42	9	41	39	16
10 <sup>e</sup>	29	4	16	38	11	2	5	23	17	4	6	20	29	4	45	35	14
11 <sup>e</sup>	34	5	15	43	11	1	4	23	20	6	7	6	48	4	49	39	15
12 <sup>e</sup>	39	5	9	44	11	1	6	19	19	7	8	21	32	7	47	38	15
13 <sup>e</sup>	45	3	13	43	18	2	5	25	22	7	11	21	40	3	59	44	18
14 <sup>e</sup>	73	16	31	86	33	3	9	35	49	15	24	69	50	15	89	93	26
15 <sup>e</sup>	81	15	8	79	25	1	3	27	51	15	16	45	59	6	98	84	20
Moyenne	38	11	12	44	16	1	6	23	22	7	9	27	33	10	50	45	16

Note : Légis. = législature ; Can. = Parti canadien ; Bur. = Parti catholique ; Fran. = Francophone ; Ang. = Anglophone ; Angl. catho. = Anglophone catholique ; Serv. civil = Servant civil ; Mar. = Marchand ; Not. = Notable ; Cul. = Cultivateur ; Autres occup. = Autre occupations ; Nouv. = Nouveau député ; Anc. = Ancien député ; Seig. = Seigneur ; Non seig. = Non seigneur. Ces abréviations sont également utilisées dans le tableau 3.1 et elles peuvent également être trouvées dans la liste des sigles.

lement (se référer au tableau 2.1).<sup>2</sup> Tout d'abord, nous observons que les catégories présentes dans la société du Bas-Canada ne sont pas toutes représentées avec le même poids à la Chambre d'assemblée et que la représentation de ces groupes varie d'une législature à l'autre. Ensuite, nous observons que le nombre de députés affiliés au Parti canadien est beaucoup plus élevé que le nombre de députés affiliés au Parti des bureaucrates (par exemple, lors de la 15<sup>e</sup> législature, les députés membres du Parti canadien sont cinq fois plus nombreux que ceux membres du Parti des bureaucrates). D'un côté, le nombre de députés affiliés au Parti des bureaucrates est particulièrement bas de la 7<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> législature inclusivement. Nous observons une situation semblable pour les non-affiliés lors des six premières législatures où peu d'élus sont compris dans cette catégorie. En conséquence, une attention particulière devra être portée envers les bureaucrates et les non-affiliés pour les législatures mentionnées afin de tenir compte des limites de ces petits échantillons lors des analyses subséquentes. De l'autre côté, si le nombre de députés canadiens peut paraître particulièrement élevé lors de certaines législatures (notamment à partir de 1830), il faut préciser que ces données ne tiennent pas compte des différentes factions au sein du Parti canadien (modérée contre radicale) et qui se sont opposées à de nombreuses reprises en Chambre. De plus, nous constatons que les anglophones sont en minorité à la Chambre d'assemblée. Bien que cette situation n'est pas surprenante en soi puisque la population du Bas-Canada est majoritairement d'origine française, il est important de souligner que le pourcentage d'élus anglophones est très élevé si on le compare avec le pourcentage d'anglophones qui habitent au Bas-Canada (entre 1792 et

---

<sup>2</sup>Il faut préciser que les données présentées dans le tableau 2.1 ne représentent pas exactement la distribution des députés siégeant à la Chambre d'assemblée : celles-ci comprennent tous les élus ayant siégé lors de chaque législature (dont ceux qui ont quitté le Parlement en cours de mandat ou qui ont été élu à des élections partielles). Par exemple, il est possible qu'un député affilié au Parti canadien et décédé pendant d'une législature soit remplacé par un député affilié au Parti des bureaucrates, ce qui a pour conséquence de modifier légèrement la distribution des sièges entre les deux groupes partisans. Ainsi, nous utilisons ce tableau pour avoir une idée générale de la distribution des sièges.

1815, Hare (1973) estime que les anglophones occupent 27,4% des sièges alors qu'ils représentent environ 15% de la population du Bas-Canada (Hare, 1973)). Donc, malgré leur nombre minoritaire à l'Assemblée législative, ceux-ci sont surreprésentés considérant leur faible proportion dans la population. La surreprésentation des anglophones est encore plus visible dans les Conseils législatif et exécutif où la majorité des membres est d'origine britannique (Vaugeois et Lacoursière, 1976). Par exemple, « de 1793 à 1838, sur 31 personnes nommées au Conseil exécutif, 25 [sont] d'origine anglaise, 6 d'origine française » (Groulx, 1960, 107).<sup>3</sup> Nous avons également inclus le nombre de députés anglophones catholiques. Or, le tableau 2.1 illustre que très peu d'anglophones sont catholiques. En effet, sur les 122 députés anglophones élus lors des 15 législatures, seulement 8 sont catholiques (Québec, Assemblée nationale, 2013). L'information concernant la religion est cependant absente pour plusieurs députés ; il se peut donc qu'il y ait un peu plus que huit anglophones catholiques élus à la Chambre d'assemblée. Ce faisant, il sera donc extrêmement difficile d'émettre des conclusions sur l'importance de la religion sur le comportement législatif des députés de l'époque en raison du petit échantillon que représentent ces élus. Nous observons également que les députés sont majoritairement des marchands ou des notables (ces catégories regroupent ensemble en moyenne 45 députés pour toutes les législatures). Il y a relativement peu de servants civils et de cultivateurs ainsi que quelques députés qui ont une autre profession que celles énumérées ci-haut. Ces données concordent avec l'observation de Hare selon laquelle, de manière générale, les députés proviennent «des rangs les plus élevés de la société basse-canadienne» (Hare, 1973, 363). Par ailleurs, les députés ayant déjà de l'expérience parlementaire sont en moyenne un peu plus nombreux que ceux qui sont élus pour la première fois. La

---

<sup>3</sup>De plus, les études menées par Paquet et Wallot (1969) révèlent que de manière générale, les citoyens britanniques étaient mieux représentés et occupaient des fonctions mieux rémunérées dans l'administration coloniale que leurs homologues canadiens.

différence entre les deux groupes est particulièrement importante lors des 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> législatures pour lesquelles environ 25 % ou moins des députés sont élus pour la première fois. On note que ces Parlements suivent trois législatures qui ont été rapidement dissoutes par le gouverneur (soit les 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> législatures) ; cette situation peut expliquer pourquoi aussi peu de nouveaux députés ont été élus (voir la section suivante pour les détails concernant les dissolutions rapides de ces législatures par le gouverneur). De plus, le nombre de députés ne possédant pas de seigneurie est plus élevé que le nombre de députés possédant une seigneurie dans toutes les législatures, mais l'écart du nombre de représentants des deux groupes se creuse de manière significative au fil des législatures. Enfin, étant donné l'époque, la très grande majorité des comtés se trouvent en région rurale.

## **2.2 Les votes enregistrés au Bas-Canada**

Un second facteur qui devra être pris en considération lors des analyses est relatif aux votes tenus en Chambre ainsi qu'au nombre de députés qui y participaient. En effet, puisque le système parlementaire est encore à ses débuts à l'époque du Bas-Canada, le nombre de votes enregistrés n'est pas toujours suffisant pour pouvoir faire une analyse en profondeur des coalitions parlementaires et des sources de divisions au sein des membres de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada pour chaque législature comme en témoigne le tableau 2.2. Cela s'explique par le fait que le Parlement siégeait quelques mois par année seulement et que les noms des députés lors des votes tenus en Chambre étaient inscrits seulement si l'un d'eux en faisait la demande, autrement seul le résultat du vote était écrit dans les *Journaux de l'Assemblée législative* (Hare, 1973, 369). De plus, certaines législatures ont été dissoutes par le gouverneur avant la durée normale de la législature en raison des conflits entre la Chambre d'assemblée et le Conseil lé-

gislatif. En agissant de la sorte, les gouverneurs espéraient l'élection de députés plus favorables envers leurs politiques, réduisant ainsi les blocages parlementaires entre les deux Chambres.<sup>4</sup> C'est pour cette raison que la durée des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> législatures est significativement plus courte que les autres. En ce qui concerne la 10<sup>e</sup> législature, celle-ci fût dissoute avant la tenue du premier vote en Chambre suite à l'annonce officielle de la mort du Roi George III (Québec, Assemblée nationale, 2014a). En conséquence, les résultats pour ces législatures sont rapportés dans les tableaux ultérieurs, mais ils sont exclus de toutes les analyses subséquentes en raison du petit nombre de votes ayant eu lieu.

Tableau 2.2 – Tableau récapitulatif des législatures au Bas-Canada

législature	Durée	Nombre de votes	Nombre d'élus	% d'absentéisme des députés
1 <sup>e</sup>	1792-1796	136	51	38,8
2 <sup>e</sup>	1796-1800	55	52	51,2
3 <sup>e</sup>	1800-1804	80	52	55,1
4 <sup>e</sup>	1804-1808	53	53	57,3
5 <sup>e</sup>	1808-1809	16	50	35,3
6 <sup>e</sup>	1809-1810	11	48	35,4
7 <sup>e</sup>	1810-1814	116	56	52,4
8 <sup>e</sup>	1814-1816	9	53	49,2
9 <sup>e</sup>	1816-1820	46	55	53,0
10 <sup>e</sup>	1820	0	49	–
11 <sup>e</sup>	1820-1824	77	54	47,3
12 <sup>e</sup>	1824-1827	48	53	41,5
13 <sup>e</sup>	1827-1830	74	61	42,7
14 <sup>e</sup>	1830-1834	156	120	37,5
15 <sup>e</sup>	1834-1838	75	104	26,7

<sup>4</sup>À cet égard, Hare (1973) note que « l'Exécutif commence à s'occuper de l'origine ethnique des représentants dès 1793. Le 3 janvier 1793, James Monk, solliciteur général, écrit à Sir Evan Nepean, sous-secrétaire d'État, qu'il espérait faire élire un autre Anglais à une élection complémentaire dans le comté de Leinster ».

Le tableau 2.2 illustre également le nombre de députés qui ont siégé au Bas-Canada au cours des différentes législatures. Le nombre d'élus varie en raison des décès et des démissions ainsi que des changements apportés en 1829 à la loi électorale pour tenir compte de l'augmentation de la population du Bas-Canada (Desjardins, 1902, 92). Lors des douze premières législatures, le nombre de députés est fixé à 50, il augmente à 84 suite aux modifications faites en 1829<sup>5</sup> et atteint finalement 90 députés pour la période entre 1836 et 1838 (Desjardins, 1902, Vaugeois, 1992). On remarque toutefois que les 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> législatures comptent moins de 50 députés. En effet, lors de la 6<sup>e</sup> législature, Pierre-Stanislas Bédard et Jean-Thomas Taschereau sont élus dans deux comtés et le Parlement fût dissout avant qu'ils ne choisissent pour quel comté ils désiraient siéger et que des élections partielles eurent lieu pour les remplacer (à l'époque, il est relativement fréquent que les députés se présentent dans plus d'un comté et qu'ils choisissent après leur élection lequel des deux sièges ils souhaitent conserver).<sup>6</sup> En ce qui concerne la 10<sup>e</sup> législature, celle-ci fût dissoute avant le retour du décret d'élection du comté de Gaspé (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1837, 10<sup>e</sup> législature).

Par ailleurs, il est important de préciser que le taux d'absentéisme des députés était particulièrement élevé. Cette situation n'est pas surprenante dans la mesure où plusieurs députés devaient parcourir une distance importante pour se rendre au Parlement, et ce, dans des conditions de transport difficiles (Deschênes, 2005, 27). De plus, certains députés devaient s'absenter pour s'occuper de leurs affaires personnelles ; jusqu'en 1831, les députés ne recevaient aucun salaire et certains élus devaient s'absenter en conséquence. C'est le cas par exemple des cultivateurs qui ne pouvaient pas siéger en Chambre lors de la saison des récoltes (Grenier, 1966, 43).<sup>7</sup> Selon nos calculs, le taux d'absentéisme

---

<sup>5</sup>Le nombre de sièges augmente dès la 13<sup>e</sup> législature, mais n'atteindra pas 84 avant la 14<sup>e</sup> législature.

<sup>6</sup>Suite à leur élection dans un comté, certains députés retiraient leur candidature dans les autres comtés où ils faisaient également la course (les élections n'avaient pas toutes lieu le même jour).

<sup>7</sup>Une indemnité financière couvrant leur frais de séjour et de déplacement a finalement été accordée



moyen des députés pour toutes les législatures se situe à 44,5 % pour les 15 législatures (voir le tableau 2.2) et ce taux dépasse 50 % pour certaines législatures (c'est le cas notamment des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures).<sup>8</sup> Ces absences répétées nuisaient au bon fonctionnement de la Chambre d'assemblée, car celle-ci doit ajourner à plusieurs reprises faute de quorum (Deschênes, 2005, 29) comme le démontre l'extrait suivant à propos de la 1<sup>re</sup> législature : « en quelques jours cinq députés présentent des requêtes en absence (deux ou trois semaines), alors qu'une dizaine d'autres, chaque jour, manquent délibérément à l'appel. Tant et si bien que l'Assemblée ajourne fréquemment ses travaux faute de quorum » (Beaulieu, 1989). Pour remédier à ce problème, l'appel nominal des députés présents est effectué régulièrement et le quorum sera révisé à la baisse afin que la Chambre puisse poursuivre ses travaux. Fixé à 36 députés (sur un total de 50), le quorum sera abaissé à 26 en 1794 suite à six jours d'ajournement consécutifs en raison des absences des députés, puis diminué encore à 18 la même année et enfin ramené à 15 députés en 1795 (Deschênes, 2005, 29).<sup>9</sup>

Ce bref regard sur la distribution des sièges à travers les différentes législatures ainsi que le nombre de votes tenus en Chambre nous permet de mieux comprendre les données utilisées dans le cadre de cette analyse ainsi que leurs limites. En effet, nous notons d'une part que certaines catégories comptent très peu de députés : c'est le cas pour les députés membres du Parti des bureaucrates lors de la 7<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> législatures inclusivement, des députés n'ayant pas d'affiliation partisane lors des six premières législatures ainsi que les anglophones catholiques et les cultivateurs lors de toutes les législatures. D'autre

---

aux députés lors de la 14<sup>e</sup> législature (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1837, 14<sup>e</sup> législature).

<sup>8</sup>Ces résultats concordent avec les estimations faites précédemment par Valois (1960) et Grenier (1966). Valois évalue que les absences de 1792 à 1808 oscillent autour de 60 % et diminuent autour de 40 % pour 1809 et 1810 alors que Grenier estime le taux d'absence des députés entre 1815 et 1838 aux alentours de 47 %.

<sup>9</sup>Le quorum sera augmenté à 42 lors de la 14<sup>e</sup> législature suite à la révision de la loi électorale qui augmente à 84 le nombre de députés à la Chambre d'assemblée (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1837, 14<sup>e</sup> législature).

part, nous constatons que les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> législatures comprennent peu ou pas de votes. Les analyses subséquentes devront tenir compte de ces limites par rapport aux catégories de députés susmentionnées ainsi que pour quelques législatures pour éviter de fausser nos conclusions.

## CHAPITRE 3

### ANALYSE DE LA LOYAUTÉ DES DÉPUTÉS

La première partie de l'analyse des données consiste à étudier la loyauté des députés en fonction de leur affiliation partisane et de leurs caractéristiques personnelles. Nous débutons ainsi ce chapitre en présentant comment l'indice de la loyauté est calculé et interprété. Nous nous attardons ensuite aux résultats en divisant l'analyse en cinq sections en fonction de l'affiliation partisane des députés, leur langue, leur occupation civile, leur statut ainsi que le type de comté qu'ils représentent et leur expérience parlementaire. Enfin, nous terminons par une brève discussion des résultats obtenus.

#### 3.1 Méthodologie

L'indice de la loyauté (calculé entre 0 et 1) permettra d'identifier le nombre de fois qu'un député a voté contre la majorité de son parti politique (ou contre la majorité des députés partageant une même caractéristique) : plus la loyauté se rapproche de 1 pour un groupe de députés, plus ces députés ont voté avec la majorité du groupe ayant une affiliation partisane ou une caractéristique commune. Par exemple, un député francophone qui a une loyauté moyenne de 0,800 indiquerait qu'il a voté avec la majorité de son groupe linguistique lors de 80 % des votes auquel il a participé. Nous calculons la moyenne de la manière suivante pour chaque Législature : 1) le calcul de loyauté individuel pour chaque vote d'un député, 2) la moyenne de tous les votes auquel ledit député a voté par rapport à son groupe et 3) la moyenne pour chaque groupe de députés (francophone, anglophone, marchand, seigneur, etc.). Le but est d'observer si une loyauté existe ou non entre les députés partageant une affiliation partisane ou des caractéristiques communes et

d'observer comment cette loyauté évolue à travers les quinze législatures. Le calcul de la loyauté partisane permettra dans des recherches subséquentes de comparer l'évolution de la loyauté au Bas-Canada avec celle observée dans d'autres législatures canadiennes ou au sein d'autres systèmes parlementaires de la même époque que le Bas-Canada comme celle du Royaume-Uni ou de la Nouvelle-Écosse.

Le calcul de loyauté des députés en fonction du parti politique dont ils sont membres est toutefois problématique : bien que l'information à propos de leur affiliation partisane soit disponible (Québec, Assemblée nationale, 2013), nous ne connaissons pas la date exacte où les partis politiques sont apparus.<sup>1</sup> Si, par exemple, les partis politiques ont pris forme lors de la quatrième Législature, tous les députés qui étaient présents à partir de ce moment auraient reçu une étiquette partisane les identifiant à un parti politique, incluant les trois premières législatures si ceux-ci y étaient élus (soit avant même l'apparition des partis). Ainsi, puisque nous ignorons si les partis politiques sont bel et bien présents lors des premières législatures, nous calculons une loyauté qui peut être qualifiée «d'hypothétique» parmi les députés du Parti canadien et du Parti des bureaucrates. Nous contournons cette faiblesse grâce à l'utilisation de la classification optimale telle qu'expliquée au prochain chapitre.

### 3.2 Résultats

Avant de commencer l'analyse des résultats, il est important de rappeler que les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> législatures, qui comptent toutes moins de 20 votes enregistrés, sont exclues de l'analyse pour éviter de fausser l'interprétation des résultats. Néanmoins, il est possible de consulter l'indice de loyauté pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> législatures dans le tableau 3.1

<sup>1</sup>Certains auteurs soutiennent que les partis politiques sont apparus dès la première Législature (Hare, 1973, 1975, Albert et Dumas, 1992) alors que d'autres croient plutôt qu'il faut attendre plusieurs années avant qu'apparaissent des partis politiques réels (Morin et Woehrling, 1992, 38).

situé à la fin du chapitre (nous rappelons que la 10<sup>e</sup> législature ne comptait aucun vote).

### 3.2.1 Affiliation partisane des députés

Nous commençons l'analyse de la loyauté en nous attardant à l'affiliation partisane des députés. Dans un premier temps, nous remarquons que la loyauté des membres du Parti des bureaucrates (en moyenne à 0,879) est toujours supérieure à celle des membres affiliés au Parti canadien (en moyenne à 0,798) à l'exception de la 2<sup>e</sup> législature où la loyauté des membres du Parti canadien est plus élevée que celle des membres du Parti des bureaucrates.<sup>2</sup> Ces résultats sont toutefois peu concluants à partir de la 7<sup>e</sup> législature puisque le nombre de députés affiliés au Parti des bureaucrates est peu élevé, ce qui pourrait expliquer la forte loyauté observée parmi ce parti politique. Dans un second temps, nous observons que la loyauté des députés affiliés au Parti canadien semble plus constante à travers le temps sauf pour les 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> législatures où celle-ci diminue autour de 0,700.

Par ailleurs, il est possible de comparer la loyauté des députés n'ayant pas d'affiliation partisane avec celles des députés affiliés au Parti canadien et au Parti des bureaucrates. Cette comparaison est intéressante puisqu'elle permet de mettre en perspective l'indice de loyauté des membres des deux formations politiques. En effet, si les partis politiques influencent le comportement législatif de leurs députés, on devrait s'attendre à ce que la loyauté des élus affiliés à un parti politique soit plus élevée que celle des députés n'ayant pas d'affiliation partisane. Or, les résultats montrent que la loyauté parmi les députés n'étant pas membres d'un parti politique (en moyenne à 0,832) se situe entre la loyauté des membres du Parti canadien et celle des membres du Parti des bureaucrates. La loyauté des députés n'ayant pas d'affiliation partisane est plus élevée que celle des

---

<sup>2</sup>Il est possible de connaître l'indice de loyauté de chaque groupe parlementaire pour toutes les législatures en consultant le tableau 3.1 présenté à la fin du chapitre.

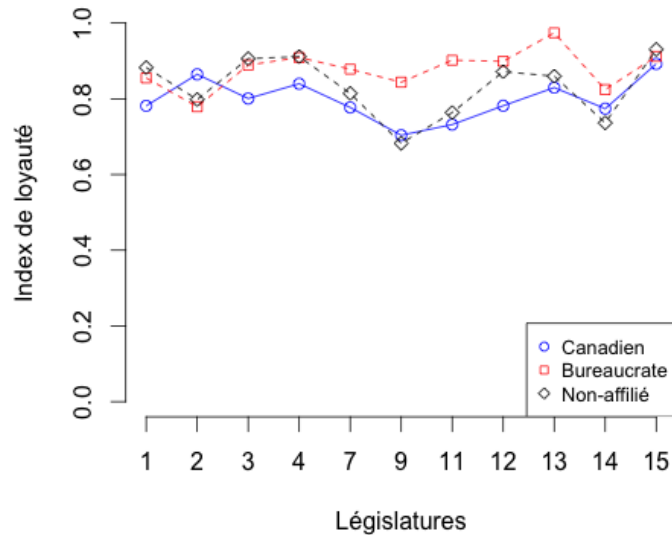


Figure 3.1 – Loyauté des députés en fonction de leur affiliation partisane

deux formations politiques lors des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures alors qu'elle est la plus basse des trois catégories lors de la 9<sup>e</sup> et de la 14<sup>e</sup> législature (c'est également lors de la 14<sup>e</sup> législature que le nombre de députés n'ayant pas d'affiliation partisane est le plus élevé). Contrairement aux députés affiliés au Parti des bureaucrates, le nombre de députés non affiliés est relativement peu élevé lors des premières législatures et il augmente de façon considérable à partir de la 7<sup>e</sup> législature. En conséquence, la loyauté pour les députés n'ayant pas d'affiliation partisane diminue légèrement à partir de la 7<sup>e</sup> législature, mais celle-ci reste tout de même assez élevée (la moyenne pour les quatre premières législatures est calculée à 0,875 alors que la moyenne pour les législatures subséquentes est calculée à 0,808).<sup>3</sup> Malgré le fait que ces députés n'aient pas d'affilia-

<sup>3</sup>Comme expliqué précédemment, la 6<sup>e</sup> législature a été exclue de l'analyse puisque celle-ci contenait peu de votes. Ainsi, le fait qu'il y ait un seul député n'ayant pas d'affiliation partisane lors de cette législature (et donc un indice de loyauté de 1,000) ne change pas les résultats obtenus (voir tableau 3.1 à la fin du chapitre).

tion partisane propre, il est possible qu'ils aient appuyé un parti politique plutôt qu'un autre lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée ou que ces députés partagent une idéologie commune (ce qui les incite à voter de manière similaire et explique la forte loyauté observée). Il sera possible de vérifier ces explications au prochain chapitre par l'utilisation de la classification optimale. Nous pourrons ainsi compléter cette analyse et mieux comprendre la forte loyauté au sein des députés n'étant pas membres d'un parti politique.

### 3.2.2 Langue des députés

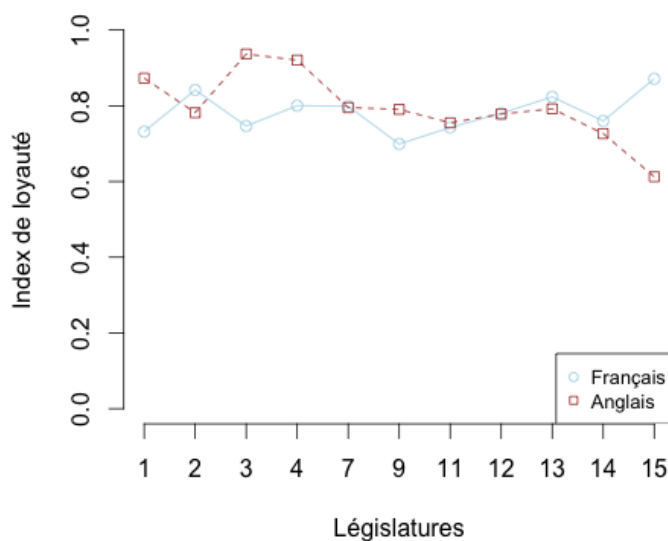


Figure 3.2 – Loyauté des députés en fonction de leur appartenance linguistique

En ce qui concerne la langue des députés, il est possible de constater que la loyauté moyenne parmi les anglophones (en moyenne à 0,797) est légèrement plus élevée que la loyauté moyenne parmi les francophones (en moyenne à 0,781). Une lecture plus atten-

tive révèle cependant que la loyauté de la députation francophone est relativement stable lors des quinze législatures (et ce, malgré le nombre de francophones et le nombre de votes en Chambre) alors que celle de la députation anglophone varie davantage à travers le temps. En effet, plus élevée lors des premières législatures (à l'exception de la deuxième législature), la loyauté parmi les anglophones décroît cependant après la 4<sup>e</sup> législature et ne dépassera pas 0,800 pour les législatures subséquentes (la députation anglophone est relativement constante à travers le temps). La baisse de loyauté parmi les anglophones peut s'expliquer par le fait que, sauf exception, les anglophones sont affiliés au Parti des bureaucrates lors des quatre premières législatures et que par la suite un nombre de plus en plus grand d'anglophones est affilié au Parti canadien. En effet, lors des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures, le nombre d'anglophones affiliés au Parti canadien est plus élevé que le nombre d'anglophones affiliés au Parti des bureaucrates. Par exemple, lors de la 11<sup>e</sup> législature, quatre anglophones appuient les Canadiens alors que seulement trois appuient le Parti des bureaucrates ; lors de la 12<sup>e</sup> législature, six anglophones sont affiliés au Parti canadien contre trois qui sont affiliés au Parti des bureaucrates ; et, enfin, lors de la 14<sup>e</sup> législature, dix anglophones appuient le Parti canadien alors que trois anglophones appuient le Parti des bureaucrates. Il semble donc que les députés anglophones aient voté en bloc lors des premières législatures, mais que cette alliance n'ait pas survécu au passage du temps. Par ailleurs, étant donné le très petit nombre de députés anglophones catholiques, nous n'avons pas calculé la loyauté pour cette catégorie, mais nous utiliserons la religion des députés au prochain chapitre où nous pourrons observer si ceux-ci ont plutôt appuyé le Parti canadien (dont les membres sont majoritairement catholiques) ou le Parti des bureaucrates (dont les membres sont majoritairement anglophones). Nous ne pouvons donc pas émettre de conclusion sur l'impact de la religion sur le comportement législatif à ce stade-ci de l'analyse.



Du côté des francophones, le facteur linguistique ne semble pas diminuer à travers les différentes législatures, malgré l'augmentation de francophones au Parlement suite à la réforme électorale de 1829 qui a eu pour conséquence d'accroître de manière significative le nombre de députés à la Chambre d'assemblée. Ainsi, les résultats semblent montrer que la langue chez les députés francophones est un facteur constant et plus important que la langue chez les députés anglophones lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée (surtout après la 4<sup>e</sup> législature).

### **3.2.3 Occupation civile des députés**

En ce qui concerne l'occupation civile des députés, le graphique 3.3 montre tout d'abord que la loyauté des députés en fonction de leur occupation civile est relativement stable à travers le temps à l'exception des députés se trouvant dans la catégorie « autres occupations » pour lesquelles la loyauté est particulièrement élevée lors de la 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> législature et particulièrement basse lors de la 15<sup>e</sup> législature. Ensuite, nous constatons une baisse de la loyauté pour toutes les catégories lors de la 14<sup>e</sup> législature suivie d'une remontée de la loyauté lors de la 15<sup>e</sup> Législature (mis à part pour les députés classés dans la catégorie « autres occupations » comme mentionné plus haut). Enfin, nous observons globalement que ce sont les cultivateurs qui ont la plus haute loyauté (moyenne calculée à 0,909), suivis des servants civils (moyenne calculée à 0,841) et de ceux étant compris dans la catégorie « autres occupations » (moyenne calculée à 0,829). Les marchands et les notables sont les deux catégories pour lesquelles la loyauté est la plus basse (moyenne calculée à 0,732 pour les marchands et 0,734 pour les notables). Encore une fois, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les marchands et les notables sont les catégories comprenant le plus de députés et que les catégories restantes (soit les cultivateurs, les servants civils et ceux ayant une autre occupation) comportent peu de

députés. À titre d'exemple, notons qu'il y a un seul cultivateur d'élus lors de la 1<sup>re</sup>

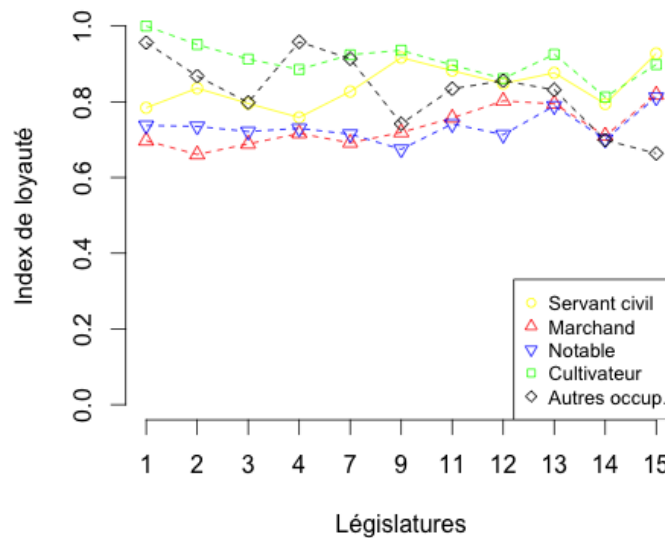


Figure 3.3 – Loyauté des députés en fonction de leur occupation civile

législature et qu'en moyenne seulement sept cultivateurs sont élus par législature alors qu'en moyenne 23 marchands sont élus par législature.<sup>4</sup> De façon générale, la loyauté pour les marchands et pour les notables est plutôt faible, ce qui laisse croire que l'occupation civile n'est pas un enjeu majeur pour expliquer le comportement législatif des députés (à titre comparatif, avec un nombre de députés similaire, les francophones ont une loyauté plus élevée que les marchands ou les notables). Si la loyauté pour les députés dans les autres catégories est plus élevée, le petit nombre de députés dans chaque catégorie nous empêche de tirer des conclusions quant à leur importance pour le moment.

<sup>4</sup>La loyauté moyenne pour les cultivateurs peut être faussée par le fait qu'un seul député entre dans cette catégorie à la 1<sup>re</sup> législature : la moyenne est influencée par les valeurs extrêmes telles qu'une loyauté de 1,000 pour le premier Parlement.

### 3.2.4 Statut des députés et type de comtés dans lequel ils sont élus

En ce qui a trait au statut des députés, nous remarquons que la loyauté moyenne parmi les seigneurs est plutôt élevée (moyenne calculée à 0,801). Si la loyauté est haute

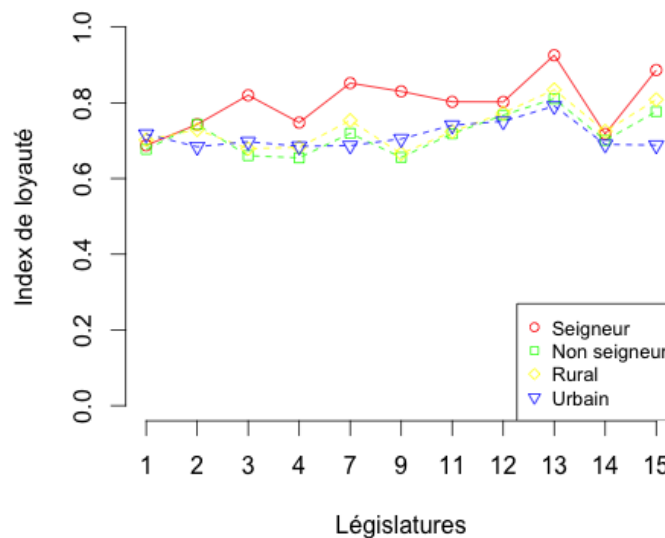


Figure 3.4 – Loyauté des députés en fonction de leur statut social et du type de comté qu'ils représentent

parmi les seigneurs, il faut cependant préciser que celle-ci est particulièrement élevée à partir de la 7<sup>e</sup> législature et, qu'à partir de ce moment, le nombre de seigneurs élus quant à lui diminue. En effet, après la 7<sup>e</sup> législature, le nombre de seigneurs siégeant au Parlement dépassa dix qu'une seule fois, lors de la 14<sup>e</sup> législature où l'on observe au même moment une chute de la loyauté. Ainsi, il est fort probable que la loyauté observée parmi les seigneurs après la 7<sup>e</sup> législature, soit la résultante du petit nombre de seigneurs élus (la 3<sup>e</sup> législature est la seule pour laquelle la loyauté pour les membres de ce groupe est supérieure à 0,800 et dont le nombre de seigneurs est supérieur à dix).

Dans le même esprit, nous constatons que la loyauté des députés n'étant pas seigneurs est encore plus faible que celle des seigneurs (ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où la très grande majorité des députés ne possèdent pas de seigneurie). Par ailleurs, le graphique 3.4 montre une tendance similaire de la loyauté parmi les députés représentant des comtés ruraux et celle parmi les députés représentant des comtés urbains (la loyauté moyenne pour les deux groupes se situe en dessous de 0,750). Ainsi, tout comme le statut des députés (les seigneurs et les non-seigneurs), nous constatons que le type de comté dans lequel un député a été élu n'est pas un facteur de premier plan pour comprendre le comportement législatif des députés.

### 3.2.5 Expérience parlementaire des députés

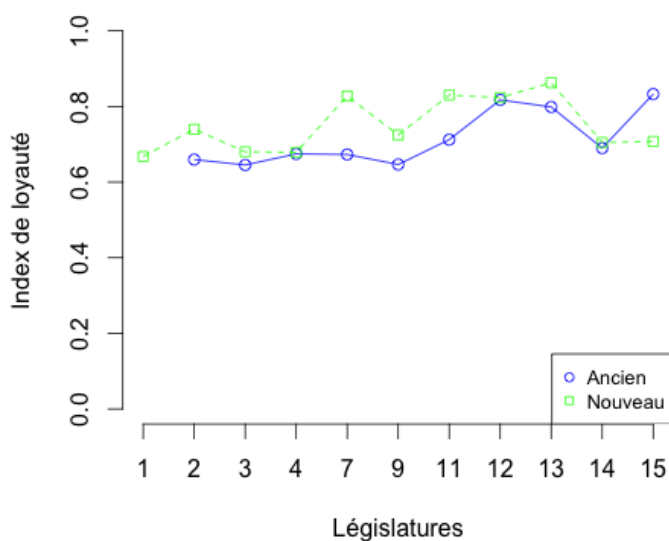


Figure 3.5 – Loyauté des députés en fonction de leur expérience parlementaire

En ce qui concerne l'expérience parlementaire des députés, le graphique 3.5 montre

clairement que la loyauté des députés est plus élevée parmi les députés siégeant pour la première fois à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (moyenne calculée à 0,750) que les députés ayant déjà siégé lors d'une législature précédente (moyenne calculée à 0,715) à l'exception de la dernière législature où la tendance s'inverse.<sup>5</sup> On aperçoit également que, mis à part les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures, la loyauté pour les nouveaux députés tend à augmenter lorsque le nombre de nouveaux députés est bas. Une telle relation n'est pas observée entre la loyauté et le nombre d'anciens députés. Nous pouvons donc supposer que l'expérience parlementaire a peu d'impact sur le comportement législatif des députés.

Il aurait été intéressant de calculer l'indice de loyauté en fonction de l'expérience parlementaire et de l'affiliation partisane des députés (c'est-à-dire calculer l'indice de loyauté pour les nouveaux députés affiliés au Parti des bureaucrates, l'indice de loyauté pour les nouveaux députés affiliés au Parti canadien, l'indice de loyauté pour les nouveaux députés n'ayant pas d'affiliation partisane, etc.). Or, le nombre de députés pour chaque catégorie est insuffisant pour faire une telle analyse.

### 3.3 Discussion des résultats

À la lumière des résultats présentés ci-haut, nous observons que six catégories de députés ont une loyauté moyenne dépassant 0,800 ; il s'agit des députés affiliés au Parti des bureaucrates (loyauté moyenne à 0,879), des députés n'ayant pas d'affiliation partisane (loyauté moyenne à 0,832), des députés étant servants civils (loyauté moyenne à 0,841), étant cultivateurs (loyauté moyenne à 0,909) ou étant dans la catégorie « autres occupations » (loyauté moyenne à 0,829) ainsi que les députés possédant une seigneurie (loyauté moyenne à 0,801). Mis à part quelques-unes, ces catégories contiennent de

<sup>5</sup>La loyauté pour les anciens députés lors de la 1<sup>re</sup> législature n'est pas incluse dans le graphique puisque tous les députés sont élus pour la première fois.

façon générale peu de députés, ce qui peut expliquer pourquoi l'on retrouve une loyauté si élevée au sein de celles-ci. En effet, Desposato (2003) démontre que les résultats de la loyauté (ou d'autres indices de cohésion) peuvent être biaisés si le nombre de députés pris en compte est trop bas. Ainsi, la forte loyauté observée peut être la conséquence du biais méthodologique en ce qui concerne les bureaucrates, les servants civils, les cultivateurs et les seigneurs. Une catégorie fait toutefois exception : les députés n'ayant pas d'affiliation partisane ont une loyauté moyenne supérieure à 0,800 alors que le nombre de députés dans cette catégorie est assez élevé pour la majorité des législatures.<sup>6</sup> Nous observons également que trois autres catégories ont également une loyauté moyenne assez élevée tout en comptant un nombre important de députés. Il s'agit des députés étant affiliés au Parti canadien (loyauté moyenne à 0,798), des francophones (loyauté moyenne à 0,781) et des anglophones (loyauté moyenne à 0,797). Toutefois, en ce qui concerne la loyauté moyenne des anglophones, celle-ci est particulièrement élevée en raison des premières législatures où les anglophones votaient en bloc, mais celle-ci diminue considérablement après la 4<sup>e</sup> législature.

L'un des résultats énumérés ci-haut est particulièrement surprenant, il s'agit de l'indice de loyauté pour les députés n'ayant pas d'affiliation partisane (loyauté moyenne de 0,832). Face à de tels résultats, deux hypothèses peuvent être avancées. La première stipule que les députés n'ayant pas d'affiliation partisane peuvent partager des préférences similaires (et donc, avoir un comportement législatif semblable) malgré le fait qu'ils ne sont pas regroupés sous une étiquette commune. Dans cet esprit, Cornell (1962) donne l'exemple des groupes de députés extrémistes de l'aile gauche et de l'aile droite qui votent ensemble contre les groupes de députés modérés lors des votes Parlement du

---

<sup>6</sup>Si le nombre de députés est bas pour deux législatures comprises dans notre analyse (les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> législatures), la loyauté pour ce groupe reste très élevée même lorsque le nombre de députés est beaucoup plus grand.

Canada-Uni (1840-1867), bien que ces deux groupes d'extrémistes possèdent des opinions opposées les uns aux autres. Cette union contre les modérés fait apparaître une cohésion entre ces groupes radicaux bien que leurs avis soient très divergents (Cornell, 1962, viii). La seconde hypothèse soutient que les partis politiques ont un rôle très modeste sur le comportement législatif de leurs membres : si les partis politiques obligeaient généralement leurs députés à voter d'une certaine manière, la loyauté devrait être plus élevée parmi les élus affiliés à un parti que celle obtenue parmi ceux n'ayant pas d'affiliation partisane. Dans le même esprit, les résultats obtenus lors de la 14<sup>e</sup> législature sont également étonnants. En effet, nous constatons une baisse de la loyauté lors de ce Parlement pour presque toutes les catégories de députés à l'étude. Il est possible que cette chute de l'indice de loyauté soit la conséquence de la réforme électorale de 1829. En effet, ladite réforme augmente considérablement le nombre de députés à la Chambre et nous pouvons penser que cela affecta temporairement l'organisation du Parlement, dont les alliances entre les députés lors des votes qui y sont tenus. Nous tenterons de vérifier ces hypothèses lors du prochain chapitre grâce à l'utilisation de la classification optimale et de mieux comprendre les enjeux de division parmi les élus lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Tableau 3.1 – Loyauté des députés en fonction de leur affiliation partisane et de leurs caractéristiques

Légis.	Can.	Bur.	Non Affilié	Fran.	Ang.	Serv. civil	Mar.	Not.	Cul.	Autres occup.	Nouv.	Anc.	Seig.	Non Seig.	Rural	Urbain
1 <sup>re</sup>	0,781	0,855	0,883	0,732	0,873	0,784	0,697	0,738	1,000	0,956	0,668	–	0,688	0,677	0,702	0,717
2 <sup>e</sup>	0,865	0,779	0,798	0,842	0,782	0,836	0,661	0,735	0,951	0,868	0,740	0,660	0,743	0,743	0,729	0,684
3 <sup>e</sup>	0,801	0,889	0,906	0,746	0,937	0,796	0,689	0,721	0,913	0,798	0,680	0,645	0,820	0,660	0,679	0,697
4 <sup>e</sup>	0,840	0,909	0,911	0,800	0,921	0,759	0,716	0,730	0,885	0,958	0,679	0,675	0,748	0,655	0,682	0,685
5 <sup>e</sup>	0,817	0,922	0,719	0,763	0,922	0,803	0,642	0,716	0,969	0,780	0,668	0,633	0,700	0,672	0,668	0,600
6 <sup>e</sup>	0,887	0,920	1,000	0,860	0,846	0,900	0,584	0,800	0,982	0,770	0,791	0,671	0,752	0,694	0,779	0,601
7 <sup>e</sup>	0,777	0,878	0,814	0,799	0,795	0,827	0,692	0,715	0,924	0,914	0,828	0,673	0,852	0,719	0,753	0,687
8 <sup>e</sup>	0,667	0,963	0,632	0,682	0,609	0,722	0,716	0,648	0,843	0,870	0,660	0,749	0,907	0,661	0,672	0,694
9 <sup>e</sup>	0,704	0,844	0,683	0,699	0,790	0,917	0,719	0,675	0,936	0,742	0,725	0,647	0,830	0,656	0,666	0,705
10 <sup>e</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11 <sup>e</sup>	0,732	0,902	0,764	0,743	0,755	0,882	0,757	0,742	0,897	0,834	0,830	0,712	0,803	0,718	0,724	0,741
12 <sup>e</sup>	0,782	0,899	0,872	0,780	0,778	0,848	0,802	0,713	0,861	0,856	0,823	0,817	0,802	0,767	0,773	0,751
13 <sup>e</sup>	0,830	0,974	0,860	0,824	0,792	0,876	0,795	0,789	0,925	0,832	0,863	0,799	0,926	0,811	0,834	0,791
14 <sup>e</sup>	0,774	0,824	0,736	0,760	0,726	0,794	0,710	0,701	0,813	0,699	0,705	0,690	0,718	0,701	0,725	0,690
15 <sup>e</sup>	0,892	0,912	0,930	0,871	0,613	0,928	0,818	0,812	0,898	0,664	0,707	0,833	0,886	0,777	0,808	0,688
Moyenne A	0,796	0,891	0,822	0,779	0,796	0,834	0,714	0,731	0,914	0,824	0,740	0,708	0,798	0,708	0,728	0,695
Moyenne B	0,798	0,879	0,832	0,781	0,797	0,841	0,732	0,734	0,909	0,829	0,750	0,715	0,801	0,717	0,734	0,712

Note : La moyenne A désigne la moyenne de la loyauté de toutes les législatures à l'exception de la 10<sup>e</sup> puisqu'il n'y a pas eu de vote lors de celle-ci alors que les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> législatures ont été exclues du calcul de la moyenne B en raison du petit nombre de votes tenus en Chambre lors de ces Parlements. La même logique s'applique pour le calcul des moyennes du tableau 4.1.



## CHAPITRE 4

### ANALYSE DE LA CLASSIFICATION OPTIMALE

La seconde partie de l'analyse étudie le comportement législatif des députés grâce à la classification optimale (*Optimal classification*) telle qu'élaborée par Poole (2005). L'utilisation de cette méthodologie répond à deux objectifs : compenser la faiblesse des données quant à l'affiliation partisane des députés lors des premières législatures comme expliquée plus haut<sup>1</sup> et d'autre part, améliorer notre compréhension quant aux enjeux de divisions parmi les députés lors des votes tenus en Chambre. Pour ce faire, le chapitre débute par la présentation de la classification optimale ainsi que la justification de cette méthodologie. Ensuite, il analyse les données en fonction de l'affiliation partisane des députés et de leurs caractéristiques personnelles. L'objectif est ainsi de suivre l'évolution des alliances selon ces variables à travers les différentes législatures. Enfin, le chapitre se termine par une discussion sur l'implication des résultats obtenus.

#### 4.1 Méthodologie

La classification optimale est un modèle spatial qui analyse les votes enregistrés tenus en Chambre en fonction du comportement législatif des députés et positionne ceux-ci sur un plan cartésien. D'autres types de modèles spatiaux sont également disponibles et auraient pu être utilisés dans le cadre de cette recherche, comme c'est le cas notamment du modèle spatial W-NOMINATE. La classification optimale est cependant favorisée puisqu'elle répond à certaines faiblesses méthodologiques liées à l'analyse des votes soumis à une discipline de parti produit par le W-NOMINATE (Rosenthal et Voeten,

---

<sup>1</sup>Lors des premières législatures, une affiliation partisane a été attribuée aux députés, bien qu'il soit possible que les partis politiques ne fussent pas encore établis à cette époque.

2004) et pour faciliter la comparaison avec les études déjà existantes sur la Chambre des communes du Canada par Godbout et Høyland (2011, 2013) ainsi que les études menées sur d'autres types de Parlements (Poole et Rosenthal, 1997).<sup>2</sup>

La classification optimale postule que les députés ont des préférences individuelles et que, face à plusieurs choix, ceux-ci appuieront l'option qui se situe le plus près de leurs préférences lors des votes tenus en Chambre. Il est intéressant de noter que, dans le cas du Bas-Canada, les règlements de la Chambre d'assemblée stipulent :

Que tout Membre présent quand on pose une question pour une division de la Chambre, doit voter pour ou contre, à moins que la Chambre ne l'excuse ou qu'il ne soit personnellement intéressé dans la question, auquel cas il ne doit pas voter (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1793, 13).

En conséquence, on peut émettre le postulat selon lequel les députés présents ne s'abs-tiennent pas ; lorsqu'ils ne prennent pas part aux votes, c'est qu'ils sont absents de la Chambre.

Par le cumul des votes d'un député au Parlement, il est possible de positionner les députés les uns par rapport aux autres en fonction de leur comportement législatif. Nous créons ainsi un plan à deux dimensions sur lequel les députés sont positionnés : plus les députés sont situés à proximité les uns des autres sur le plan, plus ils partagent une idéologie commune, alors qu'inversement plus les députés sont éloignés les uns des autres, plus la distance idéologique les séparant est importante (Poole 2005). La position des députés sur le plan cartésien est déterminée par les algorithmes de la classification optimale en fonction du nombre de dimensions choisies (plus le nombre de dimensions

---

<sup>2</sup>Les problèmes méthodologiques reliés à la discipline de parti ne devraient pas être un enjeu dans le contexte présent puisque nous supposons que les députés votent librement. Néanmoins, nous préférons la classification optimale au W-NOMINATE pour éviter des erreurs méthodologiques possibles en présence d'une discipline de parti.

augmente, plus les erreurs de classification diminuent).<sup>3</sup> Ainsi, nous pourrions analyser la position des députés en fonction du parti auquel ils sont affiliés, leur langue, leur religion, leur occupation civile, leur statut, le type de comté dans lequel ils ont été élus et leur expérience parlementaire. Il aurait été intéressant d'inclure les résultats électoraux dans l'analyse, mais ces données sont malheureusement inaccessibles puisque très peu de livres de poll rapportant le vote de chaque électeur existent encore (Albert et Dumas, 1992).<sup>4</sup> Néanmoins, nous espérons, d'une part, pouvoir identifier le(s)quel(s) des facteurs mentionnés ci-haut est responsable des divisions parmi les députés et, d'autre part, nous espérons comprendre si les députés ayant la même affiliation partisane ont un comportement similaire et, si c'est le cas, à partir de quelle Législature il est possible de faire un tel constat.

## 4.2 Résultats

La première étape de l'analyse de la classification optimale consiste à comprendre le nombre de votes correctement prédit en fonction du nombre de dimensions utilisées (nous limitons notre analyse à deux dimensions comme mentionné précédemment et les résultats sont présentés dans le tableau 4.1).<sup>5</sup> Les dimensions peuvent être comprises

<sup>3</sup>Nous utilisons deux dimensions puisqu'avec ce nombre nous sommes en mesure de prédire correctement environ 95 % des votes tenus au Parlement comme expliqué plus loin.

<sup>4</sup>Un livre de poll est un registre dans lequel le vote des électeurs est inscrit pour chaque candidat dans un comté (Albert et Dumas, 1992, 6).

<sup>5</sup>Par l'analyse des votes, la classification optimale utilise différents algorithmes qui déterminent des lignes de division entre les députés de manière à optimiser les votes correctement prédits. Pour ce faire, deux députés ont été identifiés pour chaque législature comme points de référence afin de pouvoir positionner les autres députés. Nous avons choisi ces députés en fonction de leur participation élevée aux votes tenus en Chambre : 1<sup>re</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Pierre-Stanislas Bédard, 2<sup>e</sup> dim. = Augustin Rivard ; 2<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = François Huot, 2<sup>e</sup> dim. = Joseph Périnault ; 3<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Pierre-Stanislas Bédard, 2<sup>e</sup> dim. = Joseph Périnault ; 4<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Joseph-Bernard Plante, 2<sup>e</sup> dim. = Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry ; 5<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = James McGill, 2<sup>e</sup> dim. = Louis Blais ; 6<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = James McGill, 2<sup>e</sup> dim. = Louis Blais ; 7<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = François Huot, 2<sup>e</sup> dim. = Joseph LeVasseur Borgia ; 8<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = François Bellet, 2<sup>e</sup> dim. = Jean-Thomas Taschereau ; 9<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Louis Gauvreau, 2<sup>e</sup> dim. = Jean-Thomas Taschereau ; 11<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Jean-Baptiste Proulx, 2<sup>e</sup> dim. = Jean-Thomas Taschereau ; 12<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup>

comme des enjeux importants divisant les députés lors des votes tenus en Chambre et il est possible d'identifier leur nature en étudiant le contenu de chaque vote tenu dans une législature. En effet, pour chaque législature, la première dimension sera identifiée en fonction de l'enjeu qui revient le plus souvent lors des votes enregistrés alors que la seconde dimension sera identifiée suivant l'enjeu qui arrive deuxième en importance lors de l'étude des votes tenus au Parlement (la même logique s'appliquerait pour les dimensions subséquentes si plus de deux dimensions étaient incluses dans l'analyse). Puisque la nature des débats au Parlement varie en fonction des enjeux du moment, la nature des dimensions est susceptible de varier d'une législature à l'autre afin d'exprimer les enjeux sous-jacents aux votes qui sont tenus à la Chambre d'assemblée. Enfin, étant donné que l'identification des dimensions se fait de manière empirique (c'est-à-dire par l'étude du contenu de chaque vote), il nous est impossible d'identifier la nature des dimensions à ce stade-ci de l'analyse. Cependant, en raison de l'importance des enjeux linguistiques et constitutionnels durant la période du Bas-Canada, nous pouvons présumer que la nature des dimensions reflètera ces débats lors de certaines législatures.

Les résultats du tableau 4.1 indiquent donc que la première dimension permet de prédire correctement en moyenne 91,1 % des votes tenus en Chambre lors des quinze législatures. L'ajout d'une seconde dimension permet d'augmenter d'environ 4 points de pourcentage la proportion de nombre de votes correctement prédits lors de ces législatures (94,9 % en moyenne). À titre de comparaison, deux dimensions permettent de prédire correctement le comportement législatif d'environ 99 % des députés à la Chambre des communes du Canada lors des 35<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> législatures (Godbout et Høyland, 2011). Bien que les deux législatures ayant eu le plus de votes aient les pourcentages

---

dim. = Louis Bourdages, 2<sup>e</sup> dim. = Jean-Thomas Taschereau ; 13<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Louis Bourdages, 2<sup>e</sup> dim. = Marc-Pascal de Sales Laterrière ; 14<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Louis Bourdages, 2<sup>e</sup> dim. = Louis-Michel Viger ; 15<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> dim. = Amable Berthelot, 2<sup>e</sup> dim. = Louis-Michel Viger.

Tableau 4.1 – Pourcentage de votes correctement prédits et erreur associée

Législature	PCP 1 <sup>re</sup> dim	APRE 1 <sup>re</sup> dim	PCP 2 <sup>e</sup> dim	APRE 2 <sup>e</sup> dim	PCP Diff	APRE Diff	> 0,20 Diff	Nb votes
1 <sup>re</sup>	0,897	0,687	0,929	0,783	0,032	0,097	0,184	136
2 <sup>e</sup>	0,916	0,734	0,953	0,851	0,037	0,117	0,291	55
3 <sup>e</sup>	0,932	0,803	0,969	0,910	0,037	0,107	0,163	80
4 <sup>e</sup>	0,934	0,814	0,971	0,919	0,037	0,105	0,189	53
5 <sup>e</sup>	0,966	0,91	0,994	0,985	0,028	0,075	0,188	16
6 <sup>e</sup>	1,000	1,000	1,000	1,000	0,000	0,000	0,000	11
7 <sup>e</sup>	0,914	0,714	0,944	0,814	0,030	0,100	0,233	116
8 <sup>e</sup>	0,981	0,938	1,000	1,000	0,019	0,062	0,556	9
9 <sup>e</sup>	0,894	0,700	0,942	0,837	0,048	0,136	0,239	46
10 <sup>e</sup>	–	–	–	–	–	–	–	0
11 <sup>e</sup>	0,880	0,588	0,929	0,754	0,048	0,167	0,299	77
12 <sup>e</sup>	0,909	0,601	0,955	0,804	0,046	0,203	0,458	48
13 <sup>e</sup>	0,917	0,577	0,958	0,788	0,042	0,212	0,500	74
14 <sup>e</sup>	0,869	0,583	0,909	0,711	0,040	0,128	0,167	156
15 <sup>e</sup>	0,963	0,825	0,982	0,916	0,019	0,090	0,107	75
Moyenne A	0,927	0,748	0,960	0,862	0,033	0,114	0,255	68
Moyenne B	0,911	0,693	0,949	0,826	0,038	0,133	0,257	83

Note : PCP = pourcentage de votes correctement prédits, APRE = *average proportion reduction error*, Diff = la différence entre le PCP de la 2<sup>e</sup> dimension et le PCP de la 1<sup>re</sup> dimension, > 0,20 = la proportion de votes où APRE 2<sup>e</sup> dimension - APRE 1<sup>re</sup> dimension > 0,20 (Godbout et Høyland, 2013).

les plus faibles, le pourcentage de votes correctement prédits est essentiellement stable à travers le temps et ne semble pas être corrélé avec le nombre de votes tenus au Parlement (par exemple à la 3<sup>e</sup> législature, le pourcentage de votes correctement prédits avec une dimension est supérieur à la moyenne malgré le fait qu'il y ait eu 80 votes lors de ce Parlement).

La seconde étape de la classification optimale est le positionnement des députés les uns par rapport aux autres sur un plan cartésien en fonction de différentes caractéristiques : l'affiliation partisane des députés, leur appartenance linguistique, leur religion leur occupation civile, leur statut, le type de comté dans lequel ils sont élus et leur expé-

rience parlementaire. L'analyse de chacune de ces variables est faite ci-bas.

#### 4.2.1 Affiliation partisane des députés

La deuxième partie de l'analyse débute par l'étude des votes enregistrés en fonction de l'affiliation partisane des députés. La figure 4.1 positionne les députés des 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction du parti politique auquel ils sont affiliés (chaque point représente un député). L'analyse portera principalement sur ces législatures, puisque celles-ci illustrent bien toutes les coalitions parlementaires présentes lors de la durée du Bas-Canada. Toutefois, pour permettre une meilleure interprétation des résultats, d'autres législatures seront également abordées lors de l'analyse de certaines variables. Dans de tels cas, les graphiques supplémentaires ont été mis en annexe pour les législatures correspondantes (voir annexes A, B, C D, E, F et G). Pour le graphique ci-bas et les suivants, l'axe horizontal représente la première dimension alors que l'axe vertical représente la seconde dimension.

En étudiant la figure 4.1, nous observons tout d'abord une forte polarisation sur la première dimension qui oppose majoritairement les députés affiliés au Parti des bureaucrates (situés à la gauche de la figure) contre les députés affiliés au Parti canadien (situés à la droite de la figure) lors de la 1<sup>re</sup>, de la 14<sup>e</sup> et de la 15<sup>e</sup> législature. En effet, l'affiliation partisane est un facteur clair de division parmi les députés de la Chambre d'assemblée pour les neuf premières législatures et de nouveau lors des deux dernières législatures. Nous constatons également une opposition en fonction de l'affiliation partisane des députés lors de la 11<sup>e</sup> législature, mais cette tendance est moins importante que pour les législatures mentionnées ci-haut.<sup>6</sup> Pour la 11<sup>e</sup> législature, nous observons que les députés affiliés au Parti des bureaucrates sont davantage positionnés à la gauche des

<sup>6</sup>Il est possible de consulter les graphiques en fonction de l'appartenance partisane des députés pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures à l'annexe A.

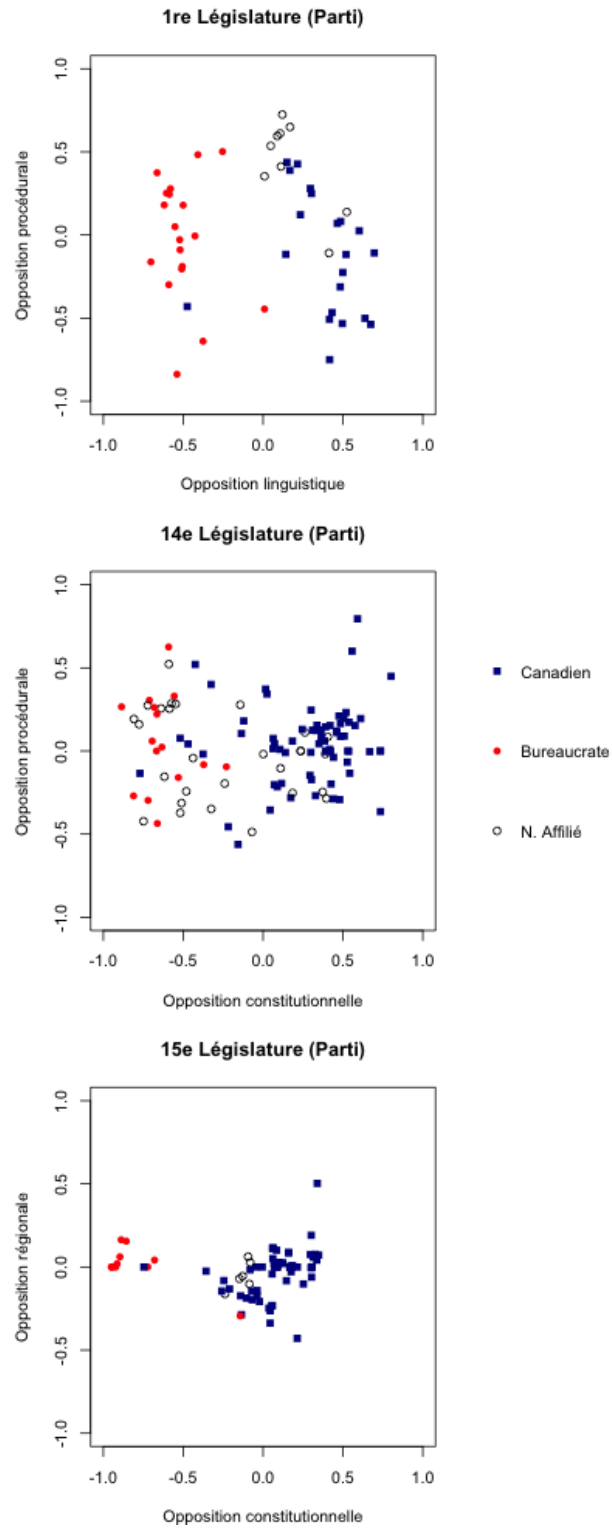


Figure 4.1 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction de l’affiliation partisane des députés.

graphiques que les députés affiliés au Parti canadien ou n'ayant pas d'étiquette partisane. Ceci dit, nous observons également que les députés partageant la même affiliation partisane sont toutefois assez éloignés les uns des autres, surtout sur la seconde dimension (la distance entre les députés d'un parti politique est plus petite lors de la 15<sup>e</sup> législature). Ces résultats nous permettent de confirmer la tendance observée par l'indice de loyauté, c'est-à-dire que les membres d'un même parti politique sont peu cohésifs. Cela n'empêche cependant pas de voir des oppositions claires entre les députés affiliés à des formations partisanses comme expliqué ci-dessus.

La figure 4.1 permet également de comparer le comportement législatif des députés n'ayant pas d'affiliation partisane connue avec ceux affiliés aux deux partis politiques pour ces législatures. Nous observons donc que les députés n'ayant pas d'affiliation partisane se situent plus près du Parti canadien que du Parti des bureaucrates pour la 1<sup>re</sup> et la 15<sup>e</sup> législature et ils sont positionnés assez près les uns des autres (surtout lors de la 15<sup>e</sup> législature). Pour les autres législatures, les non-affiliés se répartissent entre les deux partis politiques<sup>7</sup> et sont assez éloignés les uns des autres. Ces résultats ne semblent donc pas appuyer l'explication selon laquelle les non-affiliés témoignent une forte loyauté puisque ceux-ci ont un comportement législatif similaire. Au contraire, nous observons globalement que ceux-ci sont plutôt distribués entre les deux partis politiques et assez loin les uns des autres.

Étant donné que les conflits liés aux demandes de réformes constitutionnelles par les membres du Parti canadien prennent de l'envergure lors de la dernière décennie du Bas-Canada (ces conflits mèneront à la rébellion des patriotes et à la révocation de l'*Acte constitutionnel*), nous nous attardons aux deux dernières législatures pour tenter de mieux comprendre les divisions idéologiques au sein des deux formations politiques.

---

<sup>7</sup>Pour les 11 premières législatures, cette distribution concorde généralement avec l'appartenance linguistique des députés.



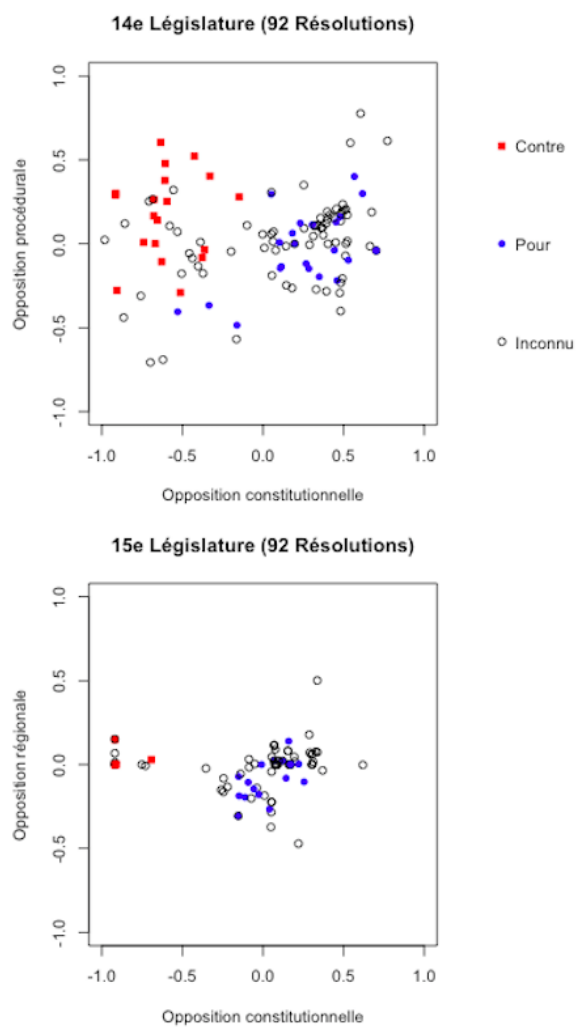


Figure 4.2 – Classification optimale pour la 14<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> législature en fonction de la position des députés face aux 92 Résolutions

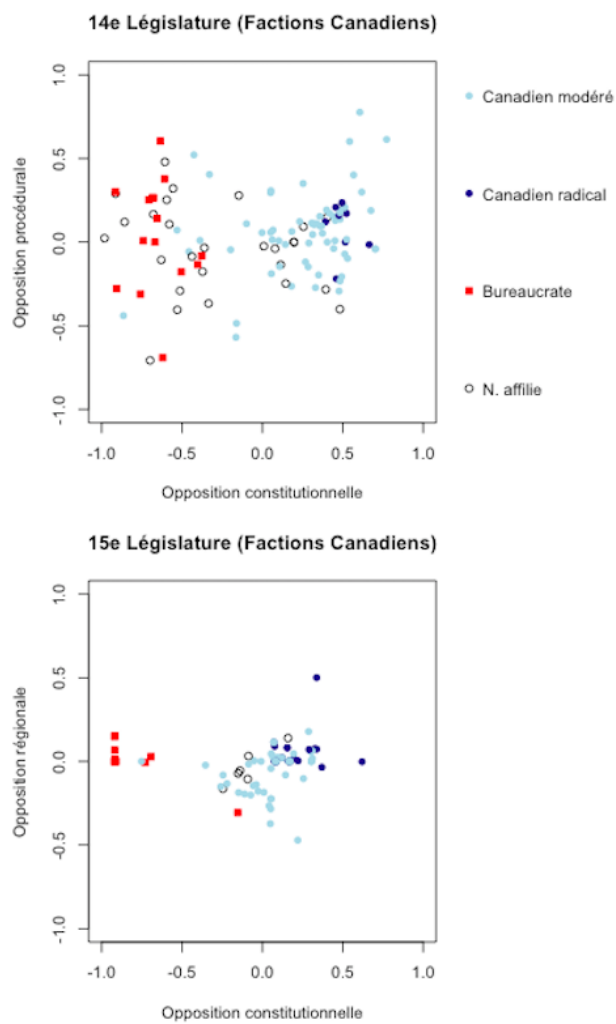


Figure 4.3 – Classification optimale pour la 14<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> législature en fonction de la faction partisane à laquelle appartient les députés.

Pour ce faire, nous avons adopté deux stratégies. La première stratégie consiste à analyser les votes en Chambre en séparant les députés ayant voté en faveur des 92 Résolutions adoptées lors de la 14<sup>e</sup> législature de ceux ayant voté contre celles-ci.<sup>8</sup> L'objectif est ainsi de vérifier si les députés ayant appuyé ces résolutions (députés dits «réformistes») votent contre ceux s'étant opposés à celles-ci (députés dits «conservateurs») lors des votes en Chambre (les résultats sont présentés dans la figure 4.2). La seconde stratégie consiste quant à elle à identifier les factions au sein du Parti canadien : lorsque les conflits entre la Chambre d'Assemblée et le Conseil législatif prennent de l'envergure à partir de 1830, des factions se dessinent à l'intérieur du Parti canadien opposant les plus radicaux contre les plus modérés (les résultats sont illustrés dans la figure 4.3). Ainsi, en identifiant l'appartenance des membres du Parti canadien à chacune de ces factions, nous souhaitons mieux comprendre les enjeux de division au sein même du Parti canadien qui regroupe la très grande majorité des députés lors des deux dernières Législatures (61 % des députés sont affiliés au Parti canadien lors de la 14<sup>e</sup> alors que 78 % des élus sont membres de ce parti lors de la 15<sup>e</sup> législature).

La figure 4.2 à propos des 92 Résolutions indique que les députés ayant voté en faveur de celles-ci se trouvent majoritairement au centre et à la droite de la figure alors que les députés ayant voté contre les 92 Résolutions sont positionnés à la gauche de la figure pour les deux dernières législatures. Les députés ayant appuyé les 92 Résolutions sont cependant assez loin les uns des autres lors de la 14<sup>e</sup> législature. En comparant la figure à propos des partis politiques avec celle sur les 92 Résolutions, nous constatons que ce sont majoritairement les membres du Parti canadien qui ont voté en faveur des Résolutions

---

<sup>8</sup>Les 92 Résolutions sont une série de demandes d'amélioration face à l'administration de la colonie et de modifications constitutionnelles rassemblant tous les griefs accumulés au cours des dernières décennies adressées au Parlement britannique et adoptées par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada le 21 février 1834 (Bas-Canada, Chambre d'assemblée, 1837). La réponse du Parlement britannique (appelée les Résolutions de Russell) sera un rejet de ces demandes et sera considérée comme une provocation de la part des patriotes (Morin et Woehrling, 1992, 63-65)

et que ce sont les membres du Parti des bureaucrates qui ont voté contre celles-ci. Par ailleurs, la figure 4.3 montre que les députés appartenant à la faction radicale du Parti canadien votent majoritairement ensemble contrairement aux députés appartenant à la faction modérée qui sont plus dispersés. Ainsi, nous pouvons observer que lors de ces législatures, les partis politiques reflètent en partie l'idéologie des députés, c'est-à-dire s'ils sont réformistes ou conservateurs.

#### 4.2.2 Appartenance linguistique des députés

En ce qui concerne l'appartenance linguistique des députés, la figure 4.4 positionne les députés de la 1<sup>re</sup>, de la 14<sup>e</sup> et de la 15<sup>e</sup> législature en fonction du groupe linguistique auquel ils appartiennent. Nous observons une forte polarisation linguistique lors de la 1<sup>re</sup> législature qui perdure également jusqu'à la 11<sup>e</sup> législature inclusivement (la tendance est cependant moins évidente pour la 9<sup>e</sup> législature).<sup>9</sup> Nous apercevons également des tendances lors des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures : les francophones sont davantage situés sur la droite des graphiques alors que les anglophones sont davantage positionnés sur la gauche des graphiques. Cette opposition n'est toutefois pas aussi tranchée que lors des premières législatures. En effet, lors des deux dernières législatures, si des tendances sont observables, il n'en demeure pas moins que plusieurs députés francophones votent avec la majorité anglophone et, de même, plusieurs députés anglophones votent avec la majorité francophone.

En comparant la figure à propos des partis politiques (figure 4.1) avec celle à propos de la langue (figure 4.4), nous observons que les députés n'ayant pas d'affiliation partisane semblent majoritairement appuyer le groupe linguistique auquel ils appartiennent

<sup>9</sup>Il est possible de consulter les graphiques en fonction de l'appartenance linguistique des députés pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures à l'annexe B.

lors des 11 premières législatures.<sup>10</sup> Ainsi, il apparaît que la langue est le facteur principal pour expliquer les divisions au sein de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada pour les onze premières législatures et que les partis politiques pour cette période semblent refléter cette opposition. En ce qui concerne la 14<sup>e</sup> législature, l'affiliation partisane des députés fournit une meilleure explication à propos des divisions observées que l'appartenance linguistique. Comme mentionné au chapitre précédent, la perte d'importance du facteur linguistique peut s'expliquer par le fait que lors des premières législatures, la totalité ou la grande majorité des députés anglophones sont affiliés au Parti des bureaucrates alors qu'à partir de la 11<sup>e</sup> législature, la majorité des députés anglophones est affiliée au Parti canadien (à l'exception de la 14<sup>e</sup> législature où il y a deux députés anglophones de plus affiliés au Parti des bureaucrates qu'au Parti canadien). Du côté des francophones, le nombre de députés affiliés au Parti des bureaucrates est relativement stable (autour de trois en moyenne) même après la réforme électorale en 1829 qui augmenta le nombre de députés et, ce faisant, le nombre de députés francophones présents au Parlement.

Enfin, l'étude des votes tenus lors de la première législature permet de confirmer que l'opposition sur la première dimension est très fortement liée aux questions linguistiques (votes BC01S1V12, BC01S1V19, BC01S1V20)<sup>11</sup> et aux questions reliées à l'adoption des règlements de la Chambre (votes BC01S1V01, BC01S1V70, BC01S1V74) qui divisaient les deux groupes linguistiques (Hare, 1973, 1993). Pour la première législature, la principale dimension peut donc être qualifiée d'une « opposition linguistique » opposant d'un côté les députés anglophones et de l'autre côté les députés francophones. Nous

---

<sup>10</sup>Lors de la 15<sup>e</sup> législature, nous constatons également que les députés non affiliés votent avec leur groupe linguistique, mais l'analyse précédente quant à l'affiliation partisane des députés montrent que la langue n'est pas le facteur explicatif principal lors de cette législature.

<sup>11</sup>La lecture des votes se fait de la manière suivante : « BC » indique le numéro de la législature du Bas-Canada, « S » indique la session parlementaire et « V » indique le numéro du vote.

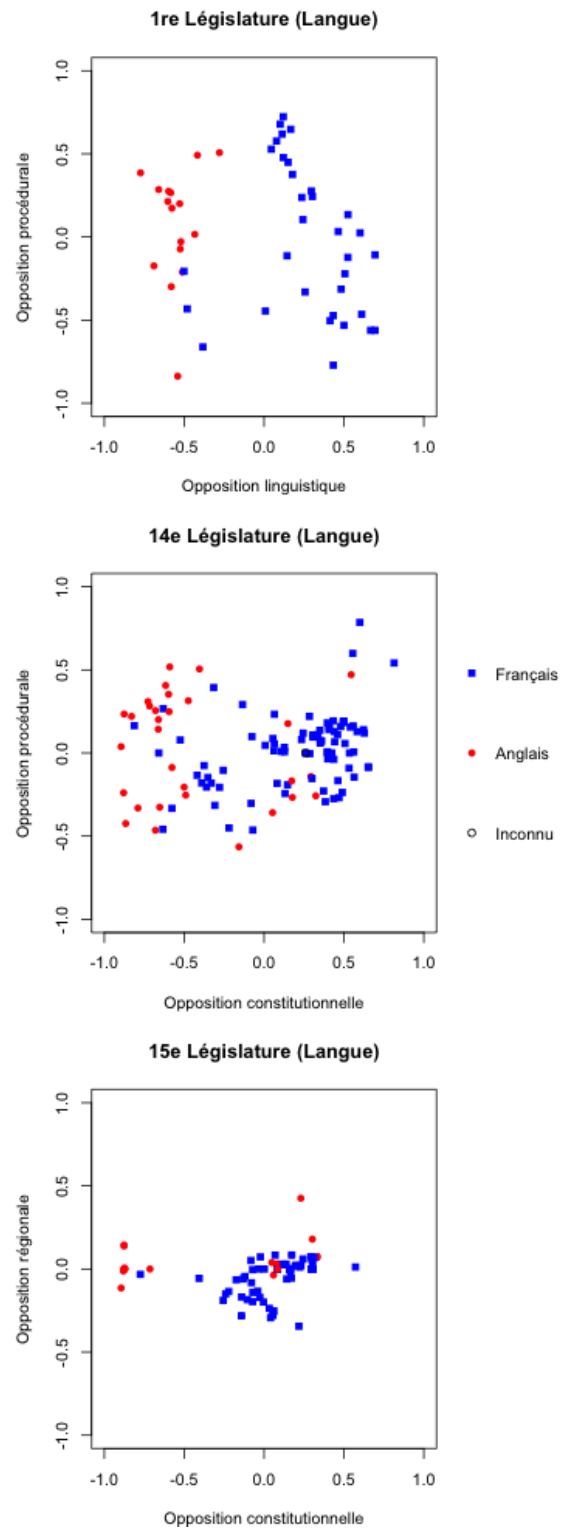


Figure 4.4 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés.

remarquons également que la deuxième dimension (axe vertical) crée une opposition au sein même des deux partis et des groupes linguistiques : les députés étant dans la partie supérieure du graphique s'opposent aux députés étant dans la partie inférieure. Cette opposition est liée majoritairement à la gestion des affaires courantes de la Chambre (42 % des votes) traitant notamment de l'ajournement de la Chambre ou de débats (votes BC01S1V22, BC01S2V01, BC01S2V38) ou de demandes d'absence de la part des députés (votes BC01S1V18, BC01S1V48). Ainsi, la seconde dimension peut être qualifiée comme étant une « opposition procédurale ».<sup>12</sup>

De plus, l'étude des votes lors de la quatorzième législature révèle que l'opposition sur la première dimension n'est plus liée aux questions linguistiques, mais qu'elle est plutôt reliée aux plaintes et aux demandes d'amélioration générale de l'administration coloniale. En effet, cette catégorie comprend environ 26 % des votes tenus en Chambre (par exemple des demandes de modifications à la constitution du Conseil Législatif qui reviennent à plusieurs reprises lors de cette législature). La première dimension sera donc qualifiée d'« opposition constitutionnelle ». Pour la seconde dimension, celle-ci comprend majoritairement des votes reliés aux procédures parlementaires et aux affaires courantes de la Chambre comme la modification du quorum (vote BC14S1V04), la possibilité d'une indemnité financière pour les députés (votes BC14S2V04, BC14S2V05, BC14S2V06, BC14S3V29) ou la permission aux députés de démissionner de leur poste (vote BC14S1V28). La seconde dimension sera donc identifiée comme étant une « opposition procédurale ».

Pour la 15<sup>e</sup> législature, l'analyse des votes nous apprend que la première dimension est également liée aux questions constitutionnelles comme lors de la législature précé-

---

<sup>12</sup> Veuillez noter que pour les législatures situées en annexe (soit les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures), le sujet des votes n'a pas fait l'objet d'une étude aussi attentive que pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures. En conséquence, les axes portent le nom du député qui a été utilisé comme référence pour positionner les députés sur les graphiques plutôt que le nom des dimensions.

dente (environ 32% des votes tenus en Chambre entraient dans cette catégorie).<sup>13</sup> Quant à la seconde dimension, les votes dans cette catégorie concernent majoritairement des questions régionales, par exemple, la construction d'un pont (vote BC15S02V11), la gestion des deniers pour l'éducation dans le comté de Beauharnois (vote BC15S02V20) ou l'étude d'un rapport d'élection (vote BC15S02V21).<sup>14</sup> En conséquence, la deuxième dimension est identifiée comme une « opposition régionale ». Ainsi, l'étude des votes confirme la baisse d'importance du facteur linguistique : lors des deux dernières législatures, la langue n'est plus un facteur de premier plan, ce sont plutôt les questions constitutionnelles qui sont au coeur des débats parlementaires.

### 4.2.3 Appartenance religieuse des députés

En ce qui concerne l'appartenance religieuse des députés, nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de tirer des conclusions sur l'importance de ce facteur en raison du très petit nombre d'anglophones catholiques présents à la Chambre d'assemblée (la figure 4.5 représentant les députés en fonction de leur religion est disponible à la fin du chapitre).<sup>15</sup> Lors de la 1<sup>re</sup> législature, nous observons que le seul député anglophone et catholique, Robert Lester, a appuyé la majorité anglophone, alors que celui-ci s'est rapproché de la majorité francophone lors de la 3<sup>e</sup> législature. Lors de la 7<sup>e</sup> et de la 14<sup>e</sup> législature, deux anglophones catholiques sont élus ; l'un vote avec les députés anglophones alors que le second vote avec les députés francophones. En conséquence,

<sup>13</sup>Il est intéressant de noter qu'un nombre important de votes lors des trois législatures étudiées concernent l'ajournement d'un débat ou de la Chambre. À cet égard, Hare (1993) soutient que l'ajournement était employé par les députés pour retarder l'étude des questions problématiques.

<sup>14</sup>Les votes qui opposent les députés sur la seconde dimension ont tous eu lieu lors de la deuxième session parlementaire de la 15<sup>e</sup> législature à l'exception d'un vote qui a eu lieu lors de la quatrième session parlementaire.

<sup>15</sup>Pour faciliter la lecture, les figures restantes pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures sont présentées à la fin du chapitre. Il est également possible de consulter les résultats obtenus pour les autres législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés à l'annexe C (les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures ne sont pas présentées en annexe puisqu'aucun anglophone catholique n'a été élu lors de ces Parlements).



le petit échantillon et les tendances observées nous empêchent d'évaluer l'impact de la religion sur le comportement législatif des députés et d'en tirer des conclusions.

#### 4.2.4 Occupation civile des députés

Un autre facteur pouvant expliquer les divisions parmi les élus de la Chambre d'assemblée est leur occupation civile. Nous avons créé cinq catégories (les servants civils, les marchands, les notables, les cultivateurs et ceux ayant une autre occupation que celles énumérées)<sup>16</sup>, les résultats de la classification optimale en fonction de ces variables pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures sont disponibles à la figure 4.6.

Les résultats montrent généralement que l'occupation civile des députés explique très peu les alliances parlementaires faites entre les députés. Certaines tendances sont visibles en fonction de la profession, mais ces orientations correspondent généralement avec l'appartenance linguistique des élus : en comparant la figure à propos de la langue (figure 4.4) avec celle à propos de la profession (figure 4.6) des députés, nous constatons que les tendances observées en fonction de l'occupation des députés peuvent également être la conséquence de l'appartenance linguistique des députés. Ainsi, pour les marchands, nous constatons uniquement que ceux-ci sont positionnés dans la partie gauche du graphique lors de la 3<sup>e</sup> législature<sup>17</sup> ; aucune tendance n'apparaît lors des autres législatures. En ce qui concerne les notables, nous observons que ceux-ci sont majoritairement positionnés dans la partie droite des graphiques lors des quatre premières législatures (cette tendance est absente des autres législatures) avec la majorité francophone. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que la majorité des notables sont francophones. Par exemple, lors

<sup>16</sup>Pour l'analyse de l'occupation civile des députés avec la classification optimale, nous avons classé les députés ayant plus d'une occupation principale au moment où ils étaient élus dans la catégorie « autres occupations ».

<sup>17</sup>Il est possible de consulter les graphiques en fonction de l'occupation civile des députés pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures à l'annexe D.

de la 1<sup>re</sup> législature, 90 % des notables sont francophones alors que 80 % des notables sont francophones lors de la 4<sup>e</sup> législature.<sup>18</sup> En conséquence, il semble donc que le regroupement des notables sur la première dimension s'explique davantage par leur appartenance linguistique que par leur occupation civile (la division linguistique est prédominante lors des dites législatures). La même logique s'applique pour les cultivateurs où nous constatons que lors des onze premières législatures, ceux-ci votent généralement ensemble sur la première dimension. Cette tendance peut encore une fois s'expliquer par le fait que ces députés ont appuyé leur groupe linguistique puisque presque tous les cultivateurs sont francophones et la langue est un facteur important lors de ces législatures (il y a plusieurs législatures pour lesquelles il n'y a pas de cultivateur anglophone). En ce qui a trait aux servants civils, ceux-ci ont tendance à voter avec leur groupe linguistique lors des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> législatures. Nous observons également une légère tendance à gauche dans les graphiques lors des 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> législatures ; les servants civils sont toutefois assez éloignés les uns des autres lors de ces Parlements. Enfin, pour les députés étant classés dans la catégorie « autres occupations », la majorité est également positionnée à la droite des graphiques lors des quatre premières législatures ainsi que lors de la 9<sup>e</sup> législature, ce qui correspond à leur groupe linguistique. Nous apercevons toutefois une petite tendance sur la seconde dimension lors de la 11<sup>e</sup> législature : les députés étant classés dans la catégorie « autres occupations » sont situés dans la partie supérieure des graphiques. Nous n'observons aucune autre tendance pour cette catégorie et globalement, les orientations observées sont trop faibles pour pouvoir conclure qu'il y a bel et bien présence d'une coalition au sein de ce groupe.

De manière générale, nous n'observons donc pas d'opposition en fonction de l'oc-

---

<sup>18</sup>Il faut noter que la catégorie des notables comprend ici les députés exerçant des professions libérales (avocat, médecin, notaire, etc.) et ne désigne pas les députés possédant une seigneurie ; les seigneurs ne sont pas compris dans la catégorie « notable » dans le cadre de cette analyse.

cupation civile des députés et, dans les rares cas où des tendances se dessinent, celles-ci peuvent s'expliquer par l'appartenance linguistique des députés au sein de législatures dans lesquelles la langue est un enjeu de premier plan : l'occupation civile des députés ne permet donc pas d'expliquer les alliances et les divisions entre les élus à la Chambre d'assemblée.

#### **4.2.5 Statut social des députés, type de comté et expérience parlementaire**

L'analyse de la classification optimale se termine par l'étude de l'impact du statut social des députés, le type de comté qu'ils représentent et leur expérience parlementaire. Les figures 4.7, 4.8 et 4.9 illustrent respectivement les résultats pour ces facteurs.<sup>19</sup> Ceux-ci montrent qu'il n'y a aucune division claire entre les députés lors des votes enregistrés pour les trois facteurs en questions. Si nous observons quelques tendances lors de certaines législatures pour ces facteurs (par exemple en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus à la 13<sup>e</sup> législature ou en fonction de l'expérience parlementaire à la 7<sup>e</sup> et à la 12<sup>e</sup> législatures), ces observations ne sont pas suffisantes pour conclure qu'il y a une division en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus ou en fonction de leur expérience parlementaire. Les facteurs présentés ici (statut, type de comté et expérience parlementaire) ne semblent donc pas expliquer les sources d'opposition entre les députés élus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

### **4.3 Discussion des résultats obtenus**

À la lumière des résultats obtenus par la classification optimale, nous pouvons conclure que les questions linguistiques ont été la source première des divisions entre les députés

---

<sup>19</sup>Les résultats de la classification optimale pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> en fonction du statut social des députés, du type de comté dans lequel ils sont élus ainsi que leur expérience parlementaires sont disponibles aux annexes E, F et G respectivement.

de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada lors des onze premières législatures<sup>20</sup> et que l'importance de ce facteur a diminué vers la fin de l'*Acte constitutionnel*. En effet, lors des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures, il semble plutôt que la source principale de division parmi les députés soit reliée à l'administration de la colonie ainsi qu'aux demandes de réformes constitutionnelles. Dans cette optique, nous observons une opposition claire entre les députés en fonction de leur affiliation partisane pour la 14<sup>e</sup> législature et pour la 15<sup>e</sup> législature. En incluant le vote des députés lors des 92 Résolutions et de leur appartenance aux différentes factions du Parti canadien, nous semblons observer que les partis politiques reflètent les positions idéologiques des députés lors de ces deux dernières législatures. Par ailleurs, en étudiant le comportement législatif des députés ne possédant pas d'affiliation partisane, nous avons observé que ceux-ci sont généralement répartis entre les deux partis politiques. Nous avons également observé que les députés appartenant à une même formation partisane sont généralement assez éloignés les uns des autres, tout comme les députés n'ayant pas d'affiliation politique (à l'exception de la 1<sup>re</sup> et de la 15<sup>e</sup> législature). Ces résultats semblent infirmer l'explication selon laquelle la forte loyauté observée parmi les non-affiliés est la conséquence de préférences similaires et favorise plutôt la thèse selon laquelle les partis politiques sont peu cohésifs.

Enfin, les résultats à propos du statut des députés (s'ils possèdent ou non une seigneurie), du type de comté qu'ils représentent (s'ils sont élus dans un comté rural ou urbain), de leur occupation civile (s'ils sont servants civils, marchands, notables, cultivateurs ou autres) ou de leur expérience parlementaire (s'ils sont élus ou non pour la première fois) n'illustrent pas d'opposition claire en fonction de ces enjeux. Si nous avons observé un comportement similaire parmi plusieurs députés en fonction de leur occupation civile, ces phénomènes s'expliquent généralement par l'appartenance linguistique des députés.

---

<sup>20</sup>Il nous est impossible de tirer des conclusions quant à l'impact de la religion sur le comportement législatif des députés en raison du petit nombre d'anglophones catholiques élus au Parlement.

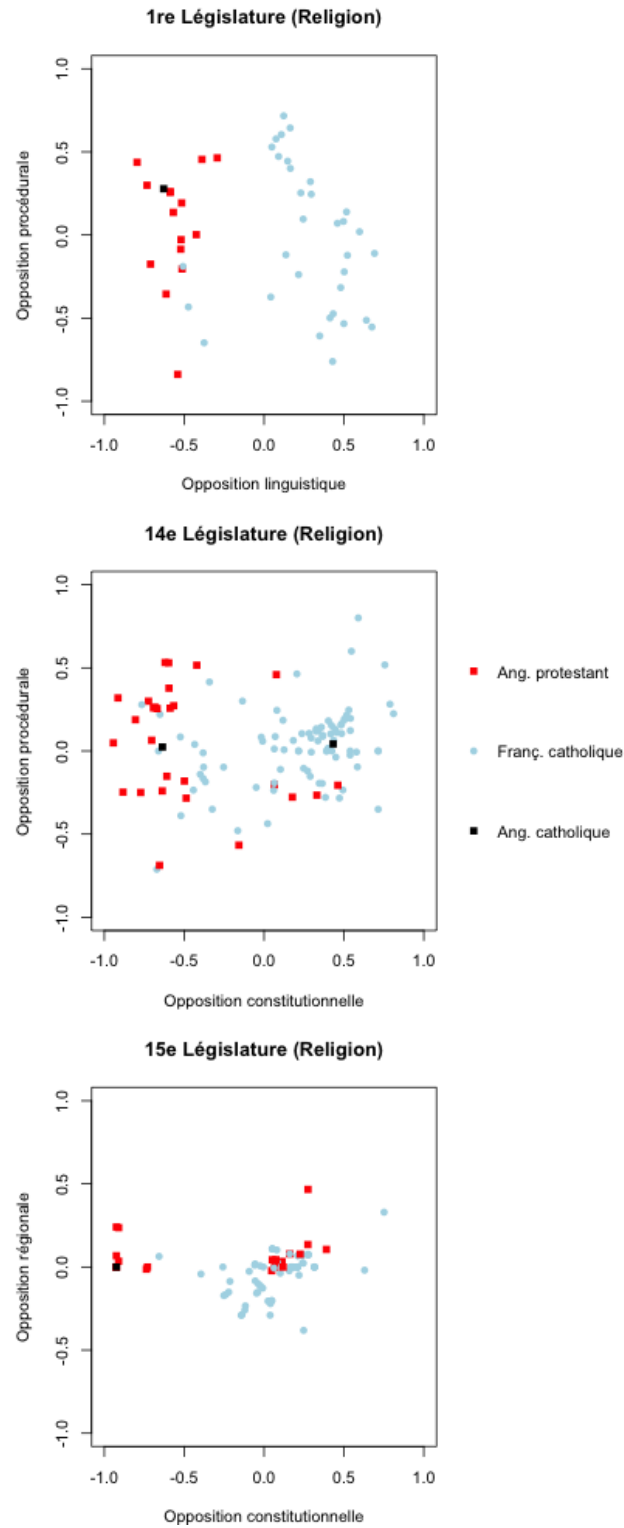


Figure 4.5 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés.

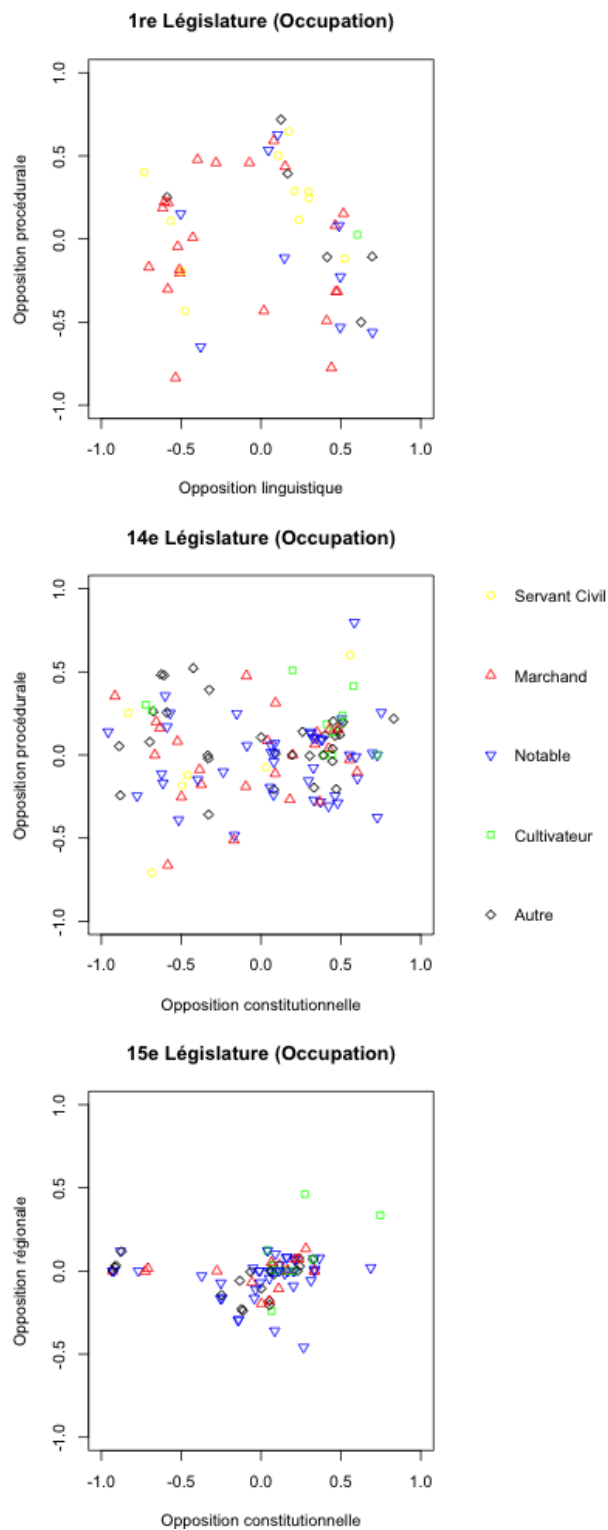


Figure 4.6 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés.

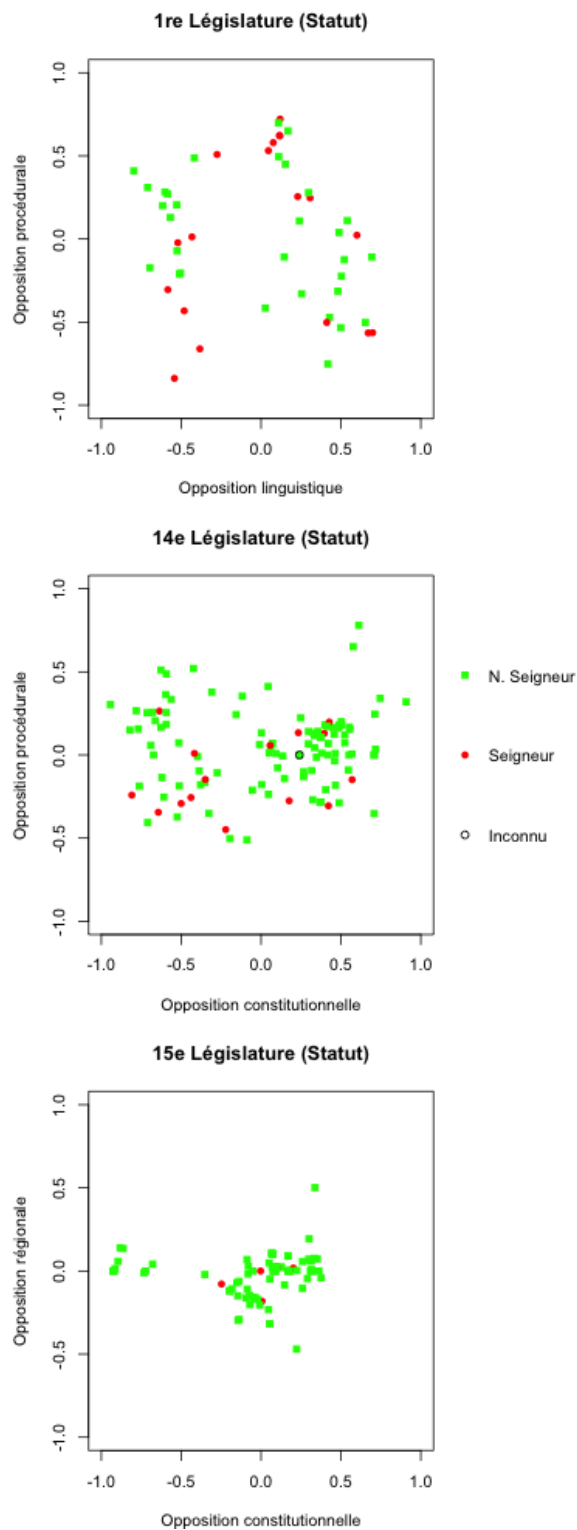


Figure 4.7 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés.

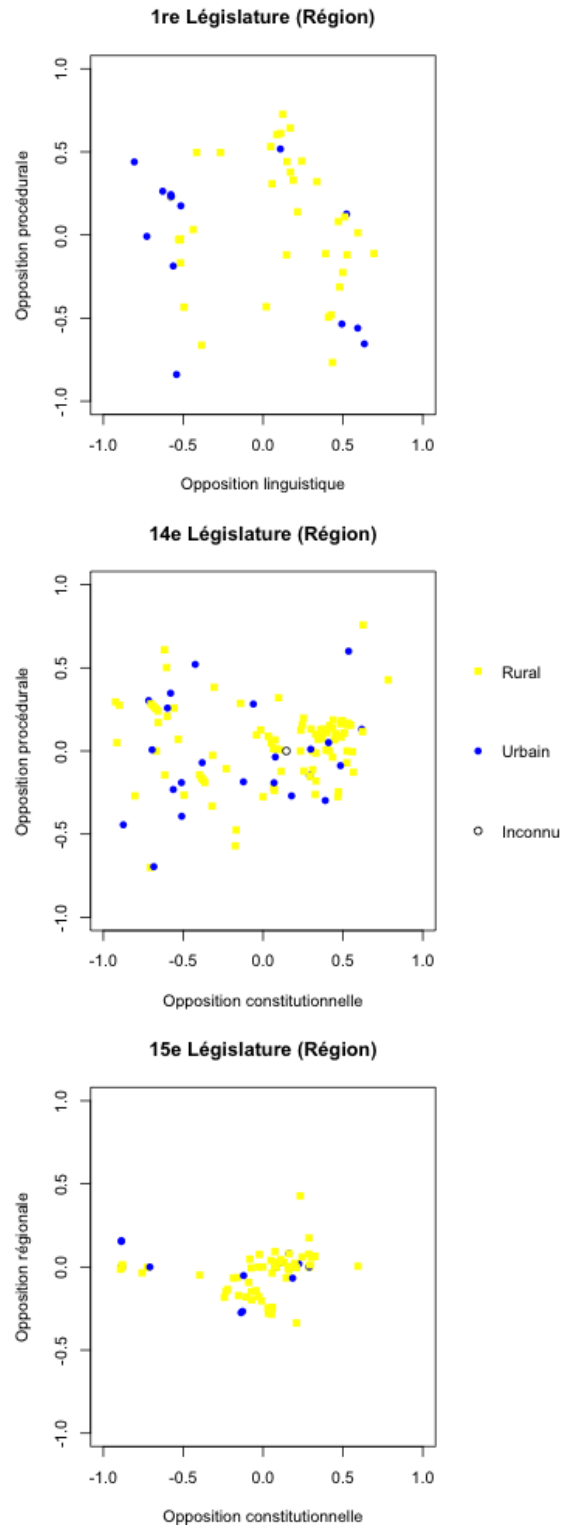


Figure 4.8 – Classification optimale pour les 1<sup>re</sup>, 14<sup>e</sup>, et 15<sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus.



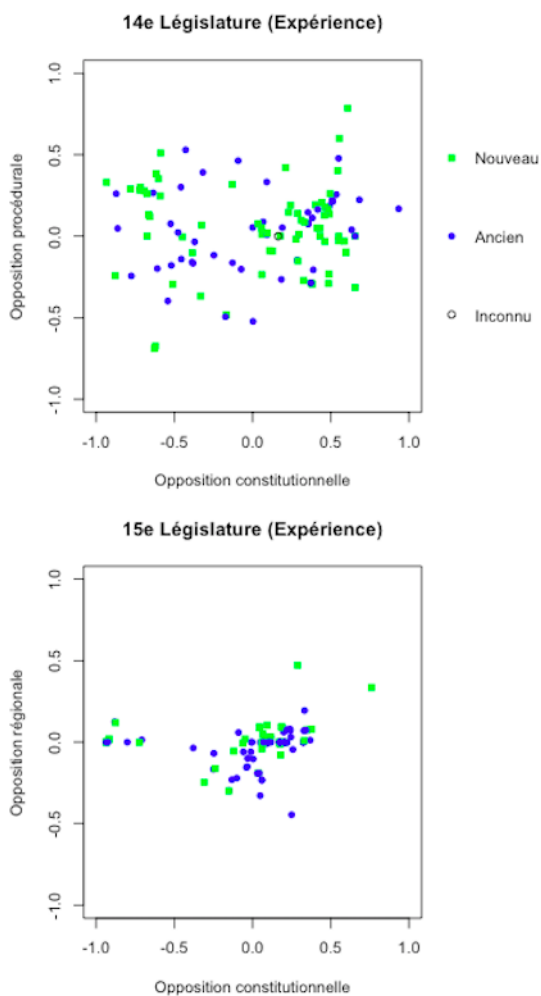


Figure 4.9 – Classification optimale pour les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés.

## CHAPITRE 5

### DISCUSSION DES RÉSULTATS

À la lumière des résultats présentés dans les deux chapitres précédents, nous sommes maintenant en mesure de répondre aux objectifs fixés au début de la recherche, à savoir l'identification des enjeux de division entre les députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et l'amélioration de notre connaissance sur le processus par lequel les partis politiques se sont formés. Pour ce faire, nous revenons sur les cinq hypothèses posées lors du premier chapitre, celles-ci sont rapportées ci-dessous :

*H1 : Il y aura une opposition constante entre les députés en fonction de leur appartenance ethnique.*

*H2 : Il y aura une opposition croissante entre les réformistes et les conservateurs constitutionnels à partir de la querelle des prisons (1805) jusqu'à la révocation de l'Acte constitutionnel.*

*H3 : Il y aura une division constante en fonction de l'occupation civile des députés.*

*H4 : Il y aura une opposition plus accentuée à partir du début de la première crise agricole (1805) entre les députés représentant des comtés ruraux et ceux représentant des comtés urbains.*

*H5 : Les partis politiques rassemblent des députés partageant des préférences ou une idéologie communes et ils ont peu ou pas d'impact sur le comportement législatif de leurs députés : leurs membres sont libres de se positionner selon leur bon vouloir lors des votes tenus au Parlement.*

#### 5.1 Opposition ethnique

Tout d'abord, l'indice de la loyauté observée et les résultats obtenus par la classification optimale nous permettent de confirmer la première hypothèse en fonction de l'opposition ethnique des députés qui comprend leur appartenance linguistique et religieuse. En

effet, l'indice de loyauté montre une forte cohésion parmi les députés francophones ainsi que parmi les députés anglophones (la loyauté chute cependant chez les anglophones après la 4<sup>e</sup> législature). Or, contrairement à ce que nous pensions, l'analyse de la classification optimale illustre une opposition entre les deux groupes linguistiques lors des onze premières législatures du Bas-Canada, mais celle-ci disparaît pour les législatures subséquentes. Par ailleurs, en raison du très petit nombre d'anglophones catholiques élus au Parlement, il nous est impossible de tirer des conclusions sur l'impact de la religion sur le comportement législatif des députés ; certains appuient la majorité anglophone protestante alors que d'autres appuient la majorité francophone catholique. Ainsi, en ce qui concerne la première hypothèse, nous confirmons donc la présence d'une opposition ethnique de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> législature, mais nous ne sommes pas en mesure de déterminer si cette opposition est la conséquence de la langue, de la religion ou d'une interaction entre les deux.

## **5.2 Opposition constitutionnelle**

Ensuite, en ce qui concerne la deuxième hypothèse émise par rapport à l'opposition constitutionnelle, nous sommes en mesure de confirmer une opposition entre les réformistes et les conservateurs lors des deux dernières législatures. L'analyse de la classification optimale pour ces législatures illustre bien la division entre les députés en fonction de leur affiliation partisane (et de la faction à laquelle ils sont rattachés dans le cas du Parti canadien) ainsi qu'en fonction de leur position constitutionnelle. Nous pouvons ainsi observer une division claire lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée sur la première dimension portant sur des enjeux constitutionnels entre les députés partageant une même étiquette partisane (autant en fonction du parti politique auquel ils appartiennent que de la faction du parti à laquelle ils adhèrent) et en fonction de leur position

face aux 92 Résolutions adoptées lors de la 14<sup>e</sup> législature. Cependant, nous constatons que les députés sont affiliés à un même parti politique sont assez distants les uns des autres sur la seconde dimension (et même sur la première dimension lors de certaines législatures). L'opposition observée en fonction de l'affiliation partisane des députés est également présente lors des neuf premières législatures.<sup>1</sup> Or, puisque les partis politiques sont assez homogènes ethniquement lors de ces législatures et que les députés n'ayant pas d'affiliation partisane votent majoritairement en fonction de leur groupe ethnique, nous croyons que l'ethnicité des députés est une meilleure explication que leur position constitutionnelle pour comprendre les coalitions observées lors des premières législatures. L'indice de loyauté obtenu pour les anglophones confirme cette explication : très élevé lors des premières législatures, l'indice de loyauté chute à partir du moment où les députés anglophones cessent d'appuyer majoritairement le Parti des bureaucrates et duquel ils se divisent plutôt entre les deux formations partisans.

Par ailleurs, nous constatons une loyauté élevée parmi les députés n'ayant pas d'affiliation partisane. L'analyse de la classification optimale montre que la forte loyauté parmi les non-affiliés ne peut pas s'expliquer par le partage d'une idéologie commune entre ces députés puisqu'ils sont majoritairement distribués entre les deux partis politiques et qu'ils sont assez éloignés les uns des autres pour la grande majorité des législatures.

### **5.3 Opposition économique**

De plus, nous infirmons la troisième hypothèse quant à l'opposition des députés sur des enjeux économiques. D'une part, l'indice de loyauté élevé parmi les cultivateurs et les seigneurs peut être la conséquence d'un biais méthodologique en raison du pe-

<sup>1</sup>Nous constatons aussi une tendance lors des 11<sup>e</sup> et des 12<sup>e</sup> législatures opposant les membres du Parti des bureaucrates aux membres du Parti canadien, mais cette orientation est moins tranchée que lors des législatures précédentes (voir annexe A).

tit nombre de députés dans chacun de ces groupes (Desposato, 2003). D'autre part, les tendances observées quant à l'occupation civile et au statut des députés par la classification optimale, lorsqu'existantes, ne sont pas assez importantes pour expliquer les divisions obtenues entre les députés lors des différentes législatures. En effet, les divisions observées en fonction de l'occupation civile des députés ou de leur statut peuvent généralement s'expliquer par leur appartenance ethnique : ces députés ont voté avec les autres membres de leur groupe linguistique. Si nous n'observons pas d'opposition claire entre les députés en fonction de leur profession ou de leur statut social, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que nous avons pris tous les votes en considération lors de ces législatures, et non pas seulement les votes traitant au commerce, aux taxes ou au régime seigneurial en raison du petit échantillon que formeraient ces votes. L'analyse de ces votes en particulier nous permettrait peut-être de modifier les conclusions obtenues ici et d'observer une opposition entre les députés en fonction de leur occupation civile ou de leur statut social.

#### **5.4 Opposition régionale**

Par ailleurs, nous infirmons également la quatrième hypothèse selon laquelle les députés s'opposent en fonction du type de comté qu'ils représentent. En effet, les résultats obtenus par la classification optimale ou avec l'indice de loyauté ne montrent aucune tendance parmi les députés à voter avec les élus représentant leur type de comté, et ce, pour toutes les législatures. Deux explications peuvent être émises pour comprendre pourquoi le comté dans lequel les députés sont élus n'est pas un facteur de division au sein de la Chambre d'assemblée. En premier lieu, il est possible qu'en raison de l'envergure de la crise agricole, les conséquences de celle-ci dépassent les comtés ruraux et que les habitants des milieux urbains soient également touchés. Si cette explication est valide, il est

donc conséquent de ne pas observer de division entre les députés en fonction du type de comté qu'ils représentent puisque toutes les régions du Bas-Canada sont affectées. En second lieu, dans le même esprit que lors de l'hypothèse précédente, il est possible qu'une division régionale soit présente uniquement sur les votes portant sur la crise agricole, mais que ces divisions disparaissent lorsque tous les votes sont pris en compte dans l'analyse.

### **5.5 La genèse des partis politiques au Bas-Canada**

Ainsi, à la lumière de la recherche effectuée, nous sommes maintenant en mesure de soutenir la thèse selon laquelle les affiliations partisans attribuées aux députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada reflètent l'opposition ethnique entre les élus (c'est-à-dire leur appartenance linguistique ou religieuse) lors des onze premières législatures et leur position idéologique ou constitutionnelle pour les deux dernières législatures. Les autres facteurs compris dans l'analyse (l'occupation civile des députés, leur statut social, le type de comté qu'ils représentent ou leur expérience parlementaire) expliquent peu les alliances observées entre les députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Enfin, l'analyse du comportement législatif des députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada semble confirmer la cinquième hypothèse sur les partis politiques. En effet, en ce qui concerne la première partie de l'hypothèse à propos du fait que les partis politiques rassemblent des députés partageant des préférences ou une idéologie communes, l'analyse des résultats de la classification optimale montre une polarisation évidente entre les députés en fonction de leur appartenance linguistique ou partisane au Bas-Canada. De plus, en intégrant le vote à propos des 92 Résolutions et des factions politiques au sein du Parti canadien lors des deux dernières législatures, nous

observons que les députés se divisent en fonction de leur position sur la question des 92 Résolutions ainsi qu'en fonction de la faction à laquelle ils appartiennent dans le cas des membres du Parti canadien.

En ce qui concerne la seconde partie de l'hypothèse à propos de l'impact des partis politiques sur le comportement législatif de leurs membres, nous observons un indice de loyauté plus élevé entre les députés n'ayant pas d'affiliation partisane qu'entre ceux attachés à un parti. Or, si les partis politiques avaient un impact sur le vote des députés, nous devrions s'attendre à une loyauté plus élevée parmi les députés appartenant à une formation partisane que ceux n'y appartenant pas. S'il est théoriquement possible que la loyauté élevée parmi les non-affiliés s'explique par une idéologie commune parmi ces députés, les résultats obtenus par la classification optimale infirment cette explication. En effet, l'étude du comportement législatif des non-affiliés montre que ceux-ci ne sont pas plus homogènes lors des votes tenus au Parlement que les députés membres d'une formation partisane : certains non-affiliés appuient le Parti canadien alors que d'autres appuient le Parti des bureaucrates et, d'une manière générale, ils sont assez éloignés les uns des autres.<sup>2</sup> Cette dernière observation est également valide pour les députés affiliés à un parti politique : d'une manière générale, bien que les élus se divisent en fonction de la formation partisane à laquelle ils appartiennent, les membres d'une même formation politique sont toutefois assez éloignés les uns des autres pour la majorité des législatures couverte par l'*Acte constitutionnel*.

Si les résultats obtenus par l'indice de loyauté et par la classification optimale peuvent sembler contradictoires à certains moments, une étude attentive montre que des contraintes méthodologiques peuvent expliquer cette situation. En effet, nous observons que lorsque

---

<sup>2</sup>Il est important de noter que le nombre de députés n'ayant pas d'affiliation partisane ne permet pas d'expliquer la forte loyauté de ce groupe : si le nombre de non-affiliés est bas pour les premières législatures, celui-ci augmente considérablement à partir de la 7<sup>e</sup> législature sans toutefois faire diminuer l'indice de loyauté obtenu.

l'analyse de la classification optimale positionne les députés affiliés à un parti politique près les uns des autres pour une législature donnée, ce résultat concorde avec un indice de loyauté élevé pour le parti en question. Par exemple, lors de la 15<sup>e</sup> législature, nous observons que les membres du Parti des bureaucrates, ceux du Parti canadien ainsi que ceux n'ayant pas d'affiliation partisane sont très près des autres députés qui partagent leur étiquette partisane et nous obtenons également un indice de loyauté très élevé pour ces groupes (nous avons un indice de loyauté de 0,892 pour les membres du Parti canadien, un indice de loyauté de 0,912 pour les membres du Parti des bureaucrates et un indice de loyauté de 0,930 pour les non-affiliés). L'inverse n'est cependant pas toujours vrai : un indice de loyauté élevé pour un groupe de députés ne garantit pas que les membres de ce groupe seront situés à proximité par la classification optimale. C'est le cas par exemple de la 4<sup>e</sup> législature dans laquelle les non-affiliés ont un indice de loyauté de 0,911, mais ils sont assez éloignés les uns des autres lors de l'analyse de la classification optimale. Cette situation peut être la résultante des méthodologies utilisées : si tous les députés sont compris dans le calcul de l'indice de la loyauté, seuls les députés ayant pris part à un minimum de onze votes font partie de l'analyse de la classification optimale (les députés ayant participé à moins de onze votes sont donc exclus). Ces contraintes peuvent expliquer les différents résultats obtenus pour certains groupes de députés selon la méthodologie utilisée.

En bref, si notre analyse semble confirmer la dernière hypothèse, il faudra répondre à plusieurs questions avant de pouvoir confirmer ou infirmer celle-ci. Parmi ces interrogations, il serait intéressant de calculer un indice de loyauté avec les députés qui ont participé à un minimum de onze votes lors d'une législature pour perfectionner l'analyse actuelle. De plus, une étude plus approfondie des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> législatures est nécessaire pour comprendre ce qui s'est passé lors de ces Parlements et de mettre en



contexte les changements qui ont lieu à cette époque (chute de la loyauté lors de la 14<sup>e</sup> législature, absence d'opposition entre les députés lors des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures, etc.). Enfin, nous devons identifier la source de la forte loyauté observée entre les députés n'ayant pas d'affiliation partisane. Ces clarifications permettront de mieux comprendre le rôle de l'idéologie et des partis politiques sur le comportement législatif des députés à l'époque du Bas-Canada.

## CHAPITRE 6

### CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était d'identifier les enjeux de division parmi les députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et d'éclaircir le processus par lequel les partis politiques se sont formés au cours de la période couverte par l'*Acte constitutionnel*, soit de 1791 à 1840. Pour ce faire, nous avons analysé le comportement législatif des députés pour tous les votes enregistrés tenus à l'Assemblée législative à l'aide de l'indice de loyauté et de la classification optimale. Les résultats obtenus illustrent que l'opposition ethnique fût la principale source d'opposition entre les députés pour les onze premières législatures et que celle-ci fût remplacée par une opposition idéologique (les réformistes constitutionnels contre les conservateurs) lors des deux dernières législatures. En effet, les analyses sur les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures faites avec la classification optimale montrent une division évidente en fonction de l'affiliation partisane des députés et de leur position face aux 92 Résolutions : nous observons que les députés ayant appuyé les 92 Résolutions sont affiliés au Parti canadien alors que ceux ayant voté contre celles-ci sont affiliés au Parti des bureaucrates (les députés affiliés à un même parti sont toutefois plus distants les uns des autres sur la seconde dimension). Ainsi, nous supposons que suite aux blocages répétés par le gouverneur ou par l'exécutif, l'opposition ethnique se transforme en une opposition constitutionnelle divisant les députés voulant plus de pouvoirs pour la Chambre d'assemblée contre ceux qui sont satisfaits par les pouvoirs attribués par l'*Acte constitutionnel*. Cette explication concorde avec les événements qui ont lieu à la même époque dans le Haut-Canada. En effet, bien que la population était très homogène ethniquement, les députés demandent également au Parlement britannique des réformes constitutionnelles dont plusieurs trouvent écho au Bas-Canada. Les résultats

obtenus indiquent également que l'occupation civile des députés, le type de comté dans lequel ils sont élus ainsi que leur expérience parlementaire ne sont pas des facteurs de premier plan pour expliquer le comportement législatif des députés lors des votes tenus à la Chambre d'assemblée. Enfin, à la lumière de cette étude, nous suggérons que les partis politiques ont une influence assez modeste sur le comportement législatif de leurs membres lors des votes tenus en Chambre et que ceux-ci rassemblent des députés partageant des préférences ou une idéologie communes. Nous sommes malheureusement dans l'impossibilité d'évaluer avec certitude cette thèse puisque plusieurs questions méritent d'être éclaircies avant d'être en mesure de se prononcer davantage sur le rôle des partis politiques à l'époque.<sup>1</sup>

## 6.1 Contributions

Cette recherche sur la Chambre d'assemblée du Bas-Canada a néanmoins permis d'améliorer notre compréhension sur les sources de division entre les députés et sur la formation des partis politiques de l'époque. Concrètement, ce mémoire apporte les contributions suivantes. Premièrement, nous avons été en mesure de calculer le taux d'absentéisme des députés pour toutes les législatures en prenant tous les votes tenus à l'Assemblée législative du Bas-Canada (calculé à 44,5 % en moyenne). Ce calcul permet de confirmer les estimations faites par Valois (1960) et Grenier (1966) qui n'ont pas pris en compte tous les votes enregistrés. Deuxièmement, par l'étude systématique des votes enregistrés sur toute la période du Bas-Canada et l'utilisation de l'indice de la loyauté et de la classification optimale, nous avons été en mesure de confirmer la thèse ethnique selon laquelle l'appartenance linguistique et religieuse est la source principale de divi-

---

<sup>1</sup>Parmi ces interrogations, notons les limites méthodologiques, la baisse de la loyauté générale lors de la 14<sup>e</sup> législature, l'identification des sources de division entre les députés lors des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures ainsi que les raisons pour lesquelles nous observons une loyauté si élevée entre les députés n'ayant pas d'affiliation partisane, etc.

sion entre les députés lors de la majorité des législatures (Durham, 1963, Trudeau, 1958, Wallot, 1960, Hare, 1973, 1993, 1997, Séguin, 2005). Nous avons également confirmé la thèse constitutionnelle pour les deux dernières législatures qui est soutenue par plusieurs auteurs (Groulx, 1937, Vaugeois, 1962, Patry, 1968, Brun, 1970). Nous avons aussi pu vérifier l'impact presque nul de différents facteurs sur le comportement législatif des députés (c'est-à-dire l'occupation civile des députés, leur statut social, le type de comté dans lequel ils étaient élus ainsi que leur expérience parlementaire). Dernièrement, nous avançons l'hypothèse selon laquelle les partis politiques regroupent des députés partageant des préférences ou des intérêts communs et qu'ils ont peu d'impact sur le comportement législatif de leurs membres contrairement aux partis politiques actuels. Bien que nous ne sommes pas en mesure de valider celle-ci, nous avons identifié plusieurs points à éclaircir qui permettront ultérieurement de mieux comprendre le rôle des partis politiques dans les assemblées législatives coloniales.

## **6.2 Limites de la recherche**

La recherche comporte toutefois des limites importantes qui ont pu affecter les résultats obtenus. Tout d'abord, nous n'avons pas eu accès à tous les votes tenus à l'Assemblée législative du Bas-Canada puisque, dans plusieurs cas, seul le résultat du vote était enregistré (il nous était donc impossible de connaître comment chaque député a voté lors de ces votes). Ensuite, il est important de noter que les votes des députés sont enregistrés en terme de « oui » et de « non » et que ces variables dichotomiques ne témoignent pas de l'intégralité de la pensée des députés lors desdits votes (Cornell, 1962, viii). Bien que le recours aux votes enregistrés soit particulièrement intéressant puisqu'il permet l'utilisation « d'une unité mesurable, simple et précise du comportement politique

[des députés]»,<sup>2</sup> les votes enregistrés ne peuvent pas rendre compte de tous les aspects relationnels entre les députés. De plus, à l'époque du Bas-Canada, les débats parlementaires à propos des votes n'étaient pas enregistrés, ce qui nous empêche de connaître la justification des élus lorsque ceux-ci ont voté ou de relever les différents entre les députés au sein d'un même parti, mais qui ont pourtant un comportement similaire lors des votes tenus au Parlement (Cornell, 1962). Enfin, il est important de rappeler deux limites méthodologiques. La première concerne le petit nombre de députés dans certaines catégories (dont notamment les anglophones catholiques, les seigneurs et les cultivateurs) lors du calcul de l'indice de loyauté et de l'analyse de la classification optimale. Dans ces circonstances, il est difficile de tirer des conclusions solides pour ces députés. La seconde a rapport au nombre minimal de votes (fixé à 11) auquel les députés doivent avoir participé pour que ceux-ci soient pris en compte dans l'analyse de la classification optimale. Les députés ne répondant pas à ce critère ont donc été exclus de cette partie de l'étude. Ces contraintes ont pu affecter les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche.

### 6.3 Recherches futures

Certaines des lacunes identifiées ci-haut pourront être comblées dans des recherches subséquentes. Par exemple, plutôt que faire une analyse quantitative de tous les votes comme ce fut le cas ici, il serait intéressant de faire une étude qualitative de certains votes portant sur des enjeux particuliers tels que le commerce, le système de taxation et le système seigneurial. Ce faisant, il serait possible d'observer des divisions entre les députés sur des enjeux précis en fonction de leur occupation civile ou de leur statut social et qui n'apparaissent pas lorsque tous les votes sont pris en considération (la

---

<sup>2</sup>Traduction libre de l'anglais : « The most tangible and measurable units of political behavior are votes. They are tangible because simple and precise » (Rice, 1925, 60).

même logique s'applique sur les votes touchant la crise agricole ; nous verrions peut-être ainsi une division en fonction du type de comté que les députés représentent). De plus, il serait pertinent de faire une étude plus détaillée des votes quant au sujet sur lequel ils portaient de la 2<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> législature ; cela nous permettrait de mieux comprendre les enjeux de divisions lors de ces Parlements (les résultats obtenus par la classification optimale montrent que la division ethnique disparaît après la 11<sup>e</sup> législature bien que nous ne connaissions pas la raison exacte d'un tel changement). Il serait pertinent de s'attarder à la baisse générale de la loyauté lors de la 14<sup>e</sup> législature et de comprendre les raisons qui expliquent la forte loyauté parmi les députés n'ayant pas d'affiliation partisane. De telles analyses permettraient de mieux comprendre les enjeux de division pour la période couverte par l'*Acte constitutionnel* ainsi que l'influence des partis politiques à cette époque.

Enfin, une étude similaire pourrait être menée sur d'autres assemblées coloniales comme celle du Canada-Uni ou encore avec d'autres systèmes parlementaires de la même époque que le Bas-Canada comme celle du Royaume-Uni ou de la Nouvelle-Écosse. De telles analyses permettraient de compléter l'étude du comportement législatif canadien en couvrant toutes les périodes de l'histoire dans laquelle une Assemblée législative était présente ainsi que de comparer l'évolution du parlementarisme canadien avec d'autres systèmes politiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, M. et DUMAS, S. (1992). L'élection de 1792. Rapport technique, Directeur général des élections du Québec, Québec.
- ALDRICH, J. A. (1995). *Why Parties ? The Origin and Transformation of Political Parties America*. The University of Chicago Press, Chicago.
- BAS-CANADA, CHAMBRE D'ASSEMBLÉE (1792-1837). Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1792-1837. En ligne. [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00938](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_00938).
- BAS-CANADA, CHAMBRE D'ASSEMBLÉE (1793). Règles et règlements de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. En ligne. <http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.18268/2?r=0&s=1>.
- BEAULIEU, A. (1989). Genèse du premier règlement de l'Assemblée (1793). *Bulletin de l'Assemblée nationale du Québec*, 18(3-4):6-9.
- BROUARD, D. et SAINT-PIERRE, J. (1981). La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada : des débuts difficiles racontés par un témoin. *Bulletin de l'Assemblée nationale du Québec*, 10(1):57-74.
- BRUN, H. (1970). *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- CANADA, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES (2005). La Confédération canadienne - Vers la confédération. En ligne. <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-2200-f.html>.
- CHASSÉ, S., GIRARD-WALLOT, R. et WALLOT, J.-P. (2003). *Dictionnaire biographique du Canada*, volume 7, chapitre NEILSON, JOHN. Université Laval et University of Toronto. Page consultée en ligne le 17 mai 2014 : [http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson\\_john\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson_john_7F.html).
- CORNELL, P. G. (1962). *The Aligment of Political Groups in Canada, 1841-1867*. University of Toronto Press, Toronto.
- COX, G. W. et MCCUBBINS, M. D. (1993). *Legislative Leviathan : Party Government in the House*. University of California Press, Berkeley.
- COX, G. W. et MCCUBBINS, M. D. (2007). *Legislative Leviathan : Party Government in the House, 2nd edition*. Cambridge University Press, Cambridge.
- DESCHÊNES, G. (1981). Les origines et la mise en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791. *Bulletin de l'Assemblée nationale du Québec*, 20(3-4):3-5.

- DESCHÊNES, G. (2005). *Le Parlement de Québec : Histoire, anecdotes et légendes*. Éditions MultiMondes, Québec.
- DESJARDINS, J. (1902). *Guide parlementaire historique de la Province de Québec, 1792 à 1902*. Bibliothèque de la Législature du Québec, Québec.
- DESPOSATO, S. W. (2003). Comparing Group and Subgroup Cohesion Scores : A Non-parametric Method with an Application to Brazil. *Political Analysis*, 11:275–88.
- DURHAM, J. G. L. (1963). *Lord Durham's Report*. McClelland and Stewart, Toronto.
- DUVERGER, M. (1967). *Les partis politiques, 6e édition*. Librairie Armand Collin, Paris.
- GODBOUT, J.-F. et HØYLAND, B. (2011). Legislative Voting in the Canadian Parliament. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 44(2): 367–88.
- GODBOUT, J.-F. et HØYLAND, B. (2013). The Emergence of Parties in the Canadian House of Commons (1867-1908). *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 46(4):773–97.
- GRENIER, M. (1966). *La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1815-1837*. Mémoire de D.E.A., Université de Montréal.
- GROULX, L. (1937). *Notre maître, le passé*. Librairie granger frères limitée, Canada.
- GROULX, L. (1960). *Histoire du Canada français depuis la découverte, Tome 2 : Le Régime britannique au Canada*. Fides, Ottawa.
- HARE, J. (1973). L'Assemblée législative du Bas-Canada, 1792-1814 : députation et polarisation politique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27(3):361–95.
- HARE, J. (1975). Le développement d'une pensée constitutionnelle au Québec, 1791-1814. *Revue de l'Université d'Ottawa*, 45(1):5–25.
- HARE, J. (1993). *Aux origines du parlementarisme québécois : 1791-1793*. Les éditions du Septentrion, Sillery, Québec.
- HARE, J. (1997). *Le développement des partis politiques à l'Assemblée législative du Bas-Canada, 1792-1814*. Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.
- KAM, C. (2001). Do Ideological Preferences Explain Parliamentary Behaviour ? Evidence from Great Britain and Canada. *The Journal of Legislative Studies*, 7(4):89–126.



- KAM, C. (2006). Demotion and Dissent in the Canadian Liberal Party. *British Journal of Political Science*, 36:561–74.
- KREHBIEL, K. (1993). Demotion and Dissent in the Canadian Liberal Party. *British Journal of Political Science*, 36:561–74.
- KREHBIEL, K. (2000). Demotion and Dissent in the Canadian Liberal Party. *British Journal of Political Science*, 36:561–74.
- LIJPHART, A. (1977). *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*. Yale University Press, New Haven.
- LIPSET, S. M. et ROKKAN, S. (1967). *Party Systems and Voter Alignments : Cross National Perspectives*. Routledge, New York.
- MALLOY, J. (2003). High Discipline, Low Cohesion ? The Uncertain Patterns of Canadian Parliamentary Party Groups. *American Journal of Political Science*, 9(4):116–29.
- MASSICOTTE, L. (2009). *Le Parlement du Québec*. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- MORIN, J.-Y. et WOEHLING, J. (1992). *Les constitutions du Canada et du Québec, du régime français à nos jours*. Les Éditions Thémis inc., Montréal.
- OUELLET, F. (1966). *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*. Fides, Montréal.
- OUELLET, F. (1980). *Le Bas-Canada 1791-1840, Changements structureaux et crise*. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- OUELLET, F. et HAMELIN, J. (1962). La crise agricole dans le Bas-Canada, 1802-1837. *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 41(1):17–33.
- PAQUET, G. et WALLOT, J.-P. (1969). La liste civile du Bas-Canada (1794-1812) : Un essai d'économie historique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(2):209–30.
- PAQUET, G. et WALLOT, J.-P. (1972). Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812 : éléments pour une ré-interprétation. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26(2):185–237.
- PATRY, M. (1968). *Le système politique du Canada*, chapitre Évolution historique du système politique canadien. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- PELLETIER, R. (2009). *Le parlementarisme canadien, 4e édition*, chapitre Les partis politiques fédéraux et québécois. Les presses de l'Université Laval, Québec.

- POOLE, K. T. (2005). *Spatial Models of Parliamentary Voting*. Cambridge University Press, Cambridge.
- POOLE, K. T. et ROSENTHAL, H. (1997). *Congress : A Political-Economic History of Roll Call Voting*. Oxford University Press, New York.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2009). Jacques deligny. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/deligny-jacques-2811/biographie.html>.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2013). Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html>.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2014a). Chronologie parlementaire depuis 1791. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/chronologie/index.html>.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2014b). Encyclopédie du parlementarisme québécois. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/index.html>.
- RICE, S. A. (1925). The Behavior of Legislative Groups : A Method of Measurement. *Political Science Quarterly*, 40(1):60–72d.
- ROSENTHAL, H. et VOETEN, E. (2004). Analyzing Roll Calls with Perfect Spatial Voting : France 1946–1958. *American Journal of Political Science*, 48(3):620–32.
- SÉGUIN, R. (2005). Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX<sup>e</sup> siècle québécois. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 16(1):75–100.
- TOUSIGNANT, P. (1971). *La genèse et l'avènement de la constitution de 1791*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, Montréal.
- TRUDEAU, P. E. (1958). Some Obstacles to Democracy in Quebec. *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Économie et de Science politique*, 24(3):297–311.
- VALOIS, C. (1960). La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1792-1815. Mémoire de D.E.A., Université de Montréal.
- VAUGEOIS, D. (1962). *L'union des deux Canadas. Nouvelle conquête ?* Éditions du Soc, Trois-Rivières.

- VAUGEOIS, D. (1992). *Québec 1792, Les acteurs, les institutions et les frontières*. Les Éditions Fides.
- VAUGEOIS, D. et LACOURSIÈRE, J. (1976). *Canada-Québec. Synthèse historique*. Éditions du Renouveau pédagogique, Ottawa.
- WALLOT, J.-P. (1960). La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(1):61–86.

## ANNEXE A

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'APPARTENANCE PARTISANE DES DÉPUTÉS

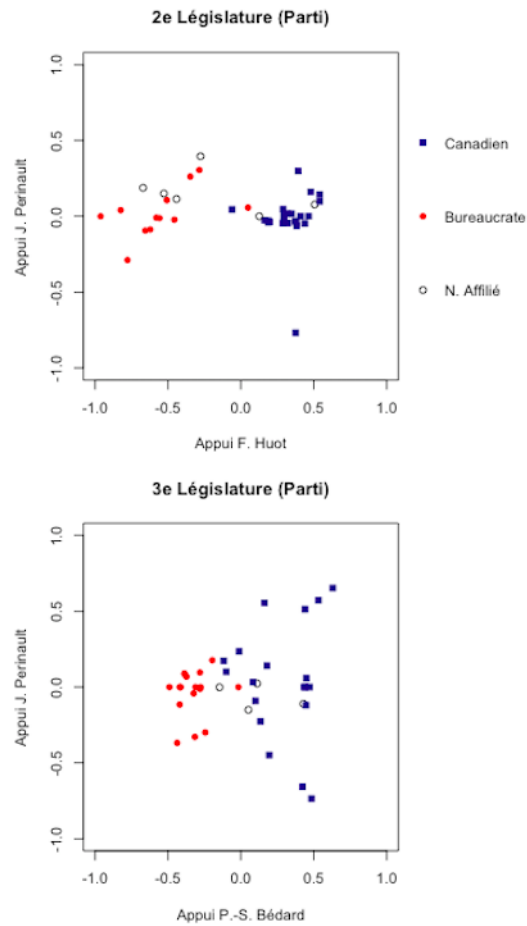


Figure A.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés.

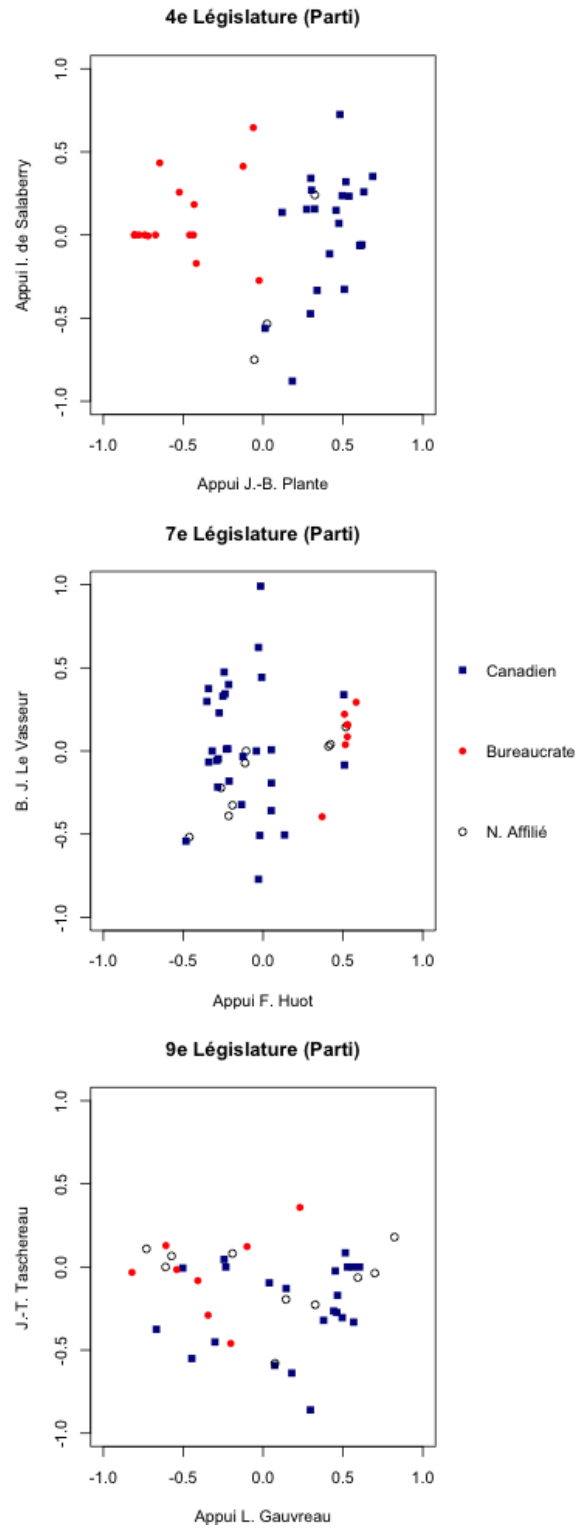


Figure A.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés.

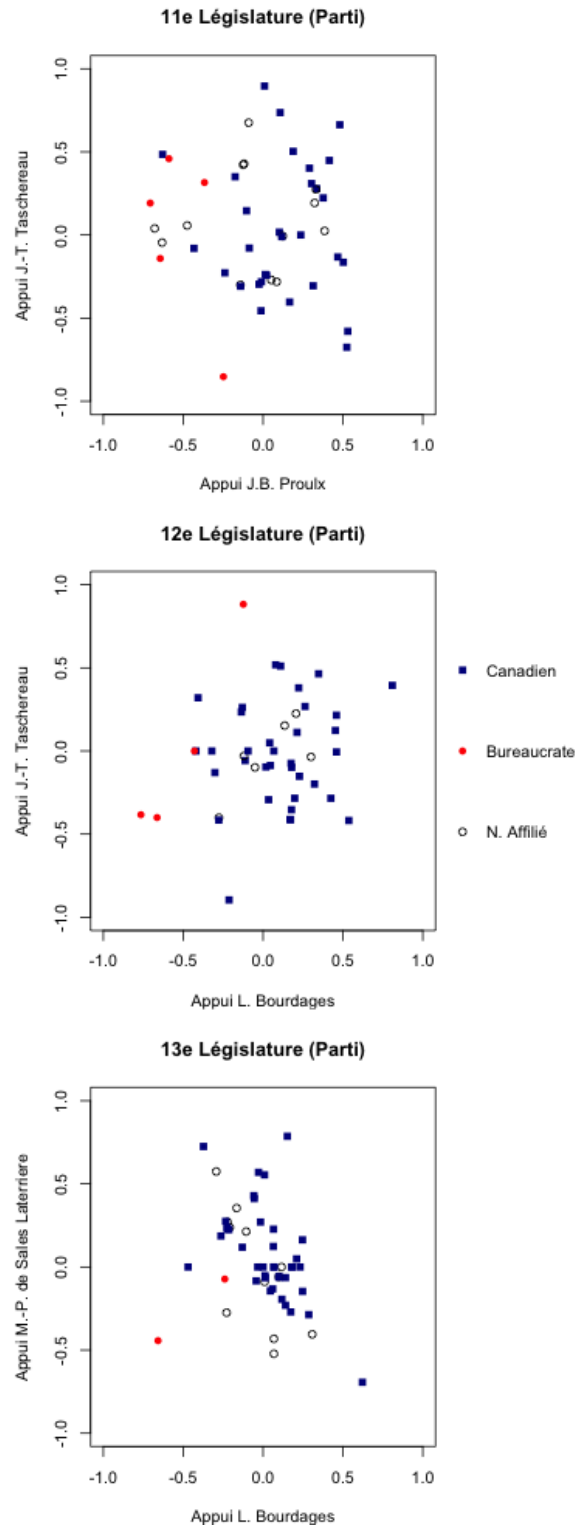


Figure A.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance partisane des députés.

## ANNEXE B

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'APPARTENANCE LINGUISTIQUE DES DÉPUTÉS

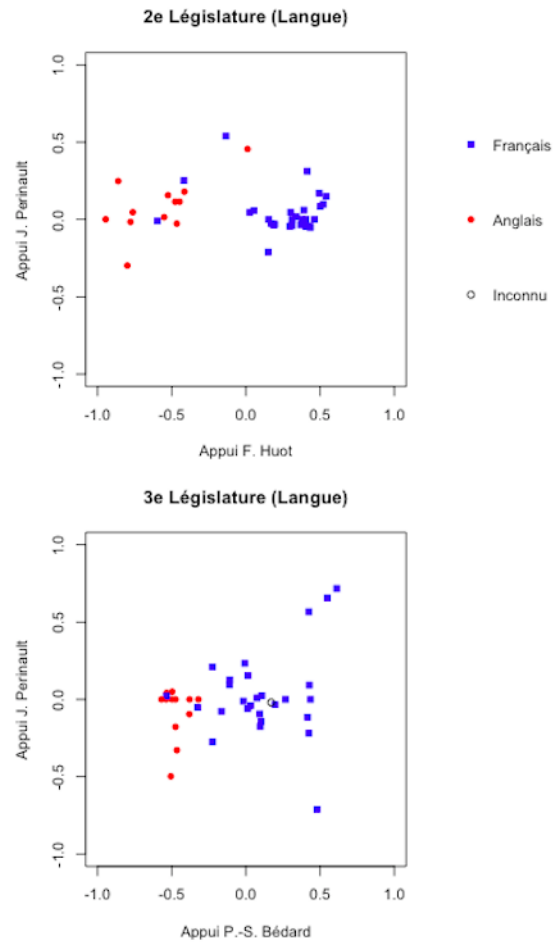


Figure B.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés.

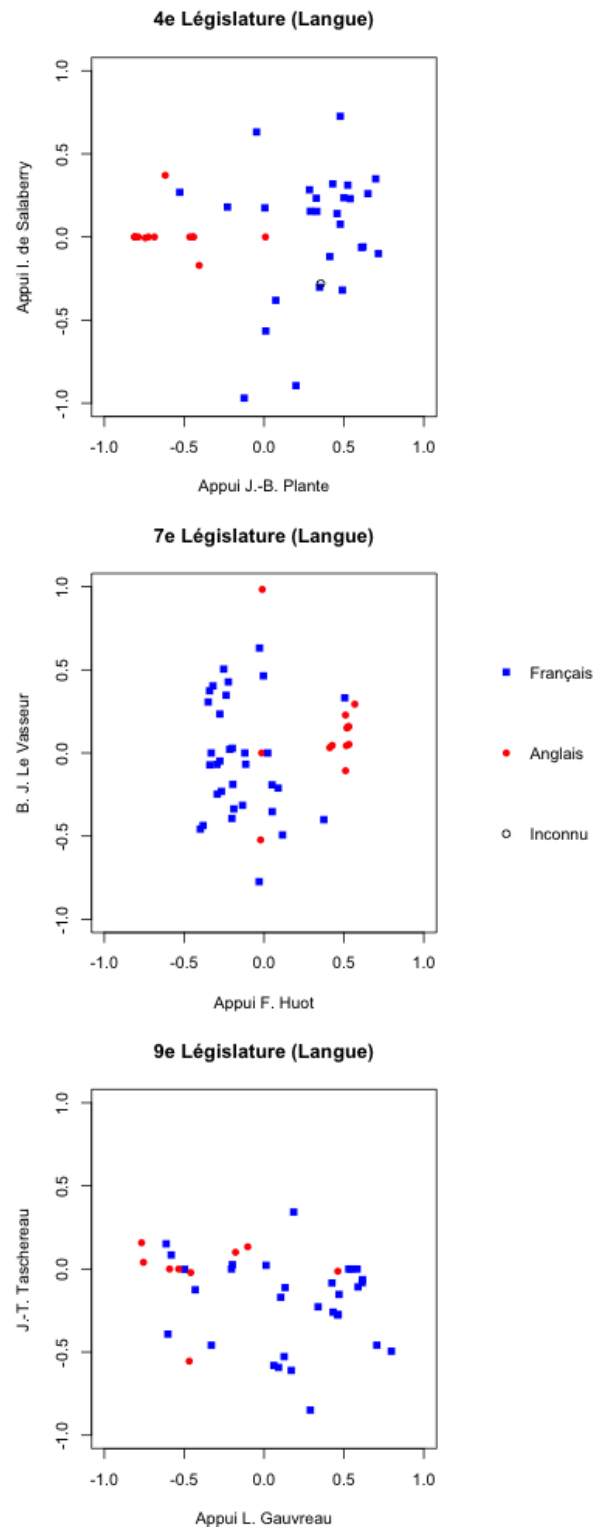


Figure B.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés.





Figure B.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance linguistique des députés.

## ANNEXE C

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'APPARTENANCE RELIGIEUSE DES DÉPUTÉS

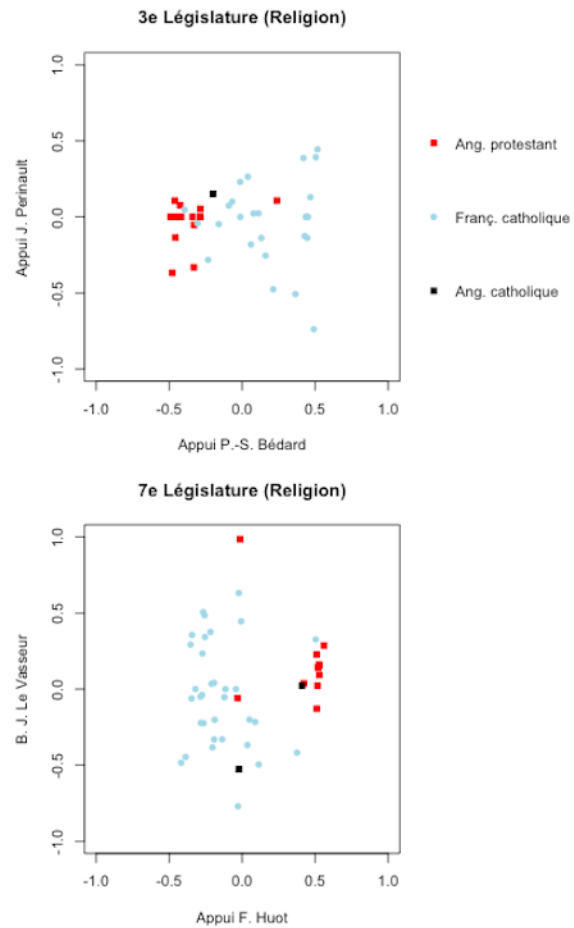


Figure C.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés.

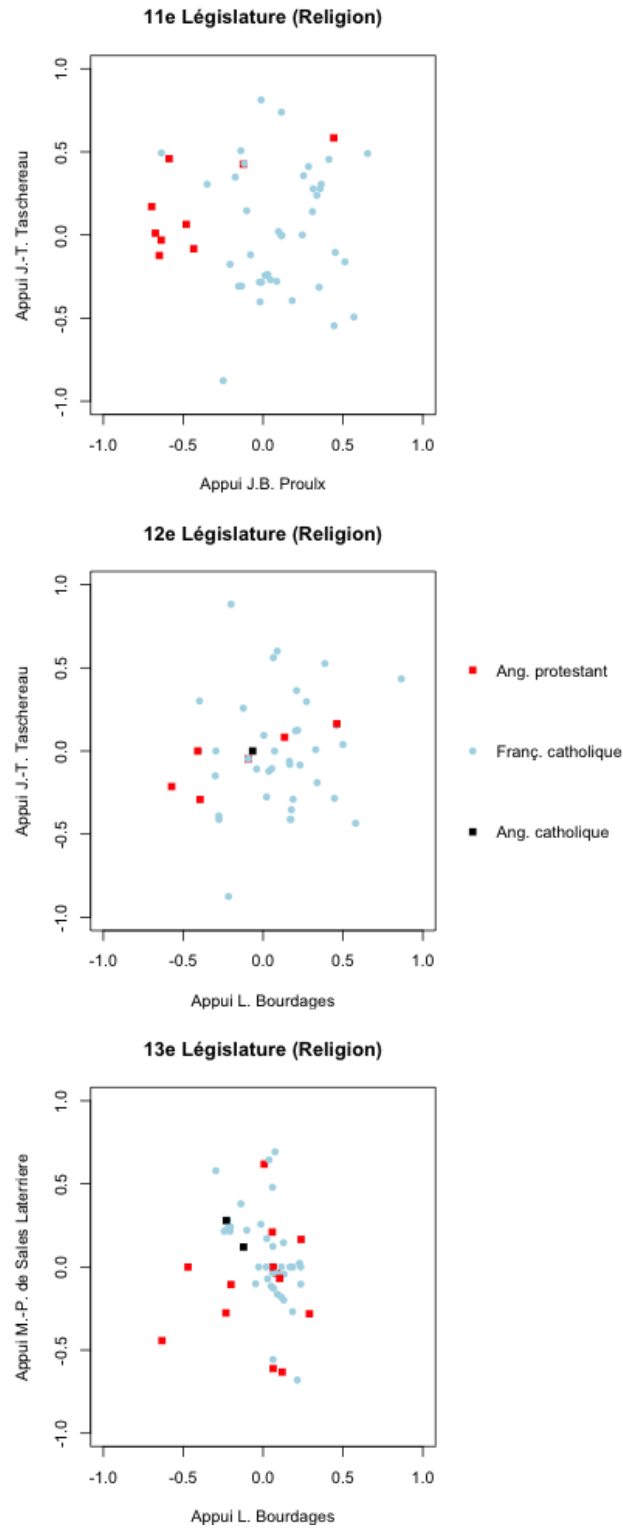


Figure C.2 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction de l'appartenance religieuse des députés.

## ANNEXE D

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'OCCUPATION CIVILE DES DÉPUTÉS

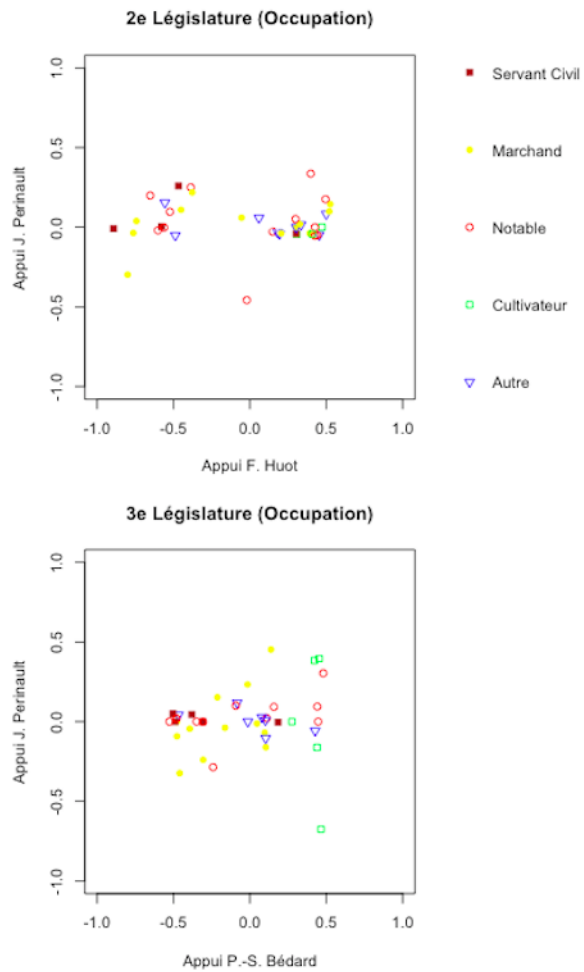


Figure D.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés.

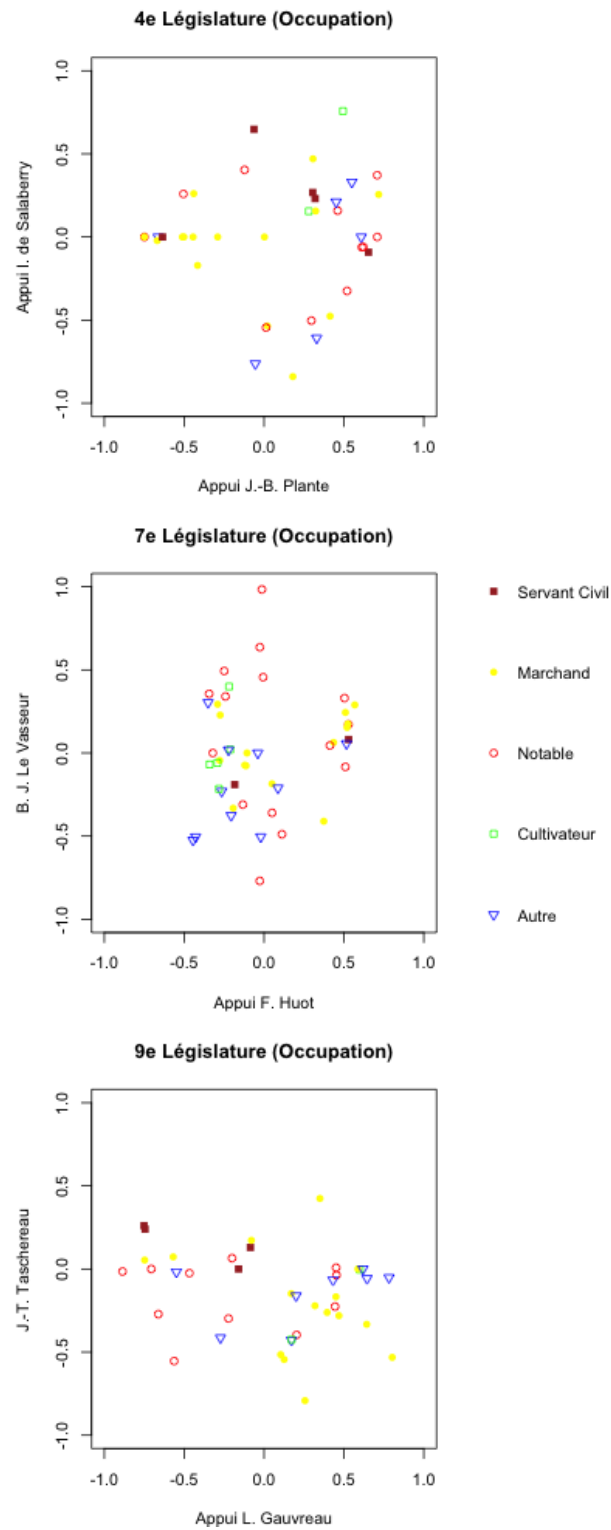


Figure D.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés.

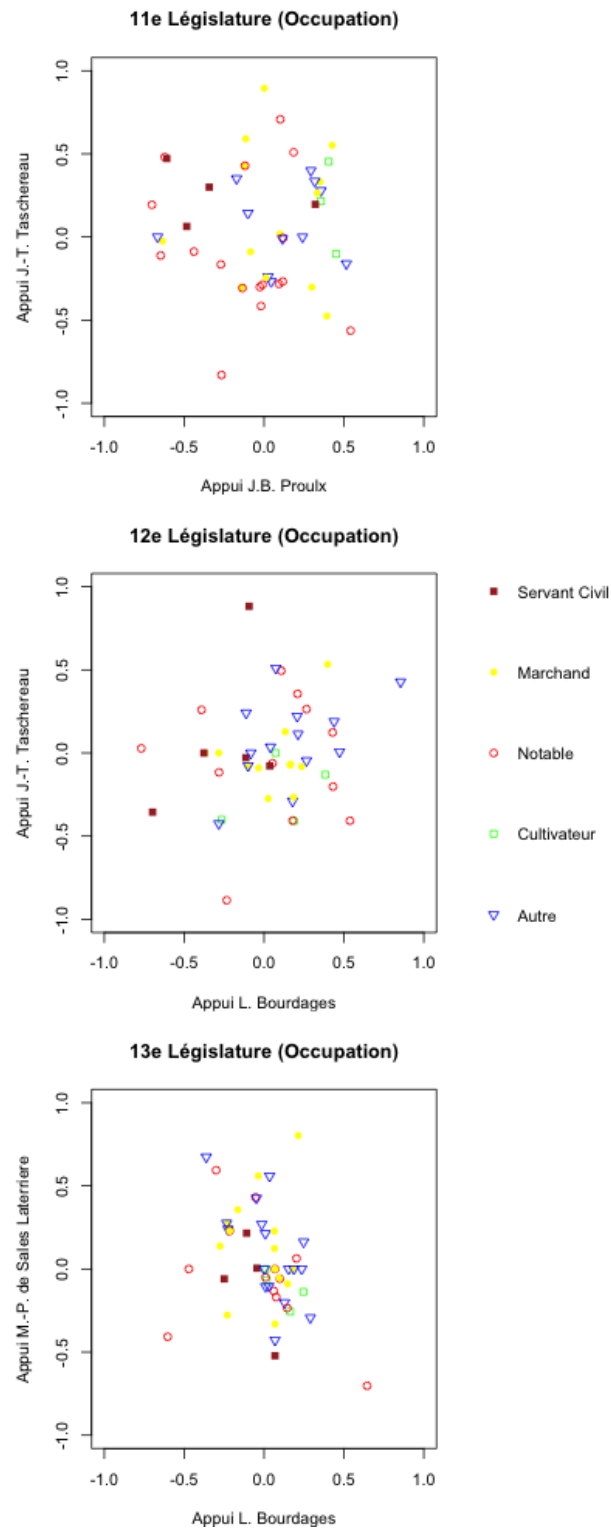


Figure D.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction de l'occupation civile des députés.

## ANNEXE E

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DU STATUT SOCIAL DES DÉPUTÉS

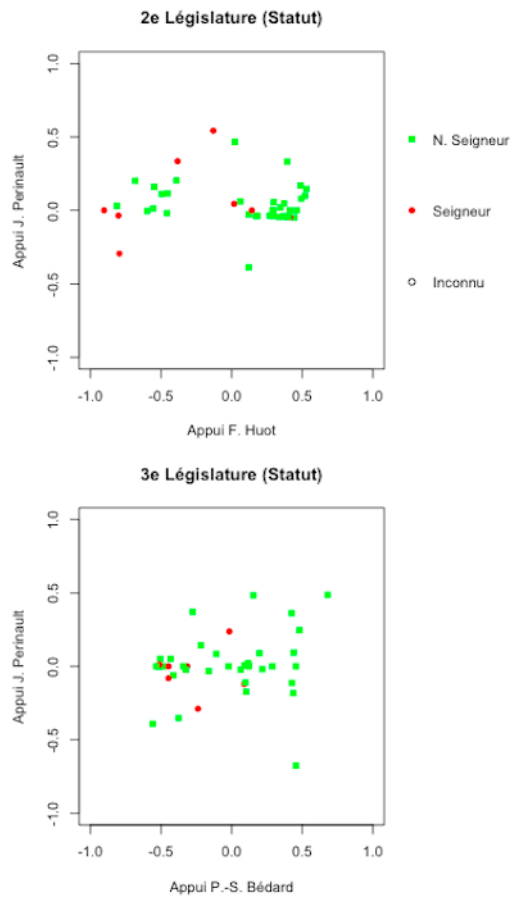


Figure E.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés.

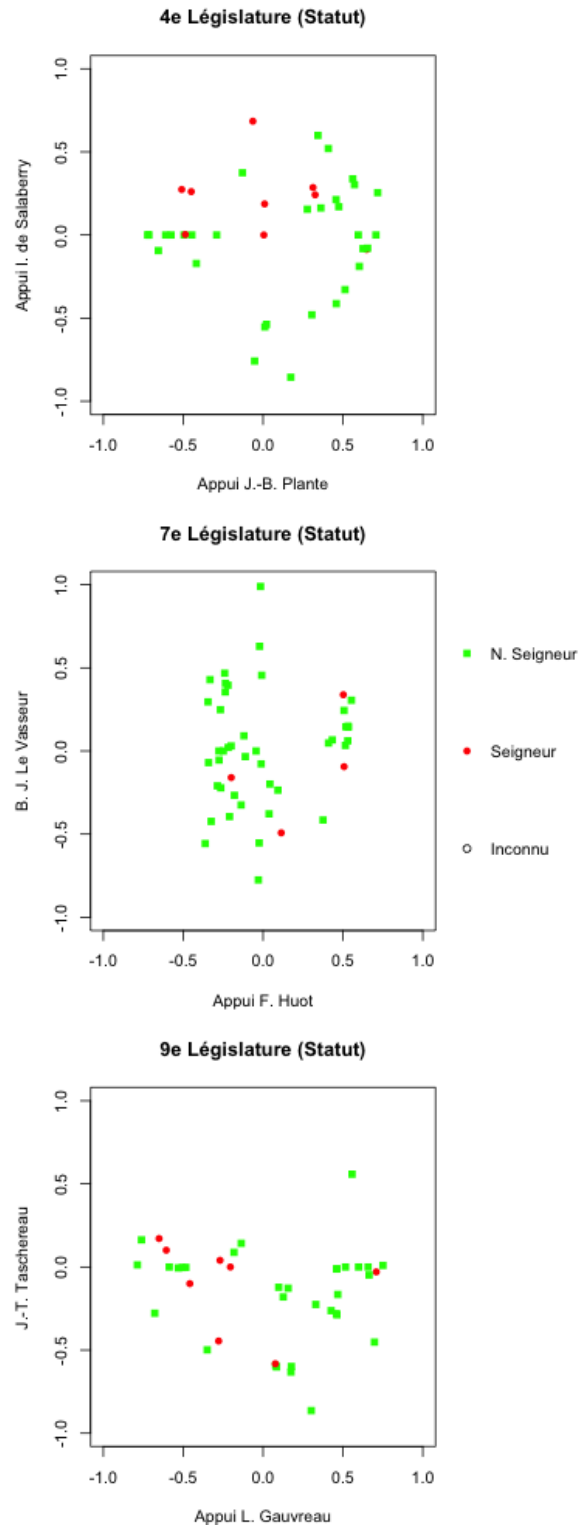


Figure E.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés.



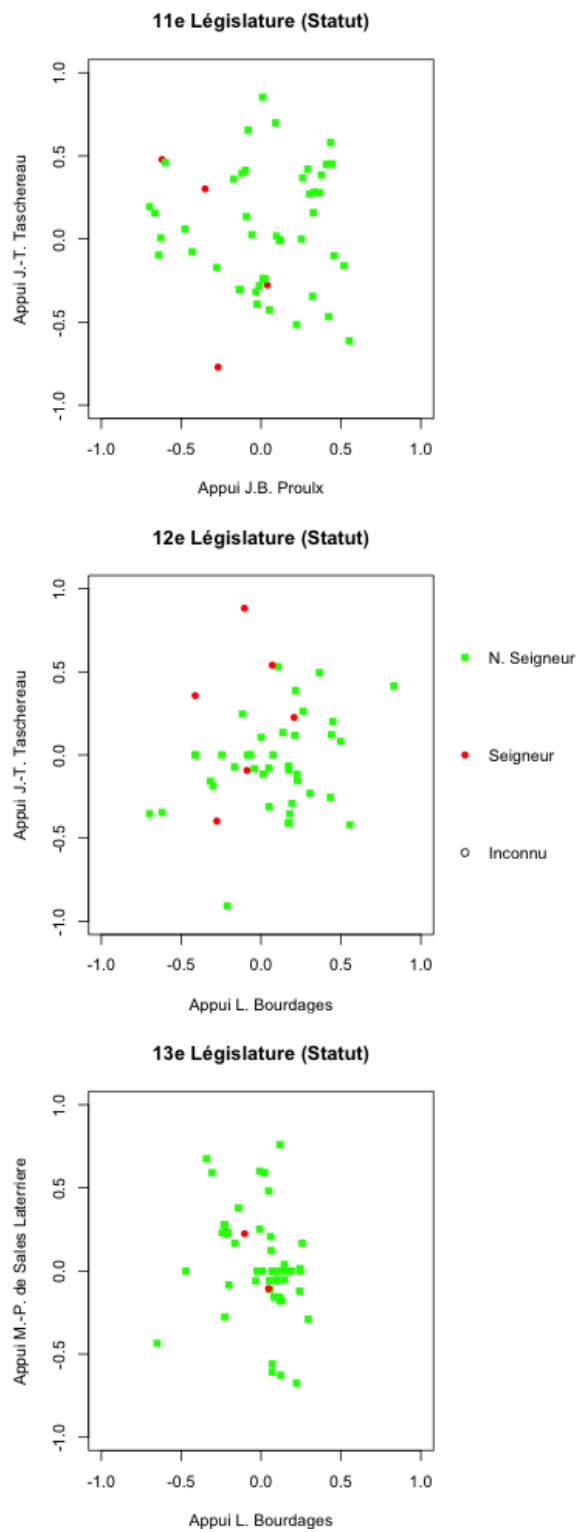


Figure E.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction du statut social des députés.

## ANNEXE F

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DU TYPE DE COMTÉ DANS LEQUEL LES DÉPUTÉS SONT ÉLUS

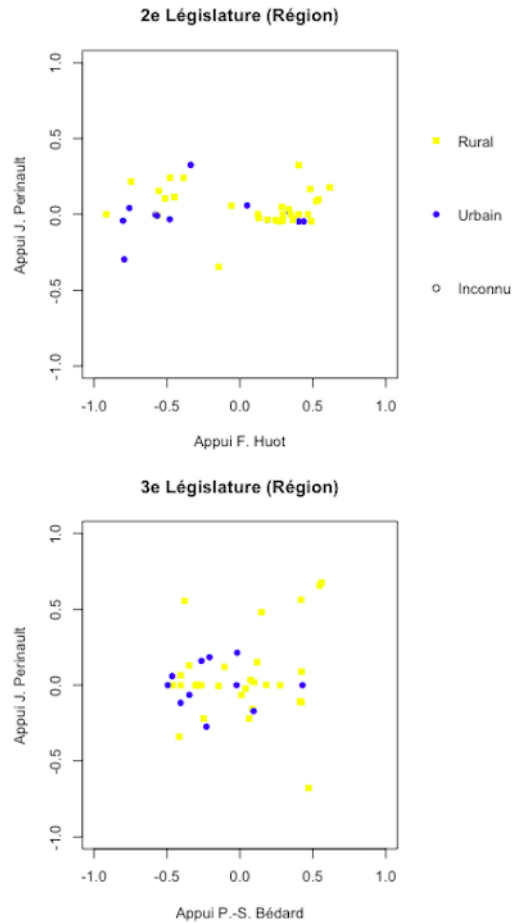


Figure F.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus.

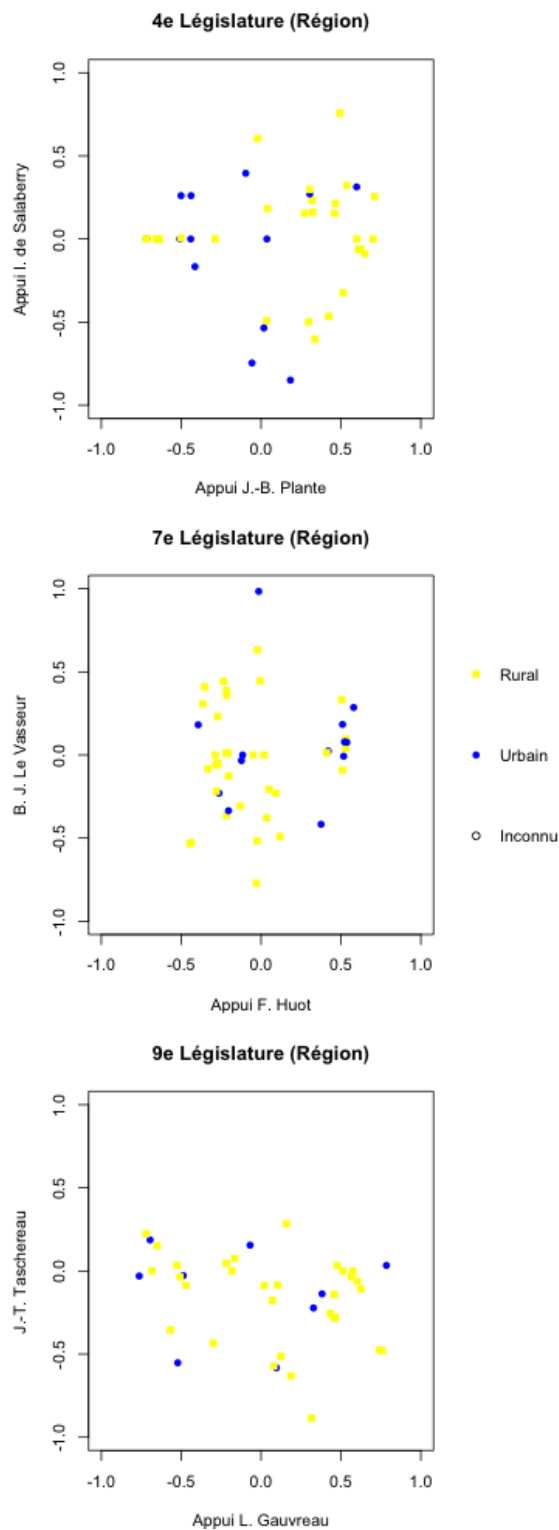


Figure F.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus.

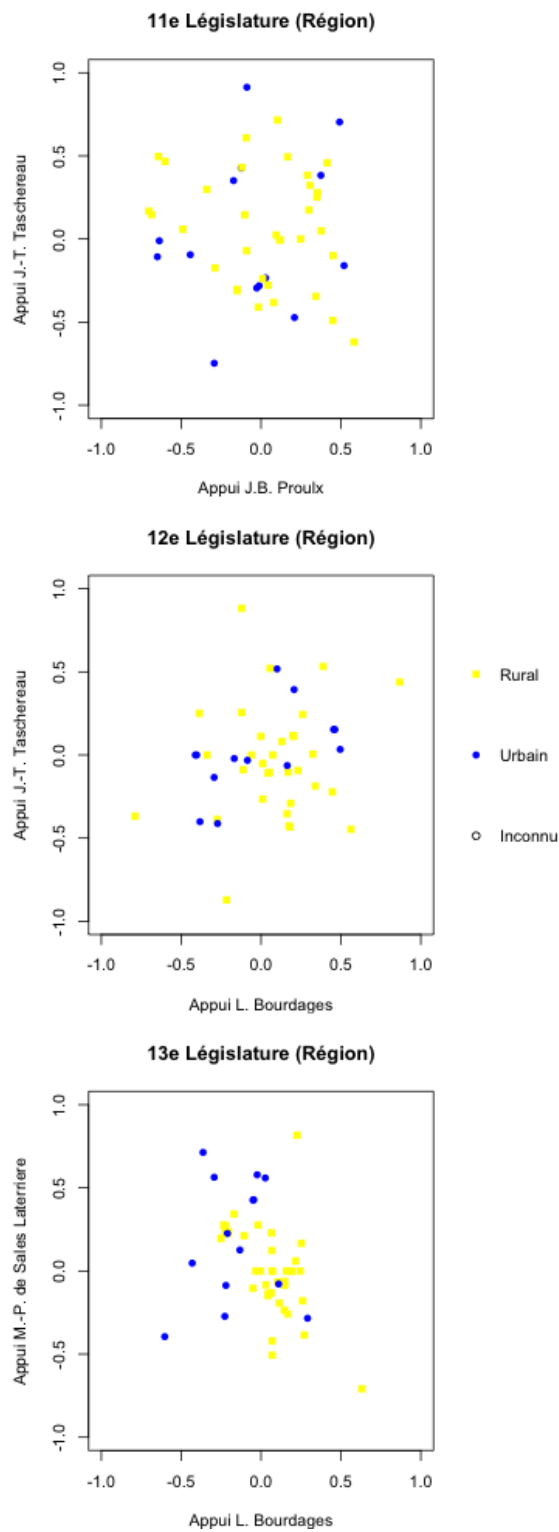


Figure F.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction du type de comté dans lequel les députés sont élus.

## ANNEXE G

### CLASSIFICATION OPTIMALE EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE DES DÉPUTÉS

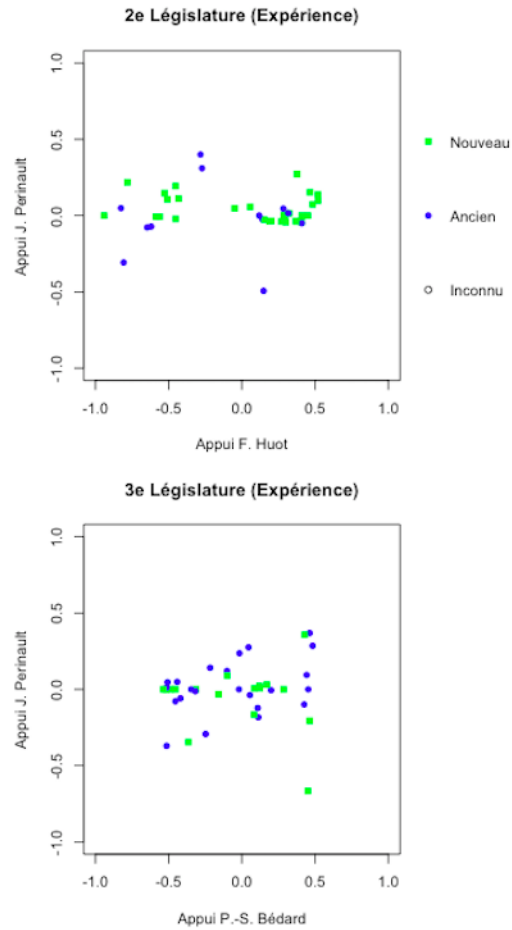


Figure G.1 – Classification optimale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés.

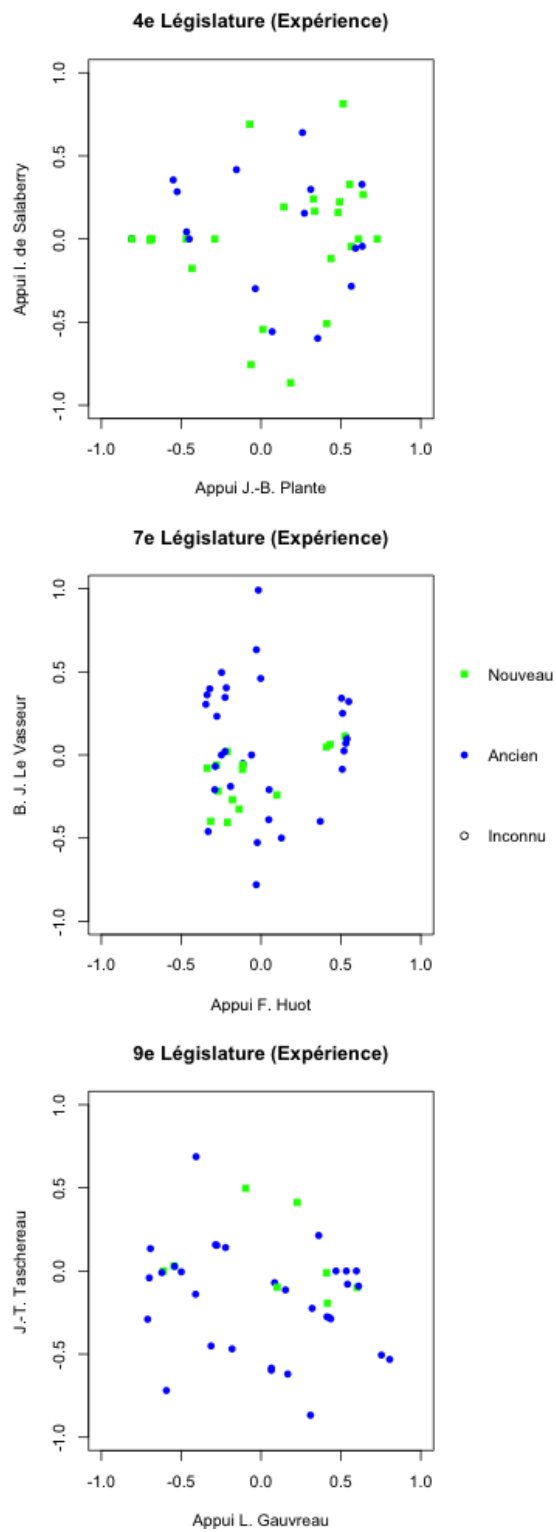


Figure G.2 – Classification optimale pour les 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés.

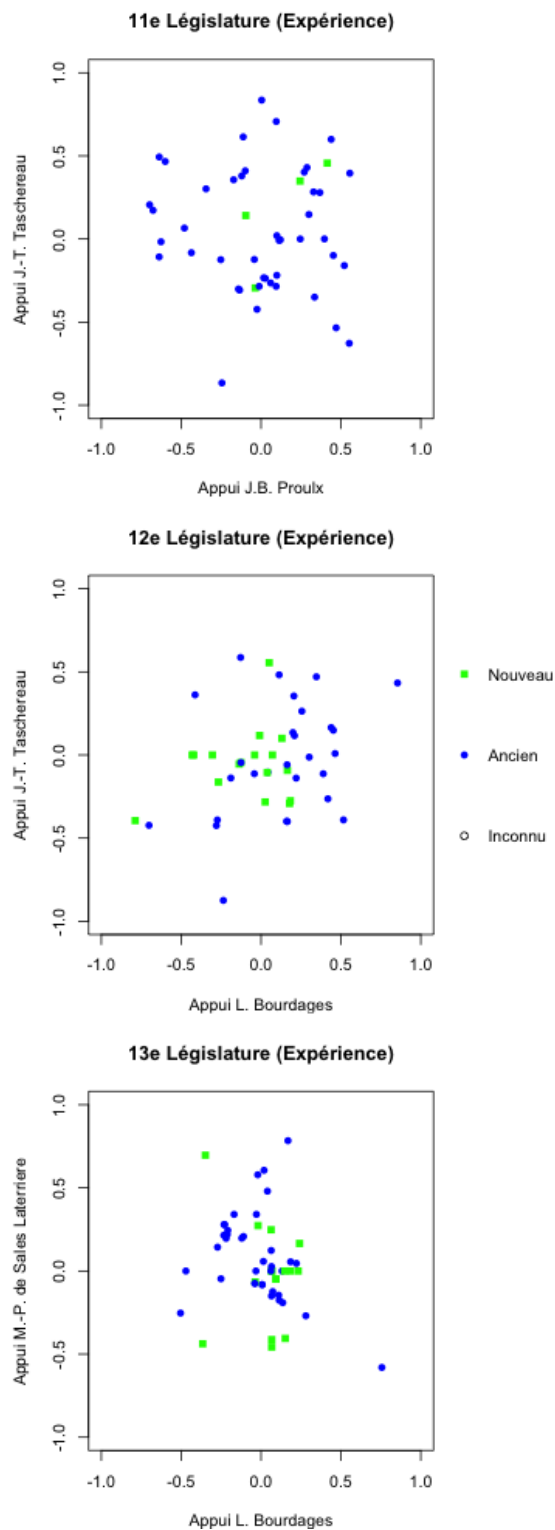


Figure G.3 – Classification optimale pour les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> législatures en fonction de l'expérience parlementaire des députés.